

L'Action

NATIONALE

Volume XCI, numéro 10, décembre 2001

Le Québec entre libre-échange et nouvelle économie



Jacques Parizeau

L'Action

NATIONALE

Directeur

Robert Laplante

Directrice adjointe

Laurence Lambert

Secrétaire administrative

Claire Caron

Comité de rédaction

François Aquin, *avocat*

Henri Joli-Cœur, *administrateur*

Robert Laplante

Lise Lebrun, *animatrice communautaire*

Yvon Martineau, *avocat*

Denis Monière, *politologue, Université de Montréal*

Pierre Noreau, *Université de Montréal*

Michel Rioux

Marie-Claude Sarrazin

Pierre Serré

Comité de lecture

Claude Bariteau, *anthropologue, Université Laval*

Jean-Jacques Chagnon

Lucia Ferretti, *professeure d'histoire, UQTR*

Alain Laramée, *professeur, TÉLUQ*

Chrystiane Pelchat, *enseignante*

Marc-Urbain Proulx, *économiste, UQÀC*

Pierre-Paul Proulx, *économiste, Université de Montréal*

Paul-Émile Roy, *écrivain*

Jean-Claude Tardif, *conseiller syndical*

Prix André-Laurendeau, Membres du jury

Monique Dumais

Lucia Ferretti

Daniel Thomas, *professeur, UQAT*

Prix Richard-Arès, Membres du jury

Roland Arpin

Gérard Bouchard, *directeur de l'IREP, professeur UQAC*

Simon Langlois, *sociologue, Université Laval*

Comptes rendus

Paul-Émile Roy

Couverture

Marcelle Ferron, *Composition n° 17, 1955, huile sur toile, 91,6 x 73 cm, Collection du Musée d'art contemporain de Montréal, A 71 83 P 1. Photo : Richard-Max Tremblay.*

425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002, Montréal (Québec) H3A 3G5

Téléphone : 514-845-8533 - Télécopieur : 514-845-8529

Courriel : revue@action-nationale.qc.ca - Site : <http://www.action-nationale.qc.ca>

Envoi de Poste - Publications - Enregistrement N° 09113

« Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada,
par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP)
pour nos dépenses d'envoi postal »

ÉDITORIAL

1841 - 2001 Bouclée, la boucle <i>Robert Laplante</i>	3
---	---

DÉBATS

Dépolitiser la question de la langue <i>Robert Auclair</i>	9
--	---

Être ou ne pas être souverainiste <i>Denis Monière</i>	15
--	----

French Europa De l'aliénation comme vertu <i>Jean-Luc Gouin</i>	23
---	----

La marginalisation du Parlement : sans danger et sans conséquences négatives ? <i>Jean-Pierre Charbonneau</i>	39
---	----

Les sacrifiés de la bonne entente <i>Luc Bouvier</i>	45
--	----

EN PRIMEUR

L'heure juste <i>Rodrigue Tremblay</i>	65
---	----

Analyse de la collection « Constantes » <i>Martin Doré</i>	79
--	----

Marcelle Ferron (1924-2001) <i>Jean-François Bélisle</i>	97
---	----

DOSSIER

Le Québec entre libre-échange et nouvelle économie <i>Jacques Parizeau</i>	101
--	-----

COMPTES RENDUS DE LECTURE

La Francophonie et le dialogue des cultures <i>Zeina el Tibi</i>	113
--	-----

Patriotisme constitutionnel et nationalisme <i>Frédéric-Guillaume Dufour</i>	117
--	-----

La gestion de l'étranger : les Atikamekw et la présence eurocanadienne en Haute- Mauricie, 1760-1870 <i>Claude Gélinas</i>	120
--	-----

LECTURES	125
-----------------	-----

LE BULLETIN DU LUNDI	129
-----------------------------	-----

COURRIER DES LECTEURS	141
------------------------------	-----

INDEX ANNUEL	145
---------------------	-----

INDEX DE NOS ANNONCEURS	2
--------------------------------	---

INDEX DES ANNONCEURS

- | | |
|--|--|
| 96 Allard, Pierre, C.A. | C3 Optimum placements |
| 123 Bijouterie
emblématique
Lamond & fils | 159 Optimum, Société
d'assurance |
| 123 BLC Valeurs mobilières | 124 Poitras, Larue &
Rondeau inc. |
| 38 Caisse d'économie des
travailleurs de Québec | 124 Sansregret, Taillefer
et Associés |
| 44 <i>Cap-aux-Diamants</i> | 96 Société Saint-Jean-
Baptiste de Montréal |
| 64 CSN | 96 Société Saint-Jean-
Baptiste du Centre
du Québec |
| 14 <i>Devoir, Le</i> | |
| 22 FondAction | |
| C4 Fonds de solidarité | 123 Syndicat des employés
de magasins
et de bureaux
de la SAQ |
| 124 Laboratoire D ^r Renaud | 123 Translatex
Communications + |
| 100 Loto-Québec | 159 Veilleux, Marc,
Imprimeur Inc. |
| 96 Mouvement national
des Québécoises
et Québécois | |
| 78 Optimum, Gestion de
placements | |

1841 - 2001

Bouclée, la boucle

.....

Robert Laplante

Il y a un an Lucien Bouchard amorçait ses manœuvres de sortie en manipulant de manière fort disgracieuse les faits et les événements qui finiraient par former *L'Affaire Michaud*. Celui qui allait, un mois plus tard, reconnaître qu'il n'était pas l'homme de la situation inaugurerait un chapitre qui n'aura laissé qu'un goût de cendre. Il était dès lors évident que la manière, plus que tout autre argument, faisait la démonstration que l'homme était resté bien en deçà des exigences de la cause qu'il aurait dû servir. Il est parti comme il est arrivé. Il a fallu prendre acte et vivre avec ce qu'il a laissé : l'héritage d'un enlèvement complet dans la gestion provinciale. Avec, en prime, un climat propice au décrochage civique et à la perte de confiance dans nos moyens.

En dépit d'un léger regain d'enthousiasme provoqué par l'arrivée de Bernard Landry, les souverainistes ont vite été acculés à une évidence que Lucien Bouchard lui-même n'avait pas eu le courage de nommer. Au lieu de dénoncer la présumée apathie du peuple, il lui aurait fallu prendre acte de la minorisation définitive du Québec et, de là, faire

ce que justement il s'interdisait de faire, gouverner le Québec en fonction de nos intérêts nationaux plutôt qu'en regard des impératifs provinciaux. La conjoncture scellée par le départ de Lucien Bouchard reproduit et prolonge le contexte de 1841, à cette différence près que les autorités centrales ont plutôt choisi d'émasculer nos institutions plutôt que de carrément les abolir. De l'Acte d'Union au Clarity Bill et au consentement du Parti libéral du Québec à signer la Constitution, il y a une continuité logique implacable pour laquelle les choix du gouvernement Bouchard auront servi de catalyseur.

La gouverne provinciale aura littéralement fait exploser la coalition des forces qui avaient donné sens et puissance à la campagne référendaire de 1995. Se réinstallant dans la logique défensive inhérente à la gestion provinciale et refusant de prendre acte des conséquences politiques de l'acceptation inconditionnelle du carcan *canadian* par les fédéralistes québécois, le gouvernement Bouchard se sera épuisé à rechercher des consensus là où il ne pouvait y en avoir parce que les fédéralistes québécois ne reconnaissent aucun seuil de l'intolérable.

Traînant son parti comme un boulet, sourd aux appels au dépassement, le Premier ministre de la province de Québec est parti amer, étonné, sonné de constater que l'indignation ne rapportait plus les dividendes escomptés. Le Clarity Bill aura eu raison de lui et... des fédéralistes québécois qui désormais clament haut et fort qu'ils ne réclameront rien sans l'assentiment préalable des provinces – exit les revendications traditionnelles du Québec. Ottawa peut désormais agir à visière levée : le Canada est le maître du jeu, il peut compter sur des relais locaux pour asseoir sa légitimité et récompenser la servitude là où la vanité peut ne pas suffire. De nouveaux notables aspirent à faire carrière, à nous enfermer dans le statut de minorité ethnique, à jouer de tous les registres de l'auto-mutilation pour pervertir toute expression et construction de la cons-

science nationale. Le leadership de Lucien Bouchard s'est échoué sur la censure même qu'il avait tenté de placer au fondement de son approche de concertation.

Le mouvement souverainiste en est resté décontenancé et le gouvernement du Québec enfermé dans une politique qui vivait dès lors d'autant plus aisément de sa vie propre qu'elle répondait parfaitement aux impulsions que lui donnait un pouvoir centralisateur décidé plus que jamais à casser la différence québécoise. L'asphyxie fiscale est le complément parfait de l'assainissement des finances de la province de Québec. Les indépendantistes disent depuis toujours que le cadre provincial est contraire à nos intérêts nationaux, qu'il est un joug qu'on peut toujours capitonner mais qui restera néanmoins un joug. Le gouvernement Landry a vite fait de se retrouver confronté avec la triste besogne d'avoir à rogner sur les quelques rares politiques innovatrices qui avaient pu voir le jour. C'est une affaire qu'on connaît : chauffer la maison en démolissant la cuisine d'été.

Il fallait non pas une rhétorique d'indignation mais une politique de confrontation qui aurait, sur des enjeux concrets, fait la démonstration de la domination *canadian* et de l'impossibilité de faire des choix conformes aux valeurs et besoins du Québec. La peur de la chicane n'a nullement empêché l'Union sociale, les Bourses du millénaire, la Fondation canadienne de l'innovation, la Loi sur les jeunes contrevenants et les plus récentes lois anti-terroristes. Il fallait des projets qui allaient incarner l'intérêt national. Il fallait pour cela de la rigueur, du courage et de l'imagination. Il n'est pas trop tard pour en avoir.

Le Québec est désormais totalement inoffensif. Le Canada peut se gouverner sans même tenir compte de ses choix politiques. La carte électorale a réduit le poids de la province qui peut bien se payer le luxe du Bloc québécois, cela est sans conséquence pour la majorité *canadian*. Encore un mandat et pour Patrimoine Canada cela fera même pit-

toresque. Et pendant ce temps Ottawa continuera d'agir unilatéralement, procédant par le fait accompli, sûr de l'approbation d'une majorité qui souscrit allègrement à son *nation building*. En 1841 nous avons financé la dette du Haut-Canada, en 2001 nous engraissons un surplus qui est utilisé pour nous assujettir aux « normes nationales », et financer l'érosion des compétences de notre gouvernement et réduire notre Assemblée nationale aux lamentations.

Dans ce contexte on prend bien la véritable la mesure du programme des Libéraux du Québec qui ont d'ores et déjà signifié qu'ils vont signer la Constitution de 1982 si on leur fait quelques concessions. Le vide est tellement assourdissant dans la culture politique présente que le refus catégorique que Dion-le-petit a servi à Jean Charest n'a pas fait le moindre bruit. Le débat sur les demandes québécoises est une affaire qui ne franchira plus jamais les limites de la bourgade. Et c'est certain que les libéraux du Québec vont s'en accommoder. Au fond, leur démission rend désormais inutile la signature elle-même. Un notable, un jour, s'en offrira peut-être le luxe, trop heureux de penser ainsi accéder au rang de *Great Canadian* en endossant formellement la reddition de son peuple.

1841–2001, les moyens ont changé, les modalités différent mais l'objectif de minorisation est atteint. Bouclée, la boucle. **Le destin de notre peuple dans le Canada est non seulement tracé, mais accompli.** Comme l'a jadis constaté l'historien Maurice Séguin, l'Acte d'Union a inauguré une ère de médiocrité qui a coûté cher à notre peuple dont la grande partie des élites politiques s'est égarée dans des attentes fallacieuses à l'égard du fédéralisme et d'un supposé pacte entre peuples fondateurs. Les souverainistes aujourd'hui doivent savoir que le Clarity Bill vient d'ouvrir un nouveau registre dans lequel le Parti Libéral du Québec et une partie de l'establishment velléitaire qui le soutient ne demandent pas mieux que de recommencer à composer plaintes et litanies. Il leur appartient de trouver les

mots et de poser les gestes qui rendront inopérantes les manœuvres de consentement à cette imposture. Il faut désormais des gestes qui rendront plus évidente que jamais la nécessité de la souveraineté. Des gestes, c'est-à-dire des politiques qui placeront ailleurs que dans l'espace idéologique les citoyens devant des choix qui incarneront la véritable alternative comportementale qui nous reste : se tenir comme une nation ou se ranger comme une minorité traitée avec condescendance et mépris à peine larvé.

On ne renonce à être à son propre maître que pour servir. Le gouvernement Landry se trouve désormais placé devant le défi historique de gouverner pour éviter que la prochaine génération ne s'engouffre dans une logique politique qui ne lui laissera que les moyens d'aménager sa marginalisation, de se fabriquer les alibis de la complaisance dont elle aura besoin pour vivre dans la honte de ceux-là qui ont renoncé à rêver à la hauteur de ce qu'ils pourraient être. Les grands gestes d'arrachement qui permettent à un peuple de s'éprouver tel qu'en lui-même surviennent parfois alors que plus personne ne les attendait. Et le Canada pense qu'ils ne surviendront pas, convaincu qu'en radicalisant son action la lâcheté provinciale fera ramper toute la classe politique québécoise.

La grande lassitude qui domine présentement la culture politique du Québec n'est produite que par le rapport dans lequel l'enferme la politique *canadian*. C'est un pur produit de l'*Indirect rule*. L'Action démocratique préfigure déjà la médiocrité politique du retour d'une nouvelle version de l'idéologie de conservation. Le Parti Libéral du Québec a fait le choix de la servitude. Plus rien dans la situation présente ne permet de donner le bénéfice du doute à ses artisans : ils servent le Canada d'abord et ils sont prêts à le faire à n'importe quelle condition pourvu que la gestion de la province les rétribue de quelques colifichets. Le Parti Québécois et le gouvernement Landry vacillent au bord des exigences du combat pour la liberté. La gestion provinciale les a condam-

nés à nous inviter à vivre par procuration. Nos rêves ne sont pas des alibis mais des instruments pour façonner le réel. Que le Premier ministre se lève pour interpeller son peuple sur des projets tangibles et il verra toute la force de l'idéal. Les débats provinciaux nous étouffent. Les enjeux nationaux mobilisent et notre peuple saura bien reconnaître là où se trouvent nos véritables intérêts collectifs. Il n'est pas dit que l'Histoire ne puisse tout à coup s'accélérer.

Le moment est venu de faire appel à ce qu'il y a de meilleur en notre peuple. En espérant contre toute espérance. Gaston Miron disait : « Cela ne pourra pas toujours ne pas arriver. » Cinq ans après sa mort, le souffle de son poème est toujours vital :

*nous te ferons, Terre de Québec
lit des résurrections
et des mille fulgurances de nos métamorphoses
de nos levains où lève le futur
de nos volontés sans concessions
les hommes entendront battre ton pouls dans l'histoire
c'est nous ondulant dans l'automne d'octobre
c'est le bruit roux de chevreuils dans la lumière
l'avenir dégagé*

l'avenir engagé

(L'Homme rapaillé)

Le point de vue de l'ASULF sur le rapport Larose

Dépolitiser la question de la langue

.....

*Robert Auclair**

▼
.....
Il y a lieu de féliciter la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française d'avoir produit globalement un rapport de qualité. L'ASULF applaudit à plusieurs recommandations de cette commission, mais regrette son orientation sur certains sujets et surtout son silence sur d'autres. Ce rapport fait heureusement une place importante à la qualité de la langue. Il ne faut pas voir dans ce fait une fuite en avant : agir sur la qualité à défaut d'agir sur le statut. La Commission a bien fait de relier ces deux aspects, l'un n'allant pas sans l'autre.

Cela dit, le traitement de certains sujets par la Commission et le silence du rapport sur d'autres soulèvent des questions et font naître des inquiétudes. Ce sont la dépolitisation de la question de la langue, la fusion des organismes, l'enseignement de la langue, l'exemple de l'État et l'application de la Charte.

.....

* Président de l'Association pour le soutien et l'usage de la langue française.

La dépolitisation de la question de la langue

La Commission ne dit pas un mot sur la dépolitisation de la question de la langue. Qu'est-ce que dépolitiser? C'est faire en sorte que cette question ne soit pas sous l'emprise d'un parti ni vue comme telle. L'arrivée au pouvoir d'un autre parti ne doit pas signifier la remise en question des acquis ou de l'orientation de la politique linguistique, ni un changement des têtes dirigeantes des organismes créés par la Charte. L'accord de tous les partis politiques sur la promotion de la langue est nécessaire pour que l'organisme chargé de la faire, joue vraiment le rôle essentiel de rassembleur.

Or, la Commission fait comme si ce problème fondamental n'existait pas. A-t-elle oublié que les libéraux ont refusé de comparaître devant elle parce qu'ils l'ont vue comme une affaire de péquistes? Elle sait bien que les dirigeants des organismes en place sont vus depuis toujours, à tort ou à raison, peu importe, comme des créatures du parti au pouvoir.

La Commission avait une occasion en or de régler cette question en faisant relever l'Office de l'Assemblée nationale, comme le lui ont suggéré plusieurs groupements, dont la CSD, la CSN et l'ASULF. Si une telle proposition lui paraissait difficilement réalisable, la Commission aurait pu suggérer au moins que les dirigeants du futur Office soit nommés à la suite d'une recommandation commune des chefs des différents partis à l'Assemblée nationale. Si un tel changement était fait, ce serait un pas dans la bonne direction. Le silence de la Commission sur ce point capital est décevant et ne permet pas d'espérer pour l'avenir, à moins que le législateur décide de corriger la situation.

La fusion des organismes

La Commission recommande la fusion des quatre organismes actuels en un nouveau, qu'elle n'a pas osé dénommer (le mot *Office* devrait être retenu). Elle juge que cette fusion assurera une unité de pensée et d'action et une plus grande efficacité. D'accord, mais... Elle propose du même souffle de fondre le Conseil de la langue française dans le nouvel Office. Le rôle d'un conseil est de conseiller, c'est l'évidence. C'est une fonction tout à fait différente de celle d'appliquer une loi. Comment la Commission peut-elle en être venue à confondre des rôles si différents ?

Qu'on laisse au ministre son conseil, plutôt que de rêver d'un observatoire de la situation sociolinguistique plus ou moins nébuleux, en orbite quelque part, qui ne serait probablement pas en mesure de remplacer le conseil actuel qui, soit dit en passant, a joué un rôle utile au cours des ans.

L'enseignement de la langue

La Commission souhaite que le ministère de l'Éducation s'assure que les élèves aient une bonne connaissance du français, à la fin du cours secondaire et du cégep. Elle recommande un examen national de français pour les maîtres, mais elle se contente de suggérer, pour les élèves, une vérification de l'acquisition des connaissances en français à chacun des cycles des cours primaire et secondaire. Vu les critiques négatives sur la valeur des tests linguistiques dans le passé, on peut douter du sérieux de la vérification proposée qui serait faite par les établissements d'enseignement et non par l'État. Pourquoi pas un examen national de français pour tous ceux qui terminent le cours secondaire et le cégep ? Pour une fois, on pourrait s'inspirer de la France.

La Commission oublie par ailleurs les jeunes anglophones. Ils se sont plaints devant elle que l'enseignement du français dans le réseau anglais ne leur permettait pas de fonctionner dans un Québec français et de pouvoir, par exemple, entrer au service de l'État. Pourquoi pas un examen national de français, adapté pour eux, il va sans dire ? Si le français doit devenir la langue commune au Québec, comme le souhaite la Commission, il faut absolument que les jeunes anglophones puissent acquérir à l'école une connaissance fonctionnelle de cette langue. Autrement, c'est se bercer d'illusions !

L'exemple de l'État

La Commission insiste avec raison sur le rôle de l'État dans la promotion de la qualité de la langue. Elle constate qu'il n'est pas le modèle qu'il devrait être et l'invite à le devenir. Une recommandation innovatrice de la Commission mérite d'être soulignée : celle qui veut que la législation linguistique précise que l'expression « en français » veut aussi dire « intelligible et de qualité ». Cette recommandation se trouve toutefois dans le chapitre qui porte sur le respect des droits du consommateur, comme si c'était le seul domaine dans lequel la qualité de la langue fait problème au Québec. Pourquoi un champ d'application si restreint ? Cette norme générale devrait pourtant s'appliquer partout, y compris dans les conventions collectives, écrites la plupart du temps dans une langue pitoyable, et dans les lois, qui laissent souvent à désirer. C'est dire que le ministère de la Justice doit s'équiper pour que le législateur puisse donner réellement l'exemple.

Notre association est heureuse de constater que la Commission recommande que tous les écrits et actes

juridiques officiels existent en français. Cela va de soi, diront certains. Une telle disposition permettrait peut-être, du moins on peut l'espérer, de faire cesser la pratique actuelle du législateur d'adopter des règlements renvoyant à des normes techniques rédigées uniquement en anglais.

L'application de la Charte

La Commission ne dit rien de la façon discutable dont la Charte a parfois été appliquée jusqu'ici, en particulier en ce qui regarde la qualité. C'est pourtant un sujet dont elle a été saisie de façon très concrète. Il eût été intéressant de connaître son point de vue sur cet aspect factuel. Après tout, il est essentiel de bien analyser une situation avant de proposer des améliorations. On aura beau bonifier la loi sur différents points, on ne corrigera pas la situation si on ne s'assure pas que la Charte sera vraiment appliquée à l'avenir.

Il ne suffira pas que le futur Office soit pourvu de moyens humains et financiers. Les nouveaux dirigeants devront avoir la volonté et la capacité d'agir, même au risque de déplaire et de déranger. Cela signifie que ces personnes devront avoir un statut qui leur confère indépendance, prestige et crédibilité. Enfin, pour reprendre les mots de l'éminent professeur Guy Rocher de l'Université de Montréal, elles devront être aussi des « personnes d'expérience et qui, de notoriété publique, sont les plus aptes à remplir pleinement et énergiquement la mission que la Loi 101 » leur a confiée.

Or, la Commission est muette sur une question primordiale comme celle-là. Tout un oubli ! Il va donc falloir compter sur l'initiative du législateur. ♦

LE DEVOIR

Économisez **40%** sur le prix en kiosque!

Recevez Le Devoir
**À VOTRE
PORTE**

du lundi au samedi pour seulement

3,74\$
par semaine (taxes en sus)

**Abonnez-vous par téléphone,
c'est facile et rapide!**

Composez le (514) 985-3355 pour la région de Montréal,
ou le 1 800 463-7559 pour l'extérieur.

* Prix basé sur l'abonnement de 52 semaines, dans les secteurs où il y a livraison par camelot.

Être ou ne pas être souverainiste

Le Parti québécois à l'heure des choix

.....

*Denis Monière**

Le bilan de l'année écoulée n'est pas très réjouissant pour le mouvement souverainiste, puisque les sondages de même que les résultats des élections fédérales et des quatre élections partielles ont montré que l'appui à la souveraineté en dépit des manifestations d'intransigeance du gouvernement canadien ne progressait pas dans l'opinion publique. Le soutien au PQ et au Bloc a eu tendance à se tasser et on a assisté au retour des tergiversations sur l'objectif de la souveraineté. Face à la perspective d'une nouvelle échéance électorale, les voix de la normalisation canadienne et de la renonciation se font entendre et incitent le Parti québécois à mettre son option en sommeil, sous le prétexte que les Québécois ne veulent plus de référendum et voudraient tourner la page de l'affirmation nationale. La souveraineté ne serait plus à l'ordre du jour dans le contexte de la mondialisation et surtout depuis les attentats terroristes du 11 septembre. Cul-de-sac, impasse, blocage, sortie de secours,

.....
* Politologue.

tous ces vocables démissionnaires annoncent une remise en question de l'option fondamentale du Parti québécois. Ce phénomène n'est pas nouveau, car le PQ vit une crise existentielle chaque fois que la perspective de l'échec électoral se pointe à l'horizon, comme si l'accession au pouvoir, qui est un moyen tactique, avait plus d'importance que l'objectif stratégique.

Le succès mitigé du Bloc aux élections fédérales, le regain de popularité des libéraux fédéraux au Québec, l'avance des libéraux de Jean Charest dans les sondages montrent que la politique de l'intransigeance des fédéralistes a réussi et que le ressort de l'indignation ne mobilise plus les Québécois. Les dénonciations verbales du gouvernement québécois se sont avérées impuissantes à mobiliser l'opinion publique et le Premier ministre Bouchard en a tiré les conséquences.

L'arrivée de Bernard Landry au poste de commande a réussi momentanément à insuffler un regain d'optimisme, mais les réalités du pouvoir ont vite refroidi les ardeurs. Même si le Parti québécois a su bien gérer les affaires publiques en éliminant le déficit, en réduisant les impôts, en réinjectant de l'argent dans la santé et dans l'éducation, et même si le taux de satisfaction envers le gouvernement s'est maintenu à des niveaux élevés, les Québécois ne semblent pas prêts à se montrer reconnaissants et à récompenser l'équipe gouvernementale en lui confiant un troisième mandat. L'argument du bon gouvernement ne produit pas les retombées électorales escomptées.

Cette tiédeur de l'électorat est inhérente à l'exercice du pouvoir, car, même en période de prospérité et de surplus budgétaire, l'action gouvernementale ne peut satisfaire tout le monde et l'opinion publique peut se montrer plus sensible à des enjeux particuliers comme ce fut le cas avec les fusions municipales, ce qui explique la piètre performance du Bloc aux dernières élections fédérales et celle du PQ aux élections partielles. Mais dans le cas du PQ, ce climat de

désenchantement produit des effets démoralisants. Les militants sont moroses et démobilisés. Ils ne savent plus où investir leurs énergies. Ils n'ont pas de consignes claires quant aux discours et aux arguments qu'ils doivent répercuter. Ils se mettent en position attentiste et se demandent : à quoi bon gagner des élections si l'objectif de la souveraineté s'estompe de plus en plus à l'horizon des possibles ?

Même si rien n'est joué d'ici la prochaine consultation électorale et que le facteur temps est susceptible de redresser le baromètre de l'opinion publique, cette morosité liée à la conjoncture nous force à réfléchir aux choix stratégiques qui ont guidé le mouvement souverainiste depuis l'adoption en 1974 de la stratégie référendaire et de la logique du bon gouvernement. Il est peut-être temps de prendre acte des effets de cette démarche. Si l'enjeu de la prochaine élection est centré sur l'obtention d'un troisième mandat pour le PQ, qui n'aura rien de mieux à offrir qu'une gestion provincialiste, on peut douter que cette perspective ait de fortes capacités mobilisatrices et soit porteuse d'enthousiasme. Le poids de l'usure sera lourd à gérer durant dans la prochaine campagne électorale.

Les effets pervers du bon gouvernement

Le malaise que nous ressentons actuellement est lié au fait que le Parti québécois est arrivé au bout de sa contradiction fondamentale. Pendant un quart de siècle, les militants ont cru qu'en élisant un gouvernement souverainiste, on pourrait convaincre les Québécois de la nécessité de la souveraineté. On pensait qu'il était possible et efficace de concilier un programme d'action *provincialiste* et la promotion de la souveraineté. Le PQ a exercé le pouvoir pendant seize ans, il a gouverné dans le meilleur intérêt des Québécois. Mais les expériences des deux passages au pouvoir n'ont pas été concluantes et ont plutôt montré que, plus le PQ gouverne, moins l'option souverainiste pro-

gresse dans l'opinion publique. Il est certes nécessaire d'être au pouvoir pour enclencher le processus d'accession à la souveraineté, mais l'exercice d'un pouvoir provincial dans le cadre du fédéralisme semble être devenu contre-productif. Il faut prendre la mesure de ce paradoxe.

En adoptant des politiques favorables aux intérêts collectifs des Québécois, le PQ a fait la preuve, aux yeux de beaucoup d'électeurs, que la souveraineté n'est pas nécessaire au développement de la société québécoise, et que le cadre fédéral, malgré ses contraintes, n'est pas un obstacle infranchissable qui entrave les progrès du Québec. En fait, les acquis obtenus sur le plan des politiques culturelles, sociales et économiques par la détermination et l'ingéniosité des gouvernements souverainistes ont été récupérés au profit de la thèse mensongère de la souplesse du fédéralisme canadien. Plus les souverainistes s'acharnent à rendre le Québec prospère et dynamique, plus ils donnent à penser que la souveraineté est superflue.

En acceptant, pour exercer le pouvoir, de se conformer aux limites de l'action gouvernementale dans un cadre provincial, le Parti québécois en est venu à interioriser la logique autonomiste et à penser son action comme système de protection contre le fédéralisme intégral. Dans cette logique, chaque gain réalisé au nom des intérêts du Québec devient un atout du fédéralisme et chaque défaite ou recul est attribué à l'absence de coopération des souverainistes. N'est-il pas temps de conclure que la stratégie du bon gouvernement a plus profité au maintien du statu quo qu'au changement de statut politique du Québec ?

Ainsi, les Québécois retirent tous les avantages de la politique d'affirmation nationale sans être obligés d'affronter les contraintes du fédéralisme réel de sorte qu'en gouvernant sans faire la souveraineté, le PQ a contribué à la légitimation du fédéralisme canadien.

Le PQ ne serait-il pas victime d'un effet pervers de sa propre stratégie ? Si la réalité du fédéralisme n'était pas occultée et tempérée par la présence des souverainistes au pouvoir, les avantages de la souveraineté ne seraient-ils pas plus évidents ? Je ne propose pas de renoncer à l'exercice du pouvoir, mais je pense que l'exercice du pouvoir ne doit plus être dissocié de l'accession à la souveraineté. C'est par l'élection d'un vrai gouvernement souverainiste que l'on pourra recréer un rapport de forces favorable au Québec.

Comment sortir du cercle vicieux ?

La prochaine élection pose un défi au mouvement souverainiste, car le Parti québécois devra trouver le meilleur positionnement qui maximise ses chances de conserver le pouvoir tout en faisant progresser son projet. J'examinerai les différents scénarios qui peuvent alimenter notre réflexion.

- 1- Ne rien changer, miser sur les réalisations des neuf dernières années, proposer un programme d'action compatible avec les compétences d'une province et poser la question du statut du Québec lorsque les conditions gagnantes seront réunies. L'enjeu de l'élection sera de choisir le parti qui saura le mieux défendre les intérêts du Québec dans le cadre du fédéralisme canadien. Cette recette classique confortera les assises traditionnelles du PQ, mais ne peut répondre adéquatement au désir de changement qui anime l'électorat et suscitera peu d'élan mobilisateur dans la base militante.
- 2- Revenir en arrière, abandonner l'option souverainiste et renouer avec la tradition autonomiste en acceptant le statut de minorité ethnique dans la fédération canadienne. Cette position pourrait sans doute rallier l'électorat fédéraliste nationaliste qui appuie l'ADQ, mais elle provoquerait une scission au sein du PQ et la formation d'un autre parti souverainiste, comme cela s'est produit en 1985 lorsque le PQ a abandonné son option. Les gains réalisés à droite

seraient annulés par les pertes subies à gauche. De plus, un parti qui abandonne son idéologie souffre toujours d'un déficit de crédibilité comparativement aux autres partis qui sont restés fidèles à leur position. C'est le scénario qui est le plus avantageux pour le Parti libéral.

- 3- Adjoindre au scénario 1 un référendum sur un enjeu moins ambitieux que la souveraineté mais qui accroisse les pouvoirs du Québec, comme un référendum sur le rapatriement des pouvoirs de taxation. Ce scénario a l'avantage d'offrir une perspective gagnante qui n'hypothèque pas la possibilité de tenir un autre référendum sur la souveraineté en cas de blocage dans les négociations avec le Canada. Mais il y a des inconvénients, car un tel référendum ne peut être tenu en même temps qu'une élection car cela irait à l'encontre de la loi référendaire et il serait coûteux politiquement de changer les règles du jeu la veille d'une élection, sans compter les difficultés juridiques qu'implique la tenue d'un référendum en même temps qu'une élection dans le cadre de la loi sur le financement des partis. Il y a aussi le risque d'un boycott de la part du Parti libéral et des fédéralistes, ce qui produirait un faible taux de participation qui minerait la légitimité et la crédibilité du résultat et affaiblirait le pouvoir de négociation avec Ottawa. Enfin, rien ne peut obliger le Canada à entreprendre une négociation, même s'il y avait un consensus de toutes les provinces. Un État n'abandonne jamais volontairement le contrôle de ses ressources financières. Pour améliorer le rapport de force du Québec, il serait toutefois possible de faire un sondage à l'échelle du Québec en ajoutant sur le bulletin de vote une question sur le rapatriement des points d'impôts. Ce ne serait pas un référendum et les partis seraient libres d'aborder cet enjeu dans le cadre de leur campagne électorale.
- 4- Il y a une autre façon plus audacieuse de préparer l'avenir. Ne faut-il pas plutôt proposer aux Québécois un choix déterminant entre un parti qui intégrera le Québec dans

le Canada et un parti résolument engagé à réaliser la souveraineté? Le PQ ne doit plus dissocier son élection comme parti gouvernemental et l'accession à la souveraineté. Un vote pour le Parti québécois doit devenir un vote pour un gouvernement qui préparera l'avènement du Québec souverain, et non pas un vote pour un parti qui se contentera de gérer une province. Élire un gouvernement souverainiste ne signifiera pas que la souveraineté sera nécessairement proclamée, mais que le gouvernement pourra préparer l'accession à la souveraineté. Cela voudra dire que le Québec défiera la Constitution canadienne tant et aussi longtemps que le Canada ne voudra pas négocier un nouveau statut politique. Cette nouvelle stratégie a l'avantage de donner l'initiative au gouvernement du Québec et de changer le rapport de force en contestant ouvertement le fonctionnement du fédéralisme canadien. Ce programme d'action souverainiste pourrait proposer la mise sur pied d'un programme québécois d'assurance-emplois ou encore la convocation d'une assemblée constituante ayant pour mandat de rédiger la constitution du Québec souverain. Ces gestes confèreraient de facto de nouveaux pouvoirs au Québec et il y aura toujours un référendum où les Québécois pourront entériner les résultats de cette nouvelle dynamique qui conduira soit à des négociations sur un nouveau statut constitutionnel, soit à l'accession à la souveraineté. Le Parti québécois a plus à gagner en étant lui-même avant et après les élections, c'est-à-dire en faisant la promotion de son objectif fondamental.

Qu'arriverait-il si on décidait d'être souverainiste à plein temps? Comment les Québécois peuvent-ils être convaincus de l'importance de la souveraineté si le seul parti qui défend cette option la met entre parenthèses lorsqu'arrivent les élections et lorsqu'il est appelé à former le gouvernement?

Un vote pour le Parti québécois devrait être un vote pour la souveraineté en marche et non pas pour la souveraineté en attente. ♦

J'aime l'action!

Avec Fondaction, je travaille plus facilement pour ma retraite. J'épargne plus vite grâce à la réduction d'impôt pour contribution à un REER et aux deux crédits d'impôt totalisant 30 % de mon placement dans un fonds de travailleurs.



Outillez-vous dès aujourd'hui avec Fondaction pour demeurer actif demain! De plus, votre épargne-retraite permet de créer et de maintenir des milliers d'emplois partout au Québec.

**Plus qu'un REER,
un fonds de travailleurs**

FONDACTION

CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

514-525-5505 / 1 800 253-6665

www.fondaction.com



Ceci ne constitue pas une offre publique de valeurs. Vous obtiendrez toutes les informations pertinentes dans le prospectus simplifié de Fondaction disponible à nos bureaux ou sur notre site Internet.

French Europa

De l'aliénation comme vertu

.....

Jean-Luc Gouin

Lettre ouverte à un Français

Ou commentaire général à la lumière d'un cas particulier

*C'est ma lady
Au one two two
J'suis son jockey
Son streeple-chase
J'sais la driver
À la française
Dans l'sleeping car
After paillasse
À son milk-bar
J'me tape un glass
Et j'cause français
C'est un plaisir [...]*

Léo Ferré, *La Langue française* (1962!)

Bernard Michaud S.A.
Gan, France

OBJET : Vos produits de l'érable

M. Michaud,

Actuellement de séjour en France – et histoire de me faire plaisir (*sic*) –, une autochtone, compatriote à vous et chère à mon cœur, se procura le sirop d'érable commercialisé par votre maison afin que nous le dégustions ensemble en discourant du pays québécois.

Or sans plus tarder, je vous cite textuellement :

« "Maple Joe®", quoi de plus convivial pour une marque ? Nul ne pourrait et ne saurait se tromper sur l'origine géographique de ce nom ! Son accent sonne québécois ! Comment ne pas retenir cette marque (...) Maple Joe® : un bûcheron canadien extrêmement sympathique, des feuilles d'érable, symbole mystique du peuple canadien, un rappel des couleurs du drapeau, des couleurs chaudes qui annoncent l'été indien (...). » (source : <http://www.maplejoe.com>)

Quelle n'est pas ma surprise. Une fois importé en territoire français, le fameux liquide québécois (le Québec est en effet et de loin le premier producteur mondial des produits dérivés de l'eau d'érable) nous rabâche par le biais d'un simple petit flacon – avec force insistance, tels des mantras javellisant – les vocables « Canada » et « Canadien » ; termes par ailleurs bien enrobés du coulis iconographique de la Feuille d'érable / *Maple Leaf*, symbole du Canada par excellence (par distinction sinon opposition au symbole homologue québécois : le Fleur-de-Lysé ?). Et pour couronner l'ensemble, vous, entrepreneur français, vous vous faites l'instigateur et le distributeur d'une marque de commerce qui a tout de "*canadian*" mais fort peu, on le devine, de la franco-québécoité : « **Maple Joe** » !

Et pourtant, M. Michaud, vous n'en démordez pas : « *Nul ne pourrait et ne saurait se tromper*, écrivez-vous avec

l'assurance d'un maître *es lapalissades*, sur l'origine géographique de ce nom!». Le 'Maple' serait donc au Québec, en fait d'arbre vivrier, ce que le châtaignier est à la France. Et puis enfin, « "Maple Joe®", *quoi de plus convivial pour une marque?* » Isn't it? Ben voyons.

Le devant de la bouteille est à l'avenant: « ABSOLUTELY PURE MAPLE SYRUP », « MAPLE JOE », « Canada No.1 Medium », « Product of Canada ». Inscriptions accompagnées, bien évidemment, des deux symboles chéris de ce Canada (quatre au total en comptant le verso. Sirop !!!). Il faut dire en revanche qu'il y a tout de même un petit espace réservé à la langue française. Tout au bas de la fiole... « Pur sirop d'érable », y a-t-on noté. On remarquera toutefois, et au surplus (comble du surréalisme surmatérialiste cannibaleur des cultures non immédiatement soumises sans restrictions au YouEsss dollar?), l'absence du signe diacritique sur le « e ». Ainsi donc, non content de transformer 'Érable' en 'Maple' avant d'en offrir puis en exhiber la sève raffinée sur les tables de la patrie de la francité, vous n'aurez de cesse d'en émasculer bel et bien l'originale et authentique dénomination. *Canadian Genuine Product*, quoi.

D'entrée de jeu, voilà déjà un phénomène récurrent au pays des « Johnny Hallyday » et des *Star Academy*: un anglais de bonne correction coexiste ou s'associe la plupart du temps avec un français souvent approximatif et, en presque tous les cas, appauvri sinon déstructuré (syntaxe et grammaire comprises; bien au-delà donc du strict vocabulaire). Conversions en mo(n)de inversé, sens dessus dessous. *And by the way...* d'un seul élan maîtrisons l'anglais et discréditons le français, fût-ce subrepticement, négligemment. Subliminairement.

Croirait-on vraiment qu'il s'agit ici d'un produit 'français' importé du Québec, et offert essentiellement à des Français? Ne devrions-nous pas comprendre d'emblée, machinalement, qu'il s'agirait plutôt d'un bien de consommation

néo-zélandais proposé à une clientèle du Royaume-Uni, du Kenya ou, bien sûr, des U.S.A. ???

Or « votre cas » en lui-même, *Mr Bernie*, ne vaut certes pas qu'on le monte en épingle. Et le signataire de la présente ne tient nullement à stigmatiser, moins encore ostraciser, un homme sans doute non moins « victime » que « propagateur » (et pas forcément propagandiste, j'en conviens) d'une forme d'abrutissement généralisé (ou de léthargie, préféreront dire les adeptes de l'euphémisme) inhérent à l'ensemble de la société concernée. *Ultimo*, le phénomène « Maple Joe » constitue une simple occurrence reproductible (et effectivement renouvelée) à volonté en terre française d'Europe.

Banale illustration d'autodestruction.

Quand le particulier devient universel...

Accessoirement, voici dans le genre une esquisse parmi les mille et une possibles de ce que nous étale sans désarmer le quotidien hexagonal : ne cherchez plus du magique, de l'optique, du technique, de la musique, du fantastique ; ni d'ailleurs un océan Atlantique au large de La Rochelle ou de Brest. Disparus prestement, ces mots ringards, du « dialecte des anciens ». Aussi bienheureux soit l'instituteur qui parviendra dorénavant à vaincre ce... tic national, et à convaincre sa marmaille que Optic (sinon Optical), Technic, Music et autres Fantastic & Magic Atlantic ne sont pas des lexies de la langue de Littré, de Robert et de l'élégante petite Rousse qui, comme on sait, sème à tous vents.

Voire *under the Wind*. Puisque... À considérer en effet le nombre surabondant d'anglicismes à chaque page – chacune, et sans doute sans exception aucune – des dictionnaires de la Gaule des temps présents, surmultipliés à satiété à chaque édition (<http://www.vigile.net/00-8/jlg-dico.html>), il est à craindre que les *Harrap's* et autres *Oxford's* ne soient bientôt – alors devenus parfaitement

superflus – plus d'aucune utilité entre les mains d'un Français (<http://www.action-nationale.qc.ca/9910/gouinbilinguistes.html>).

Il est vrai que la France s'autoangloétatsunianise à un rythme effréné (et sous cet angle large – ou obtus, rigoureusement parlant – M. Michaud ne fait que souscrire platement, aveuglement, indistinctement et passivement à un courant collectif franco-européo-français extrêmement puissant). Ce qui amène à penser de plus en plus clairement que la France (forme de honte pathologique et fort difficilement explicable, quoique) méprise maintenant au tréfonds d'elle-même et sa langue et sa propre culture.

Il y a dix ou douze ans, une situation spécifique comme celle identifiée chez *Maple Joe* se fût révélée exceptionnelle. Et on pouvait se contenter alors de sourire d'un *Chewing-gum*, d'un *Drugstore*, d'un *Week-end (off!)*, d'un *Meeting*, d'un *Briefing*, d'un *Parking*, d'un *Dancing*, d'un *Manager*, d'un *Sponsor*, d'une *Baby-sitter* ou d'une *Nurse*, d'un *Self*, d'un *Scotché*, d'un *News*, d'un *Non-Stop*, d'un *Ferry*, d'un *Shopping*, d'un *Badge*, d'un *Tag*, d'un *Business*, d'un *Caddy*, d'un *Pressing*, d'un *Corner* ou d'un *Penalty*. *Live Single Song* en prime. C'était beaucoup déjà, avouons-le. Mais aujourd'hui c'est autre chose : l'exception s'est faite norme. Un « *Maple Joe* » ne revêt *per se* aucune signification particulière. Or le problème devient sérieux et préoccupant, urgent, précisément parce que les « *Maple Joe* » de toutes espèces se chiffrent désormais par milliers ; et ce dans toutes les strates de la société française.¹ Si tant est bien sûr que cette iden-

1. Depuis le ruraliste d'un hameau reculé de quatre-vingt-trois âmes (dont l'établissement affiche ostensiblement une US raison sociale bien que son propriétaire n'ait pas croisé un anglophone en boutique depuis... 1992 !) jusqu'aux plus hautes sphères « locales » du politique et du commerce. La « Michelin » (<http://fr.webmichelin.com/>), pour exemple (à l'instar des autres 'symboles' de l'économie présumément française, tels « France Telecom » [no accents please], « Renault » ou « PrimaGaz » [<http://www1.primagaz.fr/index.jsp>], laquelle firme, dans un pays de plus de 58 millions d'habitants, estime pertinent d'insérer un message dans la langue de Tony Blair sur la boîte vocale destinée à sa clientèle en attente ! Réponse de l'entreprise consécutivement à

tité puisse toujours prétendre à un quelconque contenu. Car l'Identité perd assurément tout sens dans le bocal aseptisé où prolifère l'impériale culture de l'Indifférenciation.

... Sans en passer par la singularité

Ce phénomène d'acculturation globale se poursuit en quelque sorte irrésistiblement. Aussi deux ans plus tard je constate que mon petit mot, dérisoire, de naguère (*Retour d'Europe* : <http://www.vigile.net/00-1/jlg-retour.html>) se voit largement dépassé par les événements ; parce que hélas trop bien confirmé à la lumière de cette démission généralisée au sein de la francophonie européenne. Loin d'exprimer une certaine RÉSISTANCE, mot véritablement tabou dans la Cité de Jean Moulin, **les Français s'autocolonialisent** dans un climat d'assujettissement volontaire que l'on ne pouvait croire possible, ou concevable, dans un pays cultivé et en principe hautement civilisé. De fait, la France actuelle me semble contenue tout entière dans le slogan suivant : « *Anything but French* ». Ou mieux encore : « *Nothing but English* ».

« La Loi du milieu » – on s'en voit persuadé jour après jour, mois après mois, année après année – se libelle à mes yeux comme suit (tel, suprême aberration, un cri de ral-

.....
ma stupéfaction : « *Il y a des anglophones en France...* ». Il est vrai qu'il n'y a sans doute pas un seul arabophone, ni d'ailleurs de Polonais ou d'Espagnols au pays de M. Chirac ; pas plus du reste qu'on ne saurait repérer de francophones en terre britannique ou étatsunienne..., qui se conduisent rigoureusement de même), écoule ses pneumatiques sous des marques déposées anglaises et opte sans hésiter, dans ses réclames à la télévision, française toujours, *of course*, pour un accompagnement musical angloaméricain. Y a-t-il incidemment plus franco-français, dans l'esprit des gens de l'industrie lourde, que la régie « Renault » ? Il semblerait toutefois que ce soit là une 'tare' pas très rentable. Outre un conseil d'administration parisien qui se déroule dans l'idiome de *General Motors* (parce que – crampez-vous – l'unique représentant japonais [de *Nissan*] sur ledit Conseil-consortium n'entend goutte au dialecte de Rabelais), on comprend rapidement qu'il vaut mieux dissimuler son identité (Contact.Client@renault.fr) derrière des modèles qui sonnent bien *american* : *Scenic*, *Le Car* (ou... *La Five*), *Laguna Estate*, *Break*, *Trafic*, *Master*, *Avantime*. Et pourquoi pas *Capitulation*, ou *Usurpation*, marques qui disposeraient de l'immense avantage de confondre maître, valet et client dans une orthographe identique dans les deux langues ? Douce France...

liement) : ABDIQUONS CITOYENS ! Et ce sans la moindre mauvaise conscience, d'ailleurs 'épurée' de tout amour-propre, et surtout, enfin, dénoyautée de toute velléité de lutte ou même de banale résistance de pure forme. Je reste toujours étonné, éberlué pour mieux le dire, de constater avec quelle aisance et conviction, sinon bonhomie – et en tout cas toujours virtuose du sophisme, de l'artifice et de la lénification –, le Français-type cautionne et justifie sa propre destitution de la colonie des langues et des cultures dignes de ce nom.

Le même individu, en revanche, est pourtant prêt au quart de tour à presque tout mettre à feu sinon à sang dans une grève sauvage – avec dessein (légitime, je veux bien) d'engranger les fruits d'une augmentation de salaire de quelques francs (ou fraction d'euros, disons). Bref, on s'engage à plein dans l'éventualité d'épaissir le portefeuille lors même que l'on s'écrase sur-le-champ face aux grands enjeux de civilisation. En outre, nos gens n'oublieront certes pas du même mouvement de qualifier les *Yankees* de sommaires capitalistes dénués de toute culture significative ! [Cela dit, nul besoin de s'avouer de « droite » pour déplorer pareilles adolescenteries].

Diderot, Voltaire, Rousseau : Ramenez-vous à la maison, Nomdédiou !

Les raisons sociales et les marques de commerce – et dieu sait, véritable invasion, combien celles-ci « investissent » *sano* et constamment notre champ visuel : à chaque mètre de rue ou peu s'en faut, jusque sur la commensale table familiale et dans l'intimité de nos salles de bain – sont de plus en plus anglicisées (comme il en a été dans le Québec, alors comateux et sous respirateur artificiel, des années... cinquante et soixante). Ce qui se vérifie d'emblée par l'attaque en règle – agression frontale du tissu constitutif de l'idiome – contre la morphologie de la langue française. On observera notamment l'amputation quasi systématique des signes diacritiques (accents, cédilles, etc.), ainsi que

cette propension désolante, chez la gent marchande, àagrafer ce 's possessif typiquement anglo-saxon (parfois on se contentera du seul apostrophe, moins ostensible) à ses labels et autres nominalités du milieu. *All aboard to Macdonald's!*

La publicité et l'affichage roulent dans la même farine. Autres exemples, dans le genre, du sommet de l'expression du « complexe du colonisé » (relisons Albert Memmi au préalable si besoin est). À la télé, dans les revues, journaux et magazines, il est devenu *habituel* de communiquer d'abord (!) en anglais pour ensuite, par appel de note signalé par un astérisque, renvoyer en bas de page ou d'écran à... la traduction française. En parallèle, il faut savoir que les réclames télévisuelles – dans leur contenu même (phénomène tout nouveau en Europe mais fatalement dévastateur) – se conçoivent et s'élaborent fréquemment *texto in English*. L'auditeur francophone (ou enfin, non anglophone) se voit alors présenter des publicités « de second ordre », traduites 'localement' par synchronisation labiale ('*Lipsync*', *you know*).

Par ailleurs, quand un sonal (ou un indicatif musical, *jingle* comme ils disent) ou une authentique mélodie accompagne une publicité (ou un film dit 'français' !), neuf fois sur dix il s'agira d'une chanson angloaméricaine... Au reste, il est banal ici, de la Bretagne au Languedoc, du Havre à Bordeaux, de réussir l'exploit de ne pas entendre une seule – pas une seule – chanson française pendant une journée complète dans les centres commerciaux, zincs, restaurants et autres lieux publics.

Traduction littérale et générale: « *Comprenez donc enfin, consommateurs, que la langue française est désormais, en France même, une "langue seconde".* » On saisira d'autant plus aisément – vous et moi, n'est-ce pas, obtus Béotiens que nous sommes sous couvert que nous valoriserions le simple respect de soi – qu'un ministre de l'éducation

nationale de la République puisse sans ciller affirmer que l'anglais ne constitue pas en France une langue étrangère.²

Exception faite à la rigueur d'un Claude Duneton, d'un Jean Dutourd ou d'un Ignacio Ramonet, ici ou là dans l'enceinte du verbe public, le pidgin frenchglais domine totalement les ondes et la presse ; et ce parfois jusque sur la bande hertzienne de *France Culture*. Sans compter bien sûr la langue commune, dans la rue ou au bistrot, entre « Français ». Il n'y a pas jusqu'aux prénoms des p'tits Français qu'on ne daigne maintenant déculturer dans l'œuf et (forcément) pour la vie : Teddy, Jimmy, Kevin, Tim, Tom, Jordy, Danny, Franck... Et même John !!! Quant à la télé française, toutes chaînes confondues, je ne suis pas convaincu qu'elle soit moins USAïque qu'au pays des *Sam-mies*. Des films américains, des films américains et puis des films américains. Avec ça, on aura droit à quatre types de téléseries : les étatsuniennes, les étatsuniennes et les étatsuniennes.

J'oubliais, un instant, la quatrième : séries françaises calquées sur le modèle étatsunien. À l'instar des émissions de variétés, soit dit au passage (*on Prime Time for Sure*) par le détour des Thierry Ardisson et des Patrick Sabatier. Et les *Loft Story* correspondants. Le *Global Village* : Planisphère, mes frères, ou Aplanisphère... ?

Quant à l'univers cybernéen, ou internautique, est-il bien utile de rappeler en la matière – *Free.net & Co* – l'inféodation française quasi absolue à l'angloaméricanité ?

2. *En étrange pays dans mon pays lui-même*

Écrivait jadis Aragon

Louis de son prénom

C'était pendant l'Occupation...

Plus tard Gaston dit le même

Miron celui-là de son nom

C'était alors l'armée canadienne

Que l'on envoyait telle une hyène

Mâter la Franc-Nation

Et aujourd'hui *ma* langue ?

Étrangère en *votre* pays même... ?

Incidentement, à plus d'une reprise par le passé, et certes comme bien d'autres, j'ai tenté modestement d'y introduire comme il se devait mon petit grain de sel : *Du Sens au Son* : <http://www.vigile.net/furet/TLgouinsons.html>. Sans doute en vain.

C'est la **Mondialisation**, répète-t-on sur tous les tons et sur toutes les chaînes (esclavagistes ?). À satiété. Comme si mondialisation signifiait : **Déni, Mépris et/ou Dégoût de Soi, Dépersonnalisation, Mimétisme puéril, Servitude culturelle, Asservissement généralisé, Volonté d'auto-anéantissement, Haine du « Nous » distinct** (hormis le « *Us* » confondu aux U.S., bien entendu). Comme si, en un mot, unique, à la manière de la pensée qu'il accrédite et ratifie, **Globalisation** signifiait : **Angloétatsunification. English Words only for the World.**

Ce qui en définitive explique sans nul doute que les mots « Planète » et « Universel », parmi moult, soient à toutes fins utiles bannis du thésaurus européen-français de notre temps. En ces contrées plus que douteuses quant à l'avenir d'un passé plus qu'honorable, rien à faire ! Il faut dire, il faut écrire et il faut lire « Planet » et « Universal ». *Only*. Symptomatique pour le moins.

À quoi bon dès lors les *United States of Europa* (conçus pour une large part sinon essentiellement, secret de Polichinelle, en vue de faire face au monolithique « bloc » des *United States of America*), si c'est derechef pour se fondre – et à terme se dissoudre, au moins idéologiquement et culturellement – en ceux-ci ? Le contre-modèle rigoureusement modelé sur le modèle même. Ces U.S.A. au surplus – comble d'aveuglement, de satisfaite admiration ou de complaisance, *chi lo sa* ? – que les Français confondent d'ores et déjà, y compris dans leurs « professionnels » télé- et radio-journaux, avec le continent dans sa totalité en les nommant : *L'Amérique... !*

Requiem pour la Fleur de Lys ?

La France que j'aime, et profondément, gît sous la terre du souvenir. Je veux dire en cela : cette France digne d'amour, d'admiration et de Reconnaissance. Cette France-là – noble, fière, nourriture éternelle de l'humanité tout entière, parangon de haute civilisation, pionnière des droits de l'Homme, laboratoire de philosophies lumineuses, creuset d'une prodigieuse littérature et généreuse de ses Beaux-arts éblouissants – est une France désormais pétrifiée dans la pierre de ses monuments, celée dans les pigments des toiles de ses Delacroix, médusée dans les bronzes de ses Rodin, desséchée dans l'encre des pages racornies de ses Racine, de ses Montesquieu, de ses Hugo, de ses Malraux.

La France et ses « satellites », devrait-on dire plus exactement. Car il faut voir et savoir aussi à quoi ressemblent la « *Belgium* » wallonne et la « *Swiss* » de culture analogue. C'est à implorer tous les dieux de l'Olympe. Grevé d'un chagrin réel, plein, lourd. Inconsolable. L'enfoncement obstiné, résolu, « libre ! », se creuse en ces pays frères de manière plus hardie et accélérée encore. Et désespérément convaincante.

Napoléon prétendait jadis que « Impossible » n'était pas français. Que n'aurait-il déclamé – depuis Arcole, Friedland ou Sainte-Hélène, que nous importe – en prenant connaissance d'un 'Empire' qui n'ose même plus, à peine deux siècles plus tard, écrire « Liberté » dans la langue citoyenne ? Il est devenu rarissime en effet, voire insolite, de se voir donné en France l'occasion de lire ce vocable – pour lequel on a pourtant versé le sang jusqu'à plus soif au fil parquésien des âges et des hommes, et singulièrement *contre* les Anglais ! – autrement que dans les atours du lexique anglo-saxon : *Free, Liberty, Freedom...* Amusez-vous notamment à parcourir dans cette 'Hexagonie' les nombreux serveurs cybernéens (*Web Providers* !). Surréellement hallucinant.

Or que penser d'une nation qui en est venue à éliminer littéralement le mot Liberté de son vocabulaire... ? Lequel ne se dirait donc plus que dans la langue du *Master* ???... À l'instar du chapitre national d'*Amnesty International*. Dont il ne viendrait l'idée à personne d'en adapter l'appellation, de québécoise manière incidemment, en *Amnistie Internationale* (<http://www.Amnistie.Qc.ca/>) !

Je suis « ouvert au monde » puisque je suis totalement aliéné au mien propre. CQFD.

2001, Odyssée d'une Europe française on ne peut moins cartésienne. Est-ce là le symptôme de ce qu'on appelle communément décadence d'une civilisation ? Ou morbide volonté d'extinction de soi.

I'm a French, and proud of it.

La France. Collaboratrice empressée de sa propre insignification ?

On respecte et salue sans difficulté (ou, *a minima*, on sympathise sincèrement avec) un individu dominé, accablé, épuisé sous le joug d'une puissance impérieuse, sans pitié, et face à laquelle toute résistance visiblement se révèle inutile et sans issue. Mais dites-moi, comment peut-on apprécier, jauger un peuple qui réclame fermement et de son propre chef sa propre sujétion ?

Le drame ne réside pas dans le fait de devoir assister, impuissant, à la déliquescence d'une France angloaméricanisée jusque dans sa moelle épinière (s'écoulant dans ce qui fait office de rachis). La véritable tragédie, c'est que cette France (celle de Jeanne d'Arc, de François 1^{er}, de Louis XIV, de Napoléon, de Clémenceau ou de de Gaulle) se convainc elle-même – avec détermination – de la nécessité d'abord, de l'irrévocabilité ensuite, de sa propre troncature ou dénaturation. Comme s'il fallait, sous la chape d'une

furieuse psychose collective, s'effacer, s'anéantir, pour mieux et « fort-être ».

Devoir s'avouer vaincu constitue pour un peuple une expérience extrêmement douloureuse, terrible, déchirante. Se faire soi-même hara-kiri devant un ennemi imaginaire, ou démesurément amplifié, c'est bêtise et désolation. « J'opte pour le statut de serf par amour de l'humanité »...

Il a bon dos l'amour.

Mon sentiment, tout vénien ou vain qu'il soit, est le suivant : Le vocable **Résistance** ne revêt en France plus aucune signification. Mais peut-être n'est-ce là au fond que l'histoire qui se répète... Ce serait toutefois beaucoup espérer, cette fois, peu loyaux cousins, que d'attendre un 18, puis un 6 Juin, sans mettre vous-mêmes solidement la main à la pâte.

Manifestement, la France aspire à être autre. Plus concisément : à ne plus être ce qu'elle est essentiellement. Ou fondamentalement. Or manifestement elle ne se doute pas, ce faisant, je crois, qu'elle « construit » (!) une France qui bientôt, sinon déjà, n'intéressera plus personne. À quoi bon en effet quitter son Chicago, son New York, son Vancouver, son Londres ou son Sydney, si c'est pour trouver dans le fin fond de Montmartre, voire de Gan, un ersatz ridicule de la banlieue de Los Angeles ?³

La France aura été en soi une merveilleuse Idée.

Visiblement, elle n'a plus désormais la Volonté de ses Lumières.

Reconnaissance à Odile Le Mœlle-Robert

Un Québécois en France

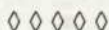
.....
3. Les illustrations témoignant et attestant sans détour de la défrancisation de l'Europe française pourraient faire aisément l'objet de kilomètres – on entend régulièrement... miles – de dossiers. Un ultime échantillon, si on m'y autorise. Exemple. À Montmartre, précisément. Fêré de musées, je me suis octroyé deux semaines entières exclusivement, à Paris, pour m'enivrer de ces joyaux du

PS : Pour l'anecdote, je mentionnerai qu'à l'occasion de cette fête récente (également importée du monde anglo-saxon), nous fûmes accueillis pour ainsi dire par presque tous les commerçants en territoire français par un fort respectueux : « *Happy Halloween!* », bien en vue dans les vitrines ornées des couleurs de circonstance (*Sorry*. Ici on lit plutôt, systématiquement : « *Colors* » [ou « *Coulors* » !]. Halloween ou pas. Eh oui). Et comme à l'habitude, je faisais figure d'extra-terrestre lorsque me venait l'idée saugrenue de m'en formaliser un tantinet. Du reste, quelle belle opportunité à cet instant précis, pour le natif (on dit préférablement : *Native...* Eh non, je n'invente rien), de ne pas saisir mon 'sabir XVII^e québécois'... C'est pourtant l'*étranger* qui discourait *rigoureusement* français. Mais somme toute, doit-on vraiment s'étonner alors que dans la matrice de Georges Brassens, de Francis Cabrel et de Yves Duteil on célèbre quotidiennement les anniversaires sur les paroles et la musique de... « *Happy Birthday* » ? Le couplet eurythmique de *Gens du Pays* (« *C'est à ton tour de te laisser parler d'amour...* »), de Gilles Vigneault, on

.....

génie esthétique nommés LOUVRE et ORSAY. Je me réjouissais également à l'idée de visiter, parmi moult institutions analogues, l'« Espace Montmartre-Dali ». Or le seul prospectus conçu et disponible sur les lieux concernant cette collection est rédigé à proportion de plus de 80 % en anglais... Et comme s'y attend mon lecteur, n'est-ce pas, à l'office du tourisme local aussi bien qu'au musée même on s'est une fois de plus étonné ferme de mon étonnement (comme si par définition la présence de touristes américains évacuait d'emblée et spontanément l'idée même d'une langue et d'une culture « autochtones », fussent-elles celles des La Tour, des Poussin, des Monet, des Renoir, des Courbet, des Manet et des Cézanne). Aussi par déférence pour Salvador Dali (fervent admirateur de la culture française s'il en est), la mort dans l'âme il est vrai, je me suis abstenu de pénétrer dans le temple. La France, je regrette de l'affirmer de manière si froide et sèche, eh bien au plan linguistique et culturel c'est exactement ça. Partout et constamment. Opiniâtement. Reste à savoir maintenant s'il est encore temps pour les Français, et leurs frères européens, d'envisager une autre avenue. Celle du retour au Respect. Respect dû à une langue au génie proprement extraordinaire, respect dû à une culture qui rejaillit sur la Planète tout entière, respect dû à un peuple qui a su plus d'une fois dans son Histoire vaincre l'adversité et non moins souvent convaincre par l'intelligence. Autant d'expressions de noblesse de l'âme qui s'épanouissent depuis un tertre fondamental, originel, condition obligée, *sine qua non*, de la suite du monde : le Respect de Soi. Aussi nommé Dignité.

n'connait pas : Faudrait sans nul doute traduire les paroles en anglais pour qu'elles puissent franchir les frontières de l'Hexagone. Le français en France : souverain hier, souvenir demain ??? Pour l'heure en tout cas, c'est certainement l'«Englisement» tous azimuts.



En complément, courriels utiles (*in French Europa, on privilégie : e-mails...*) : Délégation générale à la Langue française, Ministère de la Culture (DGLF, *France*) (<http://www.Culture.gouv.Fr/culture/dglf>) ; Mme Catherine Tasca, ministre de la culture de *France* (<http://www.culture.gouv.fr/culture/comment-ministre.htm>) ; Mme Rita Poulin, Direction de la Francophonie – Ministère des Relations internationales du Québec (Rita.Poulin@MRI.Gouv.Qc.ca, <http://www.MRI.gouv.Qc.ca/Francophonie/index.html>) ; Haut Conseil de la Francophonie (*Francophonie internationale*) (<http://www.HCFrancophonie.org>) ; Vigile – quotidien cybernéen québécois (*Montréal*) (<http://www.Vigile.net/>) ; Vox Latina (*Paris*) (<http://www.VoxLatina.com/>) ; Impératif français (*Outaouais, Québec*) (<http://www.Imperatif-francais.org/>) ; Défense de la Langue française (DLF, *Paris*) (<http://www.Langue-francaise.org>). ◇

La passion des *êtres*



Desjardins

1601, av. De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
514.598.2122
877.598.2122

**Caisse d'économie
Desjardins des Travailleuses
et Travailleurs (Québec)**

155, boul. Charest Est, suite 500
Québec (Québec) G1K 3G6
418.647.1527
800.626.5166

La marginalisation du Parlement : Une réalité sans danger et sans conséquences négatives ?

.....

*Jean-Pierre Charbonneau**

Nous savons tous que la perfection n'étant pas de ce monde, le fonctionnement des systèmes politiques de gouvernance des sociétés dites démocratiques comporte plusieurs failles. Toutefois, sommes-nous vraiment conscients que, chez nous comme ailleurs, certains signaux d'alarme ont passé depuis un bon moment déjà au rouge ? Sommes-nous aussi conscients des causes qui ont déclenché ces signaux d'alarme ?

D'abord, que doit-on penser et conclure quand des chroniqueurs politiques chevronnés, des universitaires de renom et des observateurs attentifs de la scène politique présentent depuis des années maintenant nos chefs de gouvernement comme des « *monarques élus* », des « *dictateurs tranquilles* », des « *empereurs* », voire comme des « *potentats* » ?

Que penser et que faire quand un éminent politologue comme Donald Savoie, titulaire de la Chaire d'études

.....
* Député de Borduas, président de l'Assemblée nationale du Québec, président de l'Assemblée parlementaire de la francophonie.

Clément-Cormier sur le développement économique à l'Université de Moncton, président sortant de l'Association canadienne de science politique et Officier de l'Ordre du Canada, déclare que « *le Premier ministre canadien et ses homologues provinciaux sont des monarques des temps modernes qui, en régnant de façon autocratique à la manière de Louis XIV, sont en voie de tuer la démocratie* » ?

Que penser et conclure quand le réputé chroniqueur politique du *Globe and Mail*, Jeffrey Simpson, dénonce, dans son livre *The Friendly Dictatorship* qui vient de paraître, « *la centralisation massive du pouvoir sous le contrôle d'un seul homme à travers les appareils du système parlementaire* ».

Que penser et conclure quand l'un des plus grands spécialistes du système parlementaire québécois et canadien, le journaliste Gilles Lesage, déclare que de l'ampleur prise par le pouvoir exécutif au détriment du législatif, « *il en est résulté une érosion de la représentation populaire. Tant et si bien que, de part et d'autre, aussi bien dans l'opposition qu'au pouvoir, les représentants élus du peuple – qui portent le si beau nom de députés – ne sont le plus souvent que des faire-valoir, jouant le rôle d'estampilles des projets ministériels ou se pliant à la ligne partisane du gouvernement ou de l'opposition* ».

En ce début du XXI^e siècle, il est assez troublant et paradoxal de constater, qu'à bien des égards, on est revenu à des situations semblables à celles qui ont fait naître et progresser l'idéal parlementaire. Il est sans doute à propos de rappeler que le combat pour la création et la suprématie juridique d'assemblées de représentants élus du peuple a été mené durement, et pendant des siècles, pour mettre fin au règne des gouvernements d'une seule personne ou d'une oligarchie exerçant l'autorité et faisant la loi de façon absolutiste et tyrannique.

Incidemment, dans un ouvrage et un documentaire télévisuel à caractère historique, *La lutte pour la démocratie*, les journalistes canadiens-anglais Patrick Watson et

Benjamin Barber avaient lancé, en 1988, un sévère avertissement : « *Attention ! Une démocratie peut se corrompre et dégénérer en oligarchie élue* ».

Certes, on ne peut pas nier qu'il y a eu progrès puisque, aujourd'hui, l'idée démocratique, voulant que toute autorité de gouvernement émane des gouvernés, prévaut. Mais, est-ce suffisant pour parler d'une démocratie représentative ?

En ramenant sur la table de la discussion publique ces constats et ces interrogations de fond, il faut aussi mettre en relief les causes de cette crise de la démocratie représentative et du déclin du parlementarisme. Parmi les causes les plus souvent mentionnées pour expliquer cette crise de la démocratie représentative et le déclin du parlementarisme, figurent :

- *l'absence d'une véritable séparation des pouvoirs législatif et exécutif dans notre système de tradition britannique qui confère au gouvernement et surtout à son chef une très grande mainmise sur l'institution parlementaire ; cela est surtout vrai quand le parti ministériel est majoritaire à l'Assemblée, ce qui a toujours été le cas au Québec depuis 1867 ;*
- *le contrôle gouvernemental sur l'activité et la procédure parlementaires qui a donné au pouvoir exécutif un véritable monopole de l'initiative des lois et des règlements, ce qui a entraîné un transfert de la fonction législative du Parlement à l'Exécutif et à son chef et qui a fait de l'Assemblée parlementaire une simple chambre d'enregistrement où les délibérations ne sont, à bien des égards, qu'un mal nécessaire ;*
- *le règne des partis et l'utilisation par les dirigeants de ceux-ci de la ligne partisane ainsi que du droit de veto sur l'acceptation des candidats aux élections autant que sur les nominations et promotions pour imposer une discipline rigoureuse aux parlementaires de leur groupe, restreignant ainsi l'indépendance absolue des élus tout en s'assurant de leur grande loyauté ;*

- la transformation des assemblées parlementaires en forum d'affrontement sans merci – selon les clivages partisans – pour la quête ou la conservation du pouvoir au détriment d'une véritable discussion publique dont la finalité est la recherche sérieuse du bien commun par la formulation des règles et par la prise de décisions ;
- les réalités techniques et économiques du monde moderne qui s'accommodent mal de longs palabres parlementaires car elles exigent des décisions efficaces et, pour la plupart nécessairement rapides de l'État, ce qui force d'ailleurs à une concentration de l'autorité politique et qui fait de la discussion publique une formalité passablement vide ;
- la multiplication des tâches de l'État et la complexité des problèmes qui favorisent et valorisent le rôle des experts et des technocrates spécialisés au détriment des députés, dans un contexte où l'importance des opinions cède de plus en plus le pas à la puissance des enjeux mis de l'avant par les multiples groupes d'intérêts ;
- La logique des intérêts qui prend le pas sur la confrontation des opinions, et le lobbyisme généralisé qui parasite toute activité de délibération, ont déplacé à l'ère des moyens de communication de masse, la discussion vers les médias devenus les nouveaux lieux privilégiés de l'interrogation publique ;
- la volonté accrue des populations pour une grande stabilité gouvernementale, ce qui a comme conséquence essentielle de favoriser le « leadership » de l'Exécutif ;
- la personnalisation accrue du pouvoir par l'avènement des moyens de communication de masse, la télévision en particulier, qui engendre (tout en se nourrissant d'elle) une culture de la « politique spectacle » laquelle favorise un vedettariat sélectif et restreint, sinon un culte des chefs, et une évaluation de l'efficacité en fonction des habiletés de communication ;

- *le caractère secret des véritables débats, délibérations et choix qui se font en caucus fermé, mais surtout en comité ou officines extra-parlementaires ;*
- *la tendance croissante des gouvernements à la consultation privilégiée des « forces vives », ce qui a pour effet d'inciter l'opinion à voir peu à peu en ces leaders de la société civile des intermédiaires et des représentants aussi valables sinon plus que les parlementaires ;*
- *le fond oligarchique des sociétés modernes qui continuent à perpétuer la tendance ancestrale de domination par le petit groupe des riches et puissants – hier les grands propriétaires de l'aristocratie, aujourd'hui les grands patrons socio-économiques que sont les dirigeants de grandes corporations nationales et transnationales, les leaders des grandes associations de la société civile et les grands penseurs des pouvoirs médiatiques – qui, plus facilement que les simples députés, ont l'écoute directe du chef du gouvernement et de son entourage immédiat ;*
- *le mode de sélection des membres de l'assemblée des élus du peuple qui, au Québec et au Canada, ne permet pas encore une représentativité idéologique adéquate, laquelle valoriserait à plus d'un titre l'institution parlementaire ;*

Face à cet énoncé assez exhaustif des facteurs ayant conduit à la marginalisation du Parlement dans notre système politique et face aussi aux multiples sondages démontrant depuis plusieurs années déjà la très faible crédibilité des hommes et des femmes politiques, la question fondamentale qui s'impose à l'esprit est assez simple : les signaux d'alarme allumés doivent-ils nous préoccuper et nous amener à monter aux barricades ?

En fait, la situation actuelle est-elle acceptable et conciliable avec les principes de la démocratie ? Voulons-nous, pour aujourd'hui et demain, une véritable démocratie représentative qui suppose que la société soit codirigée par une assemblée d'élus du peuple et un gouvernement lui

aussi émanant de la population, les deux institutions ayant leur personnalité et leurs responsabilités propres bien que complémentaires et disposant chacune d'un pouvoir réel et d'une respectabilité acceptable? Ou bien, préférons-nous faire l'économie d'un parlement et de représentants politiques et confier ainsi la gouvernance et l'organisation du bien commun à un véritable « *monarque élu* », lequel pourrait être à la fois bien entouré et surtout bien branché sur la connaissance scientifique, sur les besoins et les attentes des gens? En termes plus directs, on pourrait se demander si l'on veut une démocratie parlementaire ou une « *dictature démocratique éclairée* »!

Chose certaine, si la population souhaite vraiment un système politique de gouvernance conforme aux exigences de la démocratie, elle devra s'ouvrir à des changements majeurs tenant compte de la nature et de la portée des nombreuses causes identifiées précédemment. ◇

PASSEZ À L'HISTOIRE !

Depuis 1985, *Cap-aux-Diamants* vous présente les multiples facettes de l'histoire du Québec. Chaque parution explore une thématique captivante. Découvrez la grande ou la petite histoire d'ici racontée par des auteurs choisis pour leur compétence. De plus, retrouvez une multitude de photographies et illustrations d'époque. Alors...

Passez à l'histoire
et abonnez-vous !

JE M'ABONNE

(Taxes incluses)

Pour 1 an ☐ (4 N^{os} 30\$), pour 2 ans ☐ (8 N^{os} 55\$)

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

PROV. _____

CODE POSTAL _____

TÉL.: () _____

(Vous recevrez le prochain N^o: Mars, juin, septembre ou décembre)

LA REVUE
D'HISTOIRE
DU QUÉBEC

CAP-AUX-DIAMANTS

POUR VOUS ABONNER

Par téléphone : (418) 656-5040

Par télécopieur : (418) 656-7282

Par la poste :

C.P. 26, succ. Haute-Ville

Québec QC G1R 4M8

Les sacrifiés de la bonne entente

Histoire des francophones du Pontiac

.....

*Luc Bouvier**

Dans son mémoire présenté aux États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, le Comité d'action francophone du Pontiac, organisme voué à la défense et à la promotion des intérêts des Franco-Pontissois, demande de « retirer à Pembroke Ontario l'autorité qui gère actuellement le diocèse et la remettre à l'épiscopat québécois. En ce moment nous sommes soustraits à la Loi sur les fabriques du Québec et nos biens patrimoniaux sont aux mains de l'évêché de Pembroke plutôt que la propriété de tous les paroissiens, comme c'est le cas ailleurs au Québec ».

Pour comprendre cette demande du Comité d'action francophone du Pontiac, il faut connaître le rôle assimilateur de l'Église pembrokeoise dans le Pontiac. Dirigé depuis 1916 par des évêques anglophones, parfois même francophobes, le diocèse de Pembroke dont fait partie le Pontiac a favorisé l'anglicisation de la population d'origine française en limitant au maximum l'école française et en refusant

.....
* Professeur, Collège de l'Outaouais.

que le français ait réellement droit de cité dans l'Église pontissoise. Il n'y a rien d'étonnant donc à ce que la population d'origine française du Pontiac, techniquement majoritaire dans les années 1950, se soit assimilée.

Pour mieux comprendre ce rôle de l'Église pembrokoise, voici quelques extraits des *Sacrifiés de la bonne entente : histoire des francophones du Pontiac*, volume commandé par le Comité d'action francophone et qui doit paraître à l'automne 2002.

Une Église francophobe

Érection du vicariat apostolique du Pontiac

En 1847, lorsque fut créé le diocèse d'Ottawa [Bytown], dont faisait alors partie le Pontiac, le Québec et l'Ontario étaient réunis en une seule entité, le Canada-Uni. Les limites du nouveau diocèse sont donc tracées sans que soit prise en compte la frontière Ontario-Québec, puisqu'elle n'existe pas. En 1882, lors de l'érection du vicariat apostolique de Pontiac, la situation politique a changé. La Confédération canadienne de 1867 a rétabli une frontière entre l'Ontario et le Québec.

Lors du Quatrième Concile provincial, tenu à Québec du 7 au 14 mai 1868, les évêques décident de diviser la province ecclésiastique de Québec, en trois provinces : celle de Québec, celle de Toronto et celle de Saint-Boniface. Le diocèse d'Ottawa, à cheval sur deux provinces, est âprement disputé. Finalement les évêques du Québec l'emportent et le diocèse d'Ottawa reste partie intégrante de la province ecclésiastique de Québec. Mais l'évêque de Toronto, M^{gr} Lynch, ne se compte pas pour battu et ne manque aucune occasion de revendiquer la partie ontarienne du diocèse d'Ottawa. Par exemple, il appuie tacitement, selon certains, les membres du clergé qui s'opposent à la nomination de Mgr Duhamel sur le siège épiscopal d'Ottawa en 1874.

Devant les visées ontariennes, les évêques du Québec prennent l'initiative. Au Sixième Concile de la province ecclésiastique de Québec, du 19 au 29 mai 1878, ils proposent l'érection du vicariat apostolique du Pontiac qui serait détaché du diocèse d'Ottawa et serait lui aussi à cheval sur la frontière Québec-Ontario. On veut ainsi empêcher la division du diocèse d'Ottawa en fonction de la frontière comme le revendiquent les évêques ontariens. Pendant quatre ans, le projet met aux prises les évêques canadiens-français, avec à leur tête M^{gr} Duhamel d'Ottawa, et les évêques irlandais, sous l'autorité de M^{gr} Lynch de Toronto. Les péripéties sont nombreuses : les deux groupes multiplient les voyages à Rome, les lettres et les mémoires. Pour l'épiscopat ontarien, les raisons qui militent en faveur de la division du diocèse d'Ottawa en fonction de la frontière provinciale sont les différences de lois, d'institutions, de coutumes, etc. Ils soutiennent qu'un évêque anglophone est plus apte qu'un évêque canadien-français à transiger avec les politiciens anglophones d'Ottawa. Pour l'épiscopat québécois, le diocèse d'Ottawa doit au contraire rester dans le giron ecclésiastique canadien-français puisque les 40 000 francophones sur les 72 000 catholiques y sont majoritaires, même dans la partie ontarienne. À cela, Lynch réplique que « leurs enfants parleront anglais et [que] les 32 000 autres, qui parlent anglais, sont les plus riches et les plus influents¹ ». Il ajoute :

Pour montrer comment la population de langue anglaise gagne en influence sur la population de langue française il suffit de faire remarquer que sur sept membres du gouvernement du Québec [...] quatre parlent anglais ; et lorsque dans un village français il y a une douzaine d'hommes parlant anglais, en général l'un est maire et l'autre est son trésorier, ou un de ses employés.²

1. Mémoire de Lynch à la Sacrée Congrégation de la Propagande, mai 1882 (Robert Choquette, *L'Église catholique dans l'Ontario français du dix-neuvième siècle*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1984, p. 264).

2. *Ibid.*

Pour Duhamel, les évêques ontariens ont comme « but évident de mettre un évêque irlandais à Ottawa ». En fait, il ne veut pas « devenir suffragant dans une province qui [...] est gouvernée par des évêques qui traitent les Canadiens français de race inférieure³ ».

Le 11 juillet 1882, à la recommandation de M^{gr} Duhamel, et selon les vœux des évêques de Québec, le pape Léon XIII décrète l'érection du vicariat apostolique du Pontiac. M^{gr} Narcisse-Zéphirin Lorrain, candidat pressenti par M^{gr} Duhamel, en devient le premier vicaire apostolique. L'élément canadien-français gagne donc sur l'élément irlandais. Parce qu'il est à cheval sur la frontière du Québec et de l'Ontario, le diocèse d'Ottawa reste sous la gouverne de la province ecclésiastique de Québec et échappe ainsi à l'évêque de Toronto. En ayant un vicaire apostolique canadien-français, les francophones peuvent prendre de l'expansion sur l'ensemble du territoire. En 1898, le vicariat apostolique du Pontiac devient le diocèse de Pembroke et aura comme premier évêque l'ancien vicaire apostolique Lorrain.

[...]

L'évêque de Pembroke

Dans une institution aussi hiérarchisée que l'Église catholique, l'évêque est un personnage dont le pouvoir sur les institutions et les individus de son territoire est indéniable. Dans le cadre pontissois et pembrokois, vu le mode de propriété des biens paroissiaux, ce pouvoir est encore plus grand. Sur ce plan, le diocèse de Pembroke est en effet unique au Québec et au Canada. À l'époque où le Pontiac faisait partie du diocèse d'Ottawa, la loi qui régissait la plupart des paroisses québécoises était la *Loi des fabriques*, selon laquelle les biens de la paroisse appartiennent à l'ensemble des catholiques lesquels élisent des marguilliers

3. Lettre de Duhamel à Taschereau, février 1882 (Choquette, p. 264).

pour les gérer. En somme, chaque paroisse était propriétaire de ses biens et les gérât elle-même. Dans les paroisses ontariennes, l'ensemble des biens des paroisses est la propriété de l'évêque du diocèse.

Lorsqu'il devient évêque, Mgr Lorrain, à cause, semble-t-il, de la pauvreté des paroisses de son diocèse, décide de les prendre à sa charge. Plutôt que d'appliquer la *Loi des fabriques* pour les paroisses québécoises et la loi ontarienne pour les autres, il demande une charte fédérale en vertu de la Corporation Sole. Tous les biens paroissiaux, autant du côté québécois qu'ontarien, appartiennent à l'évêque ou à la corporation épiscopale. Les catholiques, y compris le curé, de chaque paroisse sont donc entre les mains de leur évêque en ce qui a trait à la gestion des biens paroissiaux. Dans le contexte d'une lutte entre catholiques canadiens-français et irlandais, cela s'avérera dévastateur pour les premiers. Une autre particularité qui renforcera le pouvoir de l'évêque sur les catholiques du Pontiac, c'est l'autorité que lui donne le système scolaire québécois sur les écoles de son diocèse : l'évêque siège d'office au Comité catholique du Conseil de l'Instruction et à ce titre il détient un droit de veto sur les institutions scolaires catholiques de son territoire. Ici encore, cette autorité sera néfaste pour les catholiques francophones.

[...]

Patrick Thomas Ryan, deuxième évêque de Pembroke (1916-1937)

Né en Irlande, Patrick Thomas Ryan (1864-1937) immigre au Canada à l'âge de cinq ans. Il en a 18 à la création du vicariat apostolique de Pontiac. En 1887, il est le premier prêtre ordonné par M^{gr} Lorrain. Il devient évêque auxiliaire de Pembroke le 25 juillet 1912. À cause de la santé chancelante de Lorrain, il administre le diocèse de 1914 jusqu'à ce qu'il soit nommé évêque de Pembroke le 7 août 1916.

Les prises de position de Ryan lors de la crise du Règlement 17 révèlent son parti pris et expliquent que sous son règne, l'école pontissoise est assimilatrice. En effet, aux « supporteurs de l'école séparée du village de Bonfield » en Ontario qui lui demandaient de les aider à garder leur école ouverte, il répondra que la meilleure façon est d'observer la loi afin d'obtenir les subventions. Il précise sa pensée sur le fameux règlement : « Je n'ai jamais été épris d'amour pour ce fameux Règlement XVII : et j'ai toujours cru que les fins légitimes que se propose cette ordonnance auraient pu être obtenues par des mesures qui fussent moins agaçantes pour l'élément français de notre population. Mais le Règlement est là : il n'est pas probable qu'il soit rayé de notre législation. Il permet et reconnaît l'enseignement du français, tout en le contenant dans certaines limites. Pourquoi ne pas l'accepter et en tirer le profit qu'on peut ?⁴ ».

L'évêque du Pontiac ne regrette pas la tentative d'assimilation que représente le règlement, il regrette la méthode utilisée. Car, pour lui, l'objectif de ce règlement, la disparition du français, est « légitime » selon son propre terme. Il n'est pas étonnant devant une telle prise de position que l'application du cours ontarien, y compris l'application du Règlement 17, ait eu cours dans le Pontiac. On l'appuyait au plus haut niveau. Pour aucune des dizaines de plaintes recensées, alors qu'il siège au Comité catholique du Conseil de l'Instruction, il n'a usé de son autorité pour rendre justice aux Canadiens français. Au contraire, fort de son appui, le clergé pontissois, dans sa grande majorité, avec l'appui entre autres des commissaires et des sœurs de Saint-Joseph, a travaillé à limiter l'accès à l'enseignement français malgré les tentatives du département pour le défendre.

.....
4. Lettres des « supporteurs de l'école séparée du village de Bonfield » à P. T. Ryan, sans date ; de P. T. Ryan à Joseph Allard, Thomas McKenna et Olivier Thibault et autres, 16 janvier 1922 (Archives nationales du Québec à Québec, E13, 1095, 2550-1919).

Si l'anglais doit être la seule langue d'enseignement dans l'esprit de l'autorité ecclésiastique, il va de soi que l'anglais doit aussi être l'unique langue de la religion. Dans cette optique, M^{gr} Ryan s'inscrit dans la lignée de M^{gr} Bourne qui, en 1911, lors du 11^e Congrès eucharistique international de Montréal avait souhaité que l'anglais devienne la seule langue du catholicisme en Amérique afin d'en assurer l'expansion.

À la mort de Ryan, le 15 avril 1937, le curé de Bonfield écrit à l'archevêque d'Ottawa, M^{gr} Guillaume Forbes, pour lui faire part du désir du clergé et des fidèles de langue française d'avoir un évêque canadien-français, ou à tout le moins un bilingue. Il ajoute : « Appartenant à Pembroke depuis bientôt 29 ans, dont 22 ans comme vicaire général, je me permets aussi de vous avouer qu'il serait grandement désirable que notre évêque nous vînt d'ailleurs⁵ ».

Charles Leo Nelligan, troisième évêque de Pembroke (1937-1944)

Natif de l'Île du Prince-Édouard, Charles Leo Nelligan (1894-1974) a fait ses études au Grand Séminaire de Québec. Il devient évêque de Pembroke le 16 août 1937. Aumônier général des forces armées canadiennes durant la Seconde Guerre mondiale, il mène les deux fonctions de front. Son comportement ne sera guère différent de celui de son prédécesseur. Pourtant, certains soutiennent l'inverse. Edmond Cloutier, l'Imprimeur du Roi et ancien directeur du *Droit*, soutient qu'il « a toujours eu, et a en toutes circonstances, pour nos compatriotes, les égards les plus délicats et les soins les plus attentifs, non seulement concernant leur intérêt religieux, mais aussi en ce qui a trait à leurs légitimes aspirations nationales⁶ ». Lors du conflit entre le principal

5. Archives de l'archidiocèse d'Ottawa, Pembroke, correspondance des prêtres (1923-1941). Lettre de Z. Lorrain à Guillaume Forbes, 16 mai 1937.

6. Lettre d'Edmond Cloutier à Jean Bruchési, 8 mars 1941 (ANQ-Q, E13, 1605, 869-1939).

de l'École normale de Chapeau et les sœurs de Saint-Joseph, le cardinal Villeneuve regrette ce qui lui arrive étant donné que Mgr Nelligan « est favorable aux Canadiens français⁷ ». Il n'en reste pas moins, qu'il soutient de son autorité les sœurs de Saint-Joseph aux menées assimilatrices. Sur le plan religieux, il ne verra pas la nécessité, lui non plus, d'offrir le ministère en français.

William J. Smith, quatrième évêque de Pembroke (1945-1971)

Né le 2 janvier 1897 à Greenfield dans le diocèse d'Alexandria, en Ontario, William J. Smith (1897-1986) fait ses études théologiques au Grand Séminaire de Montréal. Avant son arrivée à Pembroke, sa carrière s'est déroulée dans le diocèse très francophone d'Alexandria. Parlant, écrivant, comprenant fort bien le français, M^{gr} Smith règne sur le Pontiac catholique au moment où la population d'origine française y devient majoritaire. Les archives du diocèse de Pembroke n'étant pas accessibles au chercheur qui veut connaître l'attitude de l'évêque envers la francophonie pontissoise, il faut se tourner vers d'autres sources.

Avant tout, il faut se rappeler l'importance de l'Église catholique pour les francophones québécois d'avant la Révolution tranquille. Dans cette optique, parce que M^{gr} Smith refuse de les défendre, parce qu'il travaille à limiter l'école française, qu'il appuie des agents assimilateurs reconnus comme les sœurs de Saint-Joseph, qu'il n'offre qu'un clergé anglophone la plupart du temps unilingue, qu'il s'en prend à toute personne qui cherche à aider les francophones sur les plans économique et social, le quatrième évêque de Pembroke a joué un rôle important dans l'assimilation des francophones du Pontiac.

.....
7. État actuel de la question de l'école normale de Pontiac, 27 mai 1941 (Centre de recherches en civilisation canadienne-française, C2, 573, 15 ACFO).

L'origine de la francophobie de M^{gr} Smith est assez difficile à retracer. On peut croire que, dans son enfance, la bataille des francophones pour obtenir des services religieux en français dans le diocèse d'Alexandria l'a marqué. En tout état de cause, cette francophobie qui s'exerçait tout particulièrement dans le Pontiac, était connue de la hiérarchie catholique québécoise.

Le 11 avril 1952, Zéphirin Lorrain, curé de Bonfield en Ontario et neveu du premier évêque de Pembroke, soumet au « jugement charitable et impartial » du délégué apostolique, I. Antonuitti, les « plaintes du clergé canadien-français du diocèse de Pembroke relativement à l'attitude de Son Excellence M^{gr} William J. Smith ». Les exemples abondent. Le 25 août 1949, l'abbé J.-A. McKinnerey demande à son évêque qui il enverra comme curé de Témiscamingue, paroisse québécoise très française du diocèse de Pembroke, qui souhaite obtenir un curé francophone depuis des décennies. L'évêque réplique : « I don't know yet, but there'll be no damned Frenchman go there ». Un jour, après qu'ils aient visité les classes anglaises de l'école de la Cathédrale de Pembroke, le prêtre qui l'accompagne lui demande s'il visitera la classe française. L'évêque réplique : « I don't even consider them as Catholics⁸ ».

Devant le silence de la nonciature, le curé de Ste-Philomène de Bonfield écrit confidentiellement à l'archevêque d'Ottawa, Alexandre Vachon, le 29 avril 1952 :

Je suis bien aise d'apprendre que vous avez été mis au courant des nombreuses insultes que Son Excellence l'évêque de Pembroke a lancées aux prêtres et aux fidèles de son diocèse.

Au début, j'ai hésité à y croire ; mais aujourd'hui j'en suis convaincu.

8. Lettre de Z. Lorrain à I. Antonuitti, 11 avril 1952 (Archives nationales du Canada, MG 28, I 98, OJC, vol. 84, Diocèse de Pembroke 1954-1957).

Quelles ne seraient pas la stupeur et la fureur des Canadiens français de tout le pays, s'ils venaient à savoir ces choses.

Évidemment, cet homme n'est pas fait pour administrer un diocèse où il y a des Canadiens-Français. Il faudrait donc le nommer à un diocèse où il [n']y en a pas. Fasse le ciel qu'il y ait bientôt une ouverture.

Excellence, vous êtes notre Métropolitain et nous avons droit à votre protection que vous nous accorderez sans doute.

Vous admettez que nous ne pouvions pas laisser passer cela sans protester auprès de qui de droit.⁹

L'Archevêque d'Ottawa ne nie pas les faits et assure le curé de Bonfield « que certaines démarches ont été entreprises pour remédier à la situation¹⁰ ». Mais M^{gr} Smith reste en poste. La culture du silence et du secret qui vise à protéger l'image publique de l'Église, joue pleinement son rôle. Mais Lorrain ne se décourage pas. Il profite de l'arrivée du nouveau délégué pour lever le voile une nouvelle fois sur le racisme inacceptable de l'évêque de Pembroke.

Cette fois, sa lettre, datée du 11 août 1954 est contre-signée par les curés V.-E. Pilon, de Mattawa, et H. LaFrance, de Corbeil. Il affirme au délégué apostolique, Mgr Giovanni-B. Panico, qu'il « existe à Pembroke depuis plusieurs années un plan concerté d'anglicisation des nôtres¹¹ ». Depuis, l'arrivée de M^{gr} Smith en 1945, les francophones sont éliminés des postes qui devraient leur revenir de droit. Ainsi, le poste de vicaire général pour les francophones, – les francophones représentent 50 % de la population catholique du diocèse¹² – est resté vacant. Le nom de M^{gr} H. Martel disparaît en effet avec l'arrivée de M^{gr} Smith comme le confirme *Le*

9. Lettre de Z. Lorrain à Alexandre Vachon, 29 avril 1952 (AAO, Pembroke, correspondance des prêtres, 1941-1964).

10. Lettre d'Alexandre Vachon à Z. Lorrain, 4 juillet 1952 (AAO, Pembroke, correspondance des prêtres, 1941-1964).

11. Lettre de Z. Lorrain, V.-E. Pilon, H. LaFrance à Giovanni-B. Panico, 11 août 1954 (ANC, MG 28, I, 98, OJC, vol. 84, Diocèse de Pembroke 1954-1957).

12. Jacques Henripin, *Mémoire sur le diocèse de Pembroke*, ca 1957, p. 17 (ANC, MG28, I, 98, vol. 84, Diocèse de Pembroke).

Canada ecclésiastique. Des six membres du Conseil de l'évêque un seul est de langue française, H.-O. Grenier, « d'origine américaine et de mentalité anglaise ». De plus, les paroisses françaises se sont vues attribuer des curés anglophones. [...]

Étant donné que « les intéressés n'ont pu jusqu'à présent savoir quelle suite a été donnée à leurs plaintes¹³ », ils décident d'en appeler au cardinal Léger, alors auréolé du prestige et de l'autorité que lui confère son élévation au cardinalat en 1953. Une rencontre a lieu le 18 février 1955 au bureau de l'Archevêché de Montréal. Les deux seules personnes dont nous sommes sûrs de la présence sont le cardinal Léger et le spiritain Louis Taché. Il est probable qu'un ou des signataires de la lettre à M^{gr} Panico de 1954 aient aussi été présents. Après les présentations, les émissaires du Pontiac présentent au cardinal un mémoire et les deux lettres adressées aux nonces Antoniutti et Panico. Le cardinal prend le temps de les lire. Il demande comment a réagi M^{gr} Panico. Les représentants affirment qu'ils n'en savent rien. Ils illustrent ensuite par des faits concrets la situation des francophones du Pontiac. À un certain moment, le cardinal a comme seul commentaire : « Pauvre Église de Dieu !¹⁴ ».

Il demande ensuite s'il est possible de faire un diocèse du Pontiac seul. Les émissaires répondent que c'est impossible, qu'il faudrait y adjoindre le Témiscamingue et la partie québécoise du diocèse d'Ottawa. Le cardinal, fidèle à la politique de l'épiscopat québécois, se refuse à diviser le diocèse d'Ottawa. Il pense plutôt à déplacer M^{gr} Smith vers un autre diocèse, ce « qui aurait l'avantage de le placer ailleurs parmi les siens, milieu qui provoquerait des réactions bien appropriées à ses saillies ». Il s'interroge aussi sur

13. Mémoire confidentiel à son éminence le cardinal Léger (ANQ-Q, Fonds Taché, P407, série 8).

14. « Mémoire confidentiel à Son Éminence le Cardinal Léger » et « Entrevue avec Son Éminence le Cardinal Léger », 18 février 1955 (ANQ-Q, P407, série 8 Taché).

la conduite de son prédécesseur M^{gr} Nelligan. Les émissaires soulignent à Son Éminence « que le « salut » du comté de Pontiac est entre les mains de l'épiscopat, les politiciens étant liés par diverses considérations ». Le cardinal « acquiesce semblant cependant dire "on fera ce qu'on pourra" ». Puis la conversation bifurque vers le problème de l'éducation, tout aussi criant, et l'entrevue se termine. Comme à l'habitude, l'Église catholique choisit le silence pour sauvegarder le prestige de l'autorité épiscopale. Rien ne change.

Persécution du curé Archambault

Certaines remarques portent à croire qu'il existe, sous l'épiscopat de M^{gr} Smith, un climat de délation, si ce n'est d'inquisition. À un prêtre qui lui reprochait certains comportements francophobes, « Monseigneur Smith ne les a pas niés, mais il a simplement demandé qui lui avait rapporté cela¹⁵ ». À la parution dans *Le Devoir* des articles de Pierre Vigeant qui fait état du rôle peu reluisant joué par l'Église pontissoise dans l'assimilation des francophones, M^{gr} Smith « a fait venir certains prêtres à Pembroke pour savoir qui avait fourni les renseignements au journal et si eux avaient trempé dans cette affaire¹⁶ ». Dans un rapport sur Fort-Coulonge daté du 6 juin 1960, le père Richard Migneault, visiteur de l'Ordre de Jacques-Cartier, montre bien que M^{gr} Smith n'apprécie guère qu'un membre de son clergé soit favorable aux francophones : le curé Pilon de Fort-Coulonge « a cessé ses activités patriotiques depuis le dernier Jeudi-Saint, lorsque l'Évêque l'a sermonné durement au presbytère. L'élan initial a disparu. Aucune présence dans l'Ordre, ni à la SJB¹⁷ ». Comme le souligne

.....
15. Lettre de Z. Lorrain à I. Antoniutti, 11 avril 1952 (ANC, MG 28, I 98, OJC, vol. 84, Diocèse de Pembroke 1954-1957).

16. *Rapport de l'organisateur général n° 29*, 18 octobre 1954 (ANC, MG 28, I, 98, OJC, vol. 84, Diocèse de Pembroke 1954-1957).

17. Procès-verbal de l'Ordre de Jacques-Cartier, 5 août 1960 (Archives Luc Bouvier).

Camille Hudon, « malheur au prêtre canadien-français qui aurait l'audace d'afficher quelque velléité de préférence pour ceux de son sang¹⁸ ». À ce titre, le cas du curé Archambault est exemplaire.

Ordonné prêtre le 19 décembre 1919 par M^{gr} Ryan, Archambault exerce son ministère successivement à Chapeau, Brudenell, Fitzroy et Wilmo; ces trois dernières municipalités sont situées dans la partie ontarienne du diocèse de Pembroke. Lorsqu'il est nommé curé à Portage-du-Fort, le 15 octobre 1936, à la mort de Joseph-Thomas Côté, il avait la charge de la chorale de la Cathédrale de Pembroke. Le curé Archambault est un entrepreneur. Dès 1937, il fait refaire l'intérieur de l'église et de la sacristie. L'année suivante, il ajoute à la sacristie une rallonge de 20 pieds [environ 6 m]. Lorsqu'il quitte la paroisse, il y laisse de l'ameublement et des habits sacerdotaux de grande valeur. Il continue de construire lorsqu'il devient curé de la paroisse Sainte-Anne de l'île du Grand Calumet en 1946 en remplacement de M^{gr} Henri Martel. Il fait rénover l'ancien presbytère et l'église (1946), construire un nouveau presbytère plus proche de l'église (1949), ériger une grotte à Notre-Dame de Lourdes à l'arrière de l'église (1951), dresser un nouveau Calvaire au cimetière (1953), installer une statue du Sacré-Cœur en face de l'église.

Le curé Archambault a connu son chemin de Damas à Portage-du-Fort. En charge de cette paroisse depuis 1910, son prédécesseur, le curé Côté, a laissé aller les choses sur le plan linguistique. Pourtant formé à la mentalité pembrokeoise irlandaise, Archambault s'est transformé devant cet état de fait. Il a fait du ministère dans les deux langues et a appelé les sœurs du Sacré-Cœur-de-Jésus en 1942 pour y enseigner le français, ce qu'elles feront jusqu'en 1946. En effet son successeur, le curé Roney, un Irlandais, n'a pas poursuivi son œuvre. « Le français a cessé d'être enseigné à

18. Camille Hudon, *Notes relatives à la situation observée dans chaque localité du comté de Pontiac*, Ottawa, juin 1957, p. 3 (Archives Luc Bouvier).

l'école et il a averti les religieuses, qui chantaient des cantiques français à l'église, qu'il [n']y aurait "no French in my church"¹⁹ ».

Lorsqu'il est transféré à l'île du Grand Calumet, Archambault poursuit sur sa lancée. Si, dans ses deux premières années à l'île du Grand Calumet, il a des vicaires Michael Wingle, L. Beaudoin et Lorrain Gauthier, il préfère par la suite s'en passer de peur que M^{gr} Smith, comme il avait l'habitude de le faire, nomme un vicaire irlandais chargé de le surveiller ou de bloquer ses initiatives en faveur des francophones. Pour diriger l'école, il fait venir 8 sœurs de Sainte-Marie de Namur qui arrivent le 30 août 1948.

Ses relations avec son évêque ne sont pas très bonnes. Lors de la célébration de la Saint-Jean-Baptiste en juin 1955, « On lui aurait, paraît-il, fait dire des choses qu'il n'a pas dites et l'évêque l'aurait menacé de lui enlever sa paroisse. Il aurait alors rétorqué : "Vous n'oserez pas faire cela."²⁰ »

Dans la nuit du 30 janvier 1957, l'école Sainte-Anne qui héberge 352 élèves dont 67 % sont de langue française, brûle. Le curé Archambault y voit l'occasion de construire deux écoles et de séparer les élèves de langue française des élèves de langue anglaise, puisque la cohabitation « ne va pas sans causer de nombreux problèmes ». « En face de son évêque, il ne pouvait cependant invoquer le fait qu'il voulait placer dans une école les élèves de langue française et dans une autre les élèves de langue anglaise. Il aurait donc prétendu qu'il voulait construire une école pour les garçons et une autre pour les filles et il demandait qu'elles soient aussi éloignées que possible l'une de l'autre. Une fois les écoles construites, il aurait pu répartir les enfants à sa guise ».

Mis au courant, « M^{gr} Smith s'est opposé violemment. Consulté, le député Johnston a allégué qu'il devait tenir

19. *Ibid.*, p. 5.

20. Lettre de J.-P. Jolicœur, cssr au Secrétaire général, 21 février 1956 (CRCCE, C3, 47, 14, OJC).

compte de l'opinion de l'évêque d'abord ». « Les choses se sont envenimées et monsieur l'abbé Archambault et son évêque en sont venus aux gros mots et aux menaces. C'est alors que l'abbé Archambault a reçu une nouvelle obédience pour la paroisse de Corbeil [en Ontario]. Il a refusé net d'y aller et a signifié son intention à Mgr Smith de demeurer à l'île du Grand Calumet et de prendre sa retraite ».

M^{gr} Smith lui retire alors tous ses pouvoirs et privilèges y compris celui de dire la messe dans les limites du diocèse de Pembroke. Dans les faits, il l'oblige à quitter le territoire diocésain à défaut de quoi, il ne pourra satisfaire aux obligations reliées à son état ecclésiastique. Le curé Archambault demande l'aide de Paul Tardif qui organise une rencontre avec le délégué apostolique, M^{gr} Panico, afin que ce dernier rescinde la décision de l'évêque de Pembroke²¹. Le curé Archambault retrouve temporairement le droit de dire la messe dans le diocèse de Pembroke.

Mais, M^{gr} Smith ne reste pas inactif et justifie son interdiction auprès du nonce. Interrogé sur le sujet, M^{gr} Barry, l'archiviste actuel du diocèse de Pembroke, refuse, afin de ne pas salir la réputation du curé, de donner la raison invoquée pour retirer au curé Archambault le droit d'officier. La seule consultation permise fut la lecture de la fin de la lettre que M^{gr} Panico a fait parvenir à Mgr Smith où il lui dit qu'il entérine sa décision. Mais certains éléments permettent d'avoir une idée de la raison invoquée par M^{gr} Smith pour se débarrasser de son curé trop francophile.

Lorsque le curé Archambault a été démis de ses fonctions à l'île du Grand Calumet, M^{gr} Smith a demandé à une firme comptable d'examiner les dix dernières années de sa gestion financière. Il est possible qu'il ait trouvé dans cette vérification suffisamment d'éléments pour se débarrasser d'un curé réfractaire à ses visées assimilatrices. Si ce sont

21. Lettre du frère 26065 de l'Ordre Jacques-Cartier au père Richard Migneault, 23 octobre 1957 (Archives Luc Bouvier).

bien de telles exactions qui ont entraîné la chute du curé Archambault, elles ne l'ont guère enrichi puisque après 37 années de prêtrise son avoir ne se chiffrait qu'à 7000 \$. Très économe, il se passait même de servante. De plus, si exactions il y a eu, il faut se rappeler que même si le Pontiac est situé au Québec, la *Loi des fabriques* ne s'y applique pas. Ce ne sont pas les marguilliers qui gèrent la paroisse, mais l'évêque qui en est propriétaire. Quand on connaît l'esprit de M^{gr} Smith, on s'imagine combien les paroisses à très grande majorité française ont dû souffrir d'une telle formule. Le curé Archambault était un bâtisseur. Il est possible que plutôt que de se battre avec son évêque pour obtenir des fonds, il ait préféré s'octroyer directement, pour ses diverses constructions, les sommes recueillies dans sa paroisse.

Malheureusement pour les francophones, le curé Archambault perd sa dernière bataille. Il quitte définitivement le Pontiac et devient chapelain à l'Hôpital général d'Ottawa. Il s'installe ensuite à New York et finit ses jours à St. Petersburg en Floride.

L'histoire du curé Archambault est exemplaire du climat francophobe qui règne sous M^{gr} Smith, évêque de 1945 à 1971. Même les membres les plus francophiles du clergé n'ont guère pu aider la population francophone puisque leur supérieur contrecarrait systématiquement leurs efforts.

Le clergé du Pontiac

Le clergé catholique a joué un rôle important dans la conservation de la langue et de la culture françaises au Québec. Parce que les répartitions confessionnelle et linguistique coïncident, l'Église est souvent même devenue le principal agent de cette sauvegarde. Dans le Pontiac, les choses se sont passées différemment. Sous la gouverne d'un évêque ontarien, anglophone à partir de 1916, la population d'origine française, majoritaire parmi les catho-

liques dès 1901, est confrontée à un clergé souvent plus ou moins francophobe, quand ce n'est pas plus que moins.

L'évaluation de l'ouverture du clergé pontissois au fait français a été faite à plusieurs reprises au cours de la décennie 1950. En 1954, Pierre Vigeant, journaliste au *Devoir*, et Z. Lorrain, curé de Bonfield, en 1955, Pierre Laporte, lui aussi journaliste au *Devoir*, en 1956, André Bergevin, dans *L'Action nationale*, et finalement en 1958, Camille Hudon pour le Conseil de la Vie française en Amérique, tous en arrivent à la même conclusion diplomatiquement exprimée par Vigeant :

Dans les paroisses qui sont véritablement mixtes, on ne saurait dire de façon générale que l'on ait loyalement tenté de satisfaire aux légitimes exigences des paroissiens de langue française²².

En 1954, sur les quinze paroisses du Pontiac, seulement cinq ont un curé de nom français auxquels s'ajoute un curé hollandais connaissant bien le français : Fort-Coulange, île du Grand Calumet, Otter Lake, lac Cayamant, Rapide-des-Joachims et lac des Loups. Dans ces paroisses, l'élément français est fortement majoritaire. Mais à Bryson où la population francophone est nettement majoritaire, le curé est irlandais, comme dans les paroisses de Chapeau, de Campbell's Bay, de Portage-du-Fort et de Quyon.

La situation alarme suffisamment l'Ordre de Jacques Cartier pour qu'il commande, en 1957, une étude sur la situation des catholiques du diocèse de Pembroke. Jacques Henripin trouve « étonnant et déplorable de constater que même là où les Canadiens d'origine française sont en majorité parmi les catholiques, les structures actuelles, bien souvent, vont à l'encontre du respect le plus élémentaire de leur statut linguistique et ethnique²³ ». Il rappelle que

22. Pierre Vigeant, « Plusieurs Maillardvilles en plein Québec », *Le Devoir*, 15 septembre 1954.

23. Jacques Henripin, *Mémoire sur le diocèse de Pembroke*, ca 1957, p. 17 (ANC, MG28, I, 98, vol. 84, Diocèse de Pembroke).

déjà en 1916, le pape Benoît XV soulignait aux évêques du Canada la nécessité de respecter le caractère linguistique de leurs ouailles : « Quant aux prêtres qui vaquent au saint ministère, ils doivent s'appliquer à acquérir la connaissance et l'usage des deux langues ; et, mettant de côté tout esprit de parti, ils devraient se servir tantôt de l'une et tantôt de l'autre, suivant les besoins des fidèles²⁴ ». Reprises par le délégué apostolique au Canada de 1954 à 1959, Mgr Panico, ces directives sont toujours restées lettre morte dans le diocèse de Pembroke. Henripin note que le refus des autorités épiscopales de prendre en considération ces directives, depuis la mort de Mgr Lorrain, en 1915, a eu comme conséquence la « "décatholisation" des Canadiens français [qui] a [...] fait perdre plus de 2000 catholiques au diocèse de Pembroke²⁵ » entre 1931 et 1951. Autre conséquence relevée par Henripin est l'absence de recrutement d'un clergé francophone : « On ne peut s'attendre à voir beaucoup de jeunes s'engager dans une vocation sacerdotale ou religieuse là où toute la structure de l'Église leur est sociologiquement étrangère²⁶ ». Ainsi, au 20 août 1957, sur les 94 prêtres du diocèse de Pembroke 23 sont de langue française soit 24 %²⁷. Le comportement du clergé pontinois et de leur évêque est d'autant plus inconcevable que l'augmentation des catholiques dans le Pontiac est reliée à l'augmentation des francophones, comme le signale Patrick Allen : « La présence d'une majorité croissante de catholiques romains paraît s'appuyer plus particulièrement sur le fait français dans le comté et sur son rythme d'expansion²⁸ ». ♦

.....
24. *Ibid.*, p. 17

25. *Ibid.*, p. 13.

26. *Ibid.*, p. 17.

27. Lettre de Léopold Allard à Jacques Henripin, 28 novembre 1957 (ANC, MG28, I, 98, OJC vol. 84, Diocèse de Pembroke 1954-1957).

28. Patrick Allen, « La population du comté de Pontiac », *L'Action nationale*, février 1956, p. 497.

Écrivez-nous !

VOS IDÉES ET VOS OPINIONS NOUS INTÉRESSENT !

L'Action nationale ouvre ses pages depuis plus de 84 ans à un grand nombre de collaborateurs jeunes ou experts.

Envoyez-nous vos commentaires, vos réactions, vos textes.

Ils seront peut-être publiés dans le prochain numéro !

Par courriel à

revue@action-nationale.qc.ca

par courrier au

**425, boul. de Maisonneuve O.
bureau 1002, Montréal, H3A 3G5**

accompagné d'une disquette en format Word ou Word Perfect.

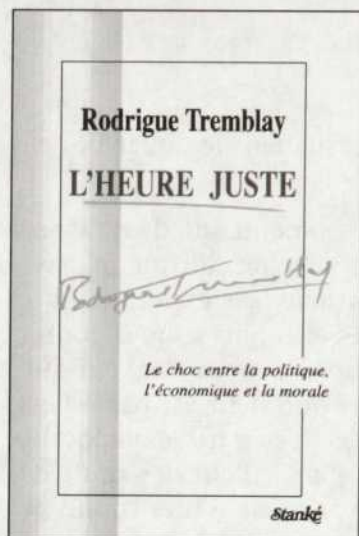
L'ÂME DE CE PAYS

*S'il est venu
le temps
de se donner
un pays,
il importe
de savoir
ce que nous
en ferons.*

L'Action nationale
a accompagné
le Québec
tout au long
de ce siècle.
Elle apporte
à nouveau
une pièce majeure
dans la patiente
construction de
notre projet collectif.



La CSN salue
cette initiative
qui contribue
à la qualité
de nos débats.



L'heure juste

Le choc entre
la politique,
l'économique et
la morale

.....
Rodrigue Tremblay

M. Rodrigue Tremblay, professeur de sciences économiques à l'Université de Montréal et ancien ministre de l'Industrie et du Commerce, publie au début du mois de décembre, chez les Éditions Alain Stanké, un livre intitulé *L'heure juste*. Le livre fait une synthèse entre l'économie, la politique, et la morale dans le but d'analyser les événements contemporains. En voici un extrait tiré du chapitre 23.

L'adoption du dollar US et les taux de change fixes

Le Pot de terre et le Pot de fer :
« Ne nous associons qu'avec nos égaux ;
Ou bien il nous faudra craindre
Le destin d'un de ces pots. »

Fable de La Fontaine

Certains observateurs, et même certains économistes, souhaiteraient que le Canada adopte un taux de change fixe pour le dollar canadien par rapport au dollar américain, ou aillent même jusqu'à joindre une éventuelle union monétaire

avec les États-Unis en adoptant carrément le dollar US, en tant que devise intérieure¹.

On croit qu'une telle mesure procurerait deux avantages importants. Premièrement, en effet, lorsqu'un pays renonce à utiliser sa propre monnaie, ses exportateurs y gagnent des débouchés plus vastes et moins risqués, toutes les transactions se faisant dans la même monnaie. Le risque de change qui existe quand un exportateur est payé dans une devise et doit convertir ses recettes en monnaie locale, disparaît. Cela se traduit par un abaissement des coûts de transaction. Deuxièmement, l'adoption d'une monnaie commune stabilise les marchés et permet plus facilement aux entreprises d'un plus petit pays d'atteindre la taille minimale lui permettant d'engranger des économies d'échelle et de réseau. Ceci en soi peut être un stimulant du développement industriel. Selon certaines études, l'adoption d'une monnaie commune entre des partenaires commerciaux peut entraîner un doublement ou même un triplement du volume des échanges².

Mais, pour qu'une union monétaire ou qu'un régime de taux de change fixes fonctionnent au niveau international, et ne créent pas de problèmes macroéconomiques intérieurs pour les pays membres, il faut non seulement une grande crédibilité dans l'arrangement monétaire lui-même, mais surtout un très haut degré d'affinité et de flexibilité entre les pays impliqués. Considérons, en premier lieu, la règle de la flexibilité. En effet, il faut une très grande mobilité des ressources, des crédits, des capitaux et des personnes entre les pays et les régions qui forment une zone monétaire commune. Cela signifie que les régions de la zone qui se développent plus rapidement attirent les

.....

1. Les pays officiellement dollarisés sont : Équateur, États fédérés de Micronésie, Guatemala, Île de Guam, Îles Marshall, Îles Palau, Îles Vierges américaines, Îles Vierges britanniques, Liberia, Panama, Puerto-Rico, Salvador, Samoa américaine, Timor oriental.

2. Voir Andrew K. Rose, "One Money, One Market: Estimating the Effect of Common Currency on Trade", *Economic Policy: A European Forum*, avril 2000, 7-33.

ressources, y compris la monnaie, tandis que les régions stagnantes ou en déclin les perdent.

La règle de la flexibilité et de la mobilité des ressources

Cette règle de la flexibilité et de la mobilité des ressources en contrepartie de la rigidité absolue des taux de change peut s'accepter plus facilement à l'intérieur d'un même pays, où il est habituellement défendu par la constitution d'ériger des barrières artificielles au déplacement des ressources. À l'intérieur du Canada, et encore davantage à l'intérieur des États-Unis, la fixité *de facto* des taux de change nominaux interrégionaux ne pose pas de problèmes insurmontables. En effet, si l'activité économique est déficiente et le chômage trop élevé dans leur propre région, les gens ont toujours la liberté de se déplacer vers d'autres provinces ou d'autres États, là où les occasions et les opportunités sont plus nombreuses et plus intéressantes.

Au plan international, l'adoption d'un taux de change irrémédiablement fixe pour la monnaie ou l'adoption d'une monnaie commune sont des entreprises autrement plus difficiles et risquées, justement parce qu'il est rarement possible de créer des conditions crédibles et durables de flexibilité et de mobilité internationales des ressources.

L'euro

La création récente d'une monnaie unique en Europe, l'euro, le premier janvier 1999, et sa mise en circulation sous la forme de papier-monnaie en janvier 2002, représente une telle tentative. Il est encore trop tôt pour savoir si la flexibilité interrégionale en Europe, parmi les 12 pays membres de l'Union monétaire européenne (incluant la Grèce), est suffisamment élevée et durable pour surmonter les difficultés économiques qui pourraient dans l'avenir remettre en question la fixité interrégionale des taux de

change. En effet, même si les banques centrales nationales ont été abolies en Europe, ce qui signifie la disparition des politiques monétaires nationales indépendantes, il demeure de nombreux obstacles à la fluidité des mouvements de ressources entre les pays de l'Union monétaire européenne, à commencer par les barrières linguistiques et culturelles.

Si le chômage frappe davantage l'Espagne ou la Grèce, est-ce que les travailleurs espagnols ou grecs pourront facilement suivre les capitaux et trouver de l'emploi en Allemagne ou en France ? Pourront-ils y exercer leurs métiers et professions sans entrave ? Si la réponse est oui, l'euro survivra aux chocs économiques futurs. Sinon, il y aura des périodes quand les pressions politiques à l'intérieur de chaque pays monteront avec l'acuité des problèmes économiques et menaceront la pérennité de la zone monétaire commune.

La règle de la crédibilité et la règle de l'affinité : le cas de l'Argentine

L'exemple le plus récent d'un pays confronté avec les difficultés de maintenir un taux de change fixe face à de graves difficultés économiques est l'Argentine, la deuxième économie en importance en Amérique latine, derrière le Brésil. Ce pays a *de facto* adopté le dollar américain en 1991, en fixant irrémédiablement le peso argentin à ce dernier selon une parité de un à un et en adoptant un régime de convertibilité absolue et illimitée entre les deux monnaies³. Or, l'Argentine s'est retrouvée en récession économique pendant trois ans, soit de la mi-année 1998 jusqu'en 2001, et éprouvait d'énormes difficultés à s'en sortir.

La logique des taux de change irrémédiablement fixes veut qu'une économie subisse une cure d'austérité lorsqu'elle enregistre un déficit extérieur, qu'elle soit en

.....
3. En 2000, 63 % des dépôts bancaires en Argentine étaient libellés en dollars américains.

récession ou pas. Ainsi, le taux de chômage en Argentine atteignit 16,5 % en 2001. Il était même question que le pays fasse défaut sur sa dette publique extérieure de 128 milliards \$ US, ce qui en soi contribuait à hausser considérablement les taux d'intérêt auxquels les créanciers étrangers étaient prêts à lui avancer des fonds. Le Fonds monétaire international avait même été appelé à la rescousse en 2000, pour organiser un prêt conditionnel global au montant de 39,7 milliards \$ US. À cause de l'incertitude et de la crainte que l'Argentine abandonne son régime d'institut d'émission et dévalue fortement le peso, les taux d'intérêt sur les titres de moyenne période du gouvernement argentin atteignirent 30 % en 2001.

C'est que le mécanisme d'ajustement de la balance des paiements en régime de taux de change fixe impose de lourdes contraintes de contraction de la masse monétaire quand le pays est confronté à un déficit extérieur. En effet, aussi longtemps qu'il sort plus de dollars américains du pays qu'il n'en entre, les réserves en dollars américains de la Banque centrale et celles des banques privées se contractent, et il en va de même de leur capacité de faire des prêts. Le résultat est une baisse dans les dépôts bancaires, et donc dans la masse monétaire.

La Banque centrale, dont la responsabilité en d'autres circonstances serait d'accroître les liquidités bancaires, ne peut le faire puisqu'elle doit maintenir en tout temps le taux de change fixe et la convertibilité entre le peso argentin et le dollar américain. En réalité, elle ne peut plus agir en banque centrale, mais devient *de facto* un institut d'émission dont la mission première est de convertir les dollars américains obtenus en monnaie locale. Dans le cadre d'un tel régime, la Banque centrale ne peut créer de la monnaie nationale sans une contrepartie en dollars américains⁴. Si

4. En 2001, il y avait huit pays dotés d'un taux de change fixe, appuyé par un institut ou une caisse d'émission. Il s'agissait de l'Argentine, de la Bosnie, du Brunei, de la Bulgarie, du Djibouti, de l'Estonie, de Hong Kong, et de la Lituanie.

elle déroge à cette règle, c'est toute la crédibilité de l'arrangement monétaire qui peut être remise en cause.

Les graves problèmes monétaires de l'Argentine

En 1991, le gouvernement argentin avait conclu qu'une telle camisole de force monétaire était nécessaire pour que le pays sorte de sa propension historique à enregistrer de très hauts taux d'inflation. À titre d'exemple, l'inflation en Argentine atteignit 4292 % et 1345 % respectivement au cours des années 1989 et 1990. Une telle inflation est immanquablement le signe de graves problèmes politiques et fiscaux dans un pays.

En 1991, donc, le ministre Domingo Cavallo dans le gouvernement du président Carlos Menem, fit adopter la Loi de la Convertibilité ("Convertibility Law"). Par cette loi, le gouvernement fixait le taux de change du peso à un dollar US et garantissait sa convertibilité à 100 % en dollars américains en s'appuyant sur ses réserves de devises étrangères. Par cette procédure, menée conjointement avec des réformes économiques de réduction des dépenses et de hausses de taxes fédérales, l'Argentine réussit à mater son inflation. Les capitaux étrangers affluèrent et le pays connut plusieurs années de forte croissance économique. En effet, le PIB argentin progressa de 35 % au cours des quatre années qui suivirent le changement de régime monétaire⁵.

En adoptant le dollar américain, l'inflation disparut du paysage économique de l'Argentine, le pays connaissant même une déflation de 1,5 %. Cependant, les problèmes politiques et structurels qui étaient la source de l'inflation persistèrent. L'adoption d'une monnaie forte étrangère en

5. Un pays qui utilise le papier-monnaie d'un autre pays sacrifie un revenu de seigneurage, c'est-à-dire le revenu qui découle de la différence entre le pouvoir d'achat de la monnaie et son coût de production. Dans le cas de l'Argentine, on estime que l'accroissement initial des réserves en dollars US lui coûta 3,7 % de son PIB, tandis que les besoins annuels en dollars américains lui coûtent un montant additionnel égal à 0,5 % du PIB.

tant que devise intérieure met fin à l'inflation, cela est certain, mais cela n'est pas une panacée universelle. Cette mesure ne peut en elle-même solutionner tous les autres problèmes existants. Elle peut même en créer de nouveaux.

Le problème de fond vient du fait que l'union monétaire *de facto* Argentine-États-Unis ne rencontre pas la règle d'affinité. L'économie argentine n'est pas aussi forte que l'économie américaine et ne fait pas face aux mêmes contraintes. Le coût économique de la lutte à l'inflation et de l'établissement d'une discipline monétaire à toute épreuve est une croissance économique anémique pour l'Argentine dès que les prix relatifs avec l'extérieur ont besoin de s'abaisser ou dès que les capitaux étrangers cessent d'entrer. Ainsi, aussi longtemps que les prix relatifs ou le taux de change réel ne sont pas surévalués et que le pays enregistre des excédents commerciaux, et aussi longtemps que les capitaux étrangers entrent, la masse monétaire s'accroît et l'économie est florissante. Par contre, quand les choses se renversent, la masse monétaire se contracte et le pays subit le traitement de la vis serrante, sans avoir les moyens de corriger rapidement la situation⁶.

Dans ces circonstances, si un gouvernement se voit obligé d'enregistrer un déficit budgétaire, afin de maintenir les niveaux intérieurs de l'activité économique, il risque de précipiter le pays dans un cercle vicieux : les investisseurs étrangers commencent à douter de la capacité du gouvernement de maintenir le taux de change fixe et d'être en

6. L'expérience canadienne avec un taux de change flexible s'est révélée favorable en 1998, quand une baisse dans le prix des produits de base en raison de la crise dans les pays asiatiques et dans d'autres pays émergents a été contrée par une dépréciation du dollar canadien. La baisse des prix relatifs ou des termes de l'échange pour les exportateurs canadiens compensa la dépréciation réelle du dollar canadien. La même chose se produisit avec les monnaies de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Voir Vivek Arora et Olivier Jeanne, "Economic Integration and the Exchange Rate Regime: Some Lessons from Canada", Fonds Monétaire International, document de synthèse 01/1, 2001.

À la Bourse de Toronto, parmi les milliers d'entreprises qui y sont inscrites, 180 publient leurs résultats financiers en dollars américains.

mesure d'assurer ses obligations en matière de dettes, les taux d'intérêt doivent alors augmenter pour endiguer les sorties de capitaux, la liquidité du système bancaire diminue, les investissements et la croissance économique chutent. Ainsi, en 2000, les taux d'intérêt pour les dépôts en pesos argentins passèrent de 9 à 20 %, tandis que ceux en dollars augmentèrent néanmoins de 6 à 10 %, soit des niveaux beaucoup plus élevés que ceux qui prévalaient aux États-Unis.

Dans la première partie de la décennie des années '90, le gouvernement argentin réussit à maintenir son déficit budgétaire, en moyenne, à 1 % du PIB. Dans la deuxième moitié, cependant, sous l'influence d'une détérioration des termes de l'échange et de la situation extérieure de l'Argentine, le déficit budgétaire atteignit plutôt 3 % du PIB. Même si sa dette publique se situe aux environs de 50 % du PIB et même si le niveau de 2,5 à 3 % du PIB pour le déficit budgétaire n'est pas particulièrement élevé⁷, l'Argentine risque néanmoins de perdre la confiance des milieux financiers si ses niveaux d'endettement et de déficit publics demeurent élevés. C'est que dans un contexte de taux de change fixe, de tels niveaux peuvent laisser entrevoir un besoin futur de dévaluer la monnaie. Des taux d'intérêt élevés en résultent, ce qui aggrave la dynamique de la dette et ce qui peut mettre en marche un cercle vicieux de croissance économique faible, d'aggravation de la situation budgétaire et de contraction budgétaire... et ainsi de suite.

Pour se sortir de la récession et pour soulager son secteur des biens échangeables en accroissant sa compétitivité internationale, surtout face au Brésil et au Chili, mais

.....

7. En fait, ils satisferaient l'un et l'autre, de même que l'inflation, aux critères de Maastricht pour l'adhésion à l'Union monétaire européenne. Ces critères sont un plafonnement du déficit budgétaire à 3 % du PIB, et celui de la dette publique à 60 %. Pour l'inflation, un pays ne doit pas avoir un taux d'inflation qui excède par plus de un point de pourcentage le taux d'inflation des trois pays de l'Union européenne qui ont la meilleure performance en matière de stabilité des prix.

aussi face à l'Europe avec laquelle le pays commerce beaucoup, l'Argentine introduisit en juin 2001, un système à double taux de change. Cette mesure était en réalité une dévaluation déguisée du peso argentin. En vertu de ce système, les exportateurs et les importateurs devaient échanger leurs devises étrangères à un taux de change pour le peso qui était dévalué de 7 % par rapport au dollar américain, tandis que les autres transactions étrangères se faisaient au taux de un peso pour un dollar américain. Le taux dévalué de 7 % fut obtenu en simulant une valeur commerciale externe pour le peso argentin à partir d'une moyenne du dollar américain et de l'euro aux taux du marché. Comme l'euro valait 86¢ US à cette époque, le taux moyen du peso pour l'export-import en Argentine était *de facto* établi à 93 ¢ US, mais sur une base flottante⁸. En vertu de ces mesures, les importations ont été frappées d'un droit à l'importation et les exportations ont reçu une subvention, résultant de cette simulation d'un passage ultérieur à une rattachement du peso argentin à un panier euro-dollar, plutôt qu'au seul dollar américain.

La leçon de cette expérience est que l'adoption d'une monnaie forte ou d'un taux de change irrémédiablement fixe pour un pays ne peut se faire qu'entre des économies qui ont de fortes affinités et/ou qui sont étroitement intégrées entre elles, tant au plan économique et commercial que politique. Sinon, ce type d'arrangement monétaire perd de sa crédibilité et devient fondamentalement instable, essentiellement parce qu'il assujettit la prospérité économique intérieure à l'obligation de maintenir en tout temps une monnaie forte, même quand l'économie est faible, et enlève au pays toute possibilité d'avoir une poli-

8. Cette nouvelle réforme monétaire en Argentine fut mise de l'avant par le même économiste, Domingo Cavallo, qui avait introduit la dollarisation officielle en 1991. En effet, en mars 2001, le Président Fernando de la Rúa s'était de nouveau tourné vers M. Cavallo pour sortir de la politique d'austérité mise de l'avant après la crise financière asiatique de l'été '98 et après la dévaluation du réal brésilien. Pour compléter sa loi de 1991 sur la « convertibilité », il fit adopter en 2001 une loi sur la « compétitivité ».

tique monétaire indépendante. Si, en plus, la structure économique du pays n'est pas flexible, le pays risque de sombrer dans une profonde récession économique s'il se produit des chocs extérieurs ou intérieurs négatifs⁹.

L'expérience de la Grande-Bretagne en 1925

Ce n'est pas la première fois que des pays vivent l'expérience du conflit entre une monnaie forte et une économie faible. En 1925, alors que Winston Churchill était ministre des Finances de la Grande-Bretagne, ce dernier fit la terrible erreur de fixer la livre sterling par rapport à l'or à sa parité d'avant la Première Grande Guerre, soit au taux de 4,86 \$ US, alors que l'inflation avait considérablement miné le pouvoir d'achat de la livre sterling. La Grande-Bretagne se retrouva avec une monnaie considérablement surévaluée, au grand détriment de ses industries d'exportation et des industries en concurrence avec les importations. L'économie anglaise entra rapidement en récession.

Le grand responsable de cette tragédie fut le Gouverneur de la Banque d'Angleterre, Montagu Norman, un banquier élevé dans la tradition de l'étalon-or, c'est-à-dire le régime de taux de change irrémédiablement fixes par rapport à l'or, qui prévalut une bonne partie du XIX^e Siècle et jusqu'en 1914. Selon ce système, chaque monnaie reposait sur une certaine quantité d'or. Un pays ne pouvait générer de l'inflation en imprimant de la monnaie, car une telle situation se traduisait par des sorties d'or qui réduisaient le volume de la monnaie en circulation et provoquait son contraire, c'est-à-dire une déflation. En périodes de déflation, non seulement les prix déclinaient, mais aussi les salaires. Les débiteurs étaient coincés et plusieurs étaient acculés à la faillite. L'économie croulait alors sous l'austérité et les faillites.

9. L'exemple d'un choc extérieur négatif est une baisse soudaine de la demande internationale pour les produits du pays. L'exemple d'un choc intérieur négatif est une augmentation soudaine du déficit budgétaire public, ou un changement de gouvernement hostile à la croissance économique.

Après la Première Grande Guerre, l'avènement des gouvernements démocratiques fit en sorte que les populations n'étaient plus prêtes à tolérer ce genre de remède de cheval destiné non pas à assurer la prospérité économique mais à sauvegarder à tout prix la valeur de la monnaie et les intérêts financiers dominants. À part la Grande-Bretagne, rares furent les pays démocratiques qui acceptèrent que « la queue financière fit branler le chien économique ». On préféra le contraire, c'est-à-dire des taux de change flexibles ou flottants qui s'ajustaient automatiquement à la hausse ou à la baisse selon que les comptes extérieurs étaient positifs ou négatifs.

Aujourd'hui, la plupart des grandes monnaies convertibles ont des taux de change qui fluctuent en fonction des offres et des demandes enregistrées sur les marchés des changes. Dans un monde en perpétuel changement où les pays se développent à des rythmes différents, la flexibilité des taux de change compense pour les rigidités et les obstacles à la mobilité des ressources. La flexibilité du taux de change compense aussi pour les différences dans la capacité qu'ont les pays de s'adapter à certains chocs économiques. Les coûts de l'ajustement à de tels chocs sont davantage diffus dans l'économie, et ne retombent pas d'une façon disproportionnée sur les seuls travailleurs et producteurs œuvrant dans le secteur des biens échangeables.

Les autres expériences historiques avec les unions monétaires

Les expériences de l'Argentine, de la Grande-Bretagne et celle de l'euro ne sont pas uniques. Nous pouvons citer deux autres expériences notables d'unions monétaires à taux de change fixe, qui ont duré plusieurs années mais qui se sont ultimement effondrées.

Ainsi, après 1867, l'Autriche et la Hongrie s'entendirent pour établir l'Union monétaire austro-hongroise. Cette

union monétaire s'accompagnait d'une libre circulation des biens et des capitaux entre les deux pays, sous la surveillance d'une banque centrale commune. Les deux pays pouvaient compter sur une armée unifiée et une politique étrangère unifiée. Cependant, chacun des pays-membres conservait sa pleine autonomie fiscale. Le déclenchement de la Première Guerre mondiale en 1914 obligea les gouvernements à accroître leurs déficits budgétaires et leurs emprunts, ce qui, en plus de l'inflation accrue, força la dissolution de l'Union monétaire en 1917-18.

Une autre expérience historique avec les unions monétaires est celle de l'Union monétaire latine en Europe, laquelle dura de 1865 à 1927. Cette union monétaire, précurseur de l'Union monétaire européenne actuelle, regroupait la France, la Belgique, la Suisse, l'Italie et le Vatican, et plus tard, la Grèce. Même s'il n'y avait pas de banque centrale commune, les pays n'en devaient pas moins maintenir des taux de change fixes et respecter un certain nombre de règles fiscales communes. La prodigalité fiscale de l'Italie et du Vatican imposa cependant des coûts élevés aux autres pays-membres. Et, tout comme l'Union monétaire scandinave, établie en 1873 entre la Suède et le Danemark, l'Union monétaire latine ne survit guère à la décennie des années '20.

Les difficultés fiscales des pays-membres sont souvent la source des divorces monétaires entre les pays. Reste à savoir si l'Union monétaire européenne est suffisamment protégée contre les déséquilibres budgétaires de ses pays-membres pour survivre indéfiniment. L'expérience historique montre, cependant, qu'en l'absence d'une étroite intégration politique entre les pays-membres, il est difficile pour les unions monétaires et les systèmes de taux de change fixes de traverser avec succès des périodes de fortes perturbations économiques.

Conclusion

En conclusion, avant d'adapter une monnaie forte comme devise intérieure, ou avant d'arrimer une monnaie nationale à une monnaie forte avec un taux de change irrémédiablement fixe, il faut se demander s'il y a compatibilité entre les économies en question¹⁰. Est-ce que les économies ainsi reliées monétairement sont économiquement semblables dans leurs structures, jouissent d'un degré semblable de flexibilité dans le fonctionnement des marchés du travail et des biens, connaissent les mêmes difficultés, ont les mêmes forces, permettent une grande mobilité entre elles des capitaux, des entreprises et des personnes, sont astreintes à la même discipline budgétaire... etc? Si la réponse à ces interrogations est non, à moins de pouvoir compter sur une intégration politique poussée qui se traduit par des transferts fiscaux entre les économies régionales prospères et les économies régionales en difficultés, mieux vaut compter sur une monnaie nationale avec un taux de change flexible et une politique monétaire responsable.

En effet, pour qu'une union monétaire perdure à travers les crises de l'économie et de la balance des paiements,

10. Le Fonds monétaire international, dans « Études thématiques du Fonds monétaire international », juin 2000, établit neuf conditions pour qu'un pays songe à adopter une monnaie étrangère forte en tant que monnaie intérieure :

- « Un pays est enclin à adopter une forme quelconque de parité fixe lorsque :
- il intervient peu sur les marchés financiers internationaux ;
- il commerce beaucoup avec le pays émetteur de la monnaie d'ancrage envisagée ;
- il subit des chocs économiques semblables à ceux que doit affronter le pays émetteur de la monnaie d'ancrage envisagée ;
- il est disposé à troquer son autonomie en matière de politique monétaire ;
- son économie et son système financier sont déjà liés étroitement à la monnaie de son partenaire ;
- il est attiré par la stabilité offerte par la parité fixe en raison de son inflation élevée ;
- il met en œuvre une politique budgétaire flexible et viable ;
- ses marchés du travail sont flexibles ;
- ses réserves internationales sont élevées. »

il faut un minimum d'intégration politique entre les économies constituantes, ce qui est justement de nature à garantir la nécessaire flexibilité dans la mobilité interrégionale des capitaux et des personnes. Le défi actuel de l'Europe est d'atteindre ce degré minimal d'intégration politique. Dans le cas de l'Argentine et de sa relation monétaire informelle avec les États-Unis, il y a peu de chances que l'intégration monétaire à elle seule puisse survivre aux crises inévitables qui résultent d'un tel arrangement. Déjà, comme on l'a vu, l'Argentine entend fixer sa monnaie à la fois au dollar et à l'euro, ce qui ne peut manquer de susciter de la confusion chez les utilisateurs.

Il y a ici une leçon pour tous ceux qui rêvent que le Canada adopte un jour le dollar américain. ◇



OPTIMUM GESTION DE PLACEMENTS INC.

confiance stratégie performance

- Gestion active en actions et en obligations
- Gestion équilibrée

- Gestion indicielle
- Gestion privée

En **actions canadiennes** et en **obligations**, nos performances annuelles composées se classent au **premier quartile** sur la période de 3 ans terminée le 31 décembre 2000, selon l'ensemble des sondages publiés sur les performances des gestionnaires de caisses de retraite.

Pour de plus amples informations:

Sophie Lemieux, M. Sc., Directrice, Développement des affaires
425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1740, Montréal (Québec) Canada H3A 3G5
Téléphone: (514) 288-7545 Télécopieur: (514) 288-4280 www.groupe-optimum.com

Note: Au 31 décembre 2000, la performance annuelle composée sur 3 ans est de 14,2% en actions canadiennes et de 6,3% en obligations. Ces performances sont des rendements antérieurs et ne laissent présager en rien les rendements futurs.

® Marque de commerce de Groupe Optimum Inc. utilisée sous licence.

Analyse de la collection « Constantes »

des Éditions Hurtubise HMH

.....

*Martin Doré**

NOTE. Le 15 décembre 1961, il y a donc exactement 40 ans, l'éditeur Claude Hurtubise lançait, dans les locaux des éditions HMH, rue Beaver Hall, à Montréal, le premier titre d'une collection qui devait avoir une grande influence dans le milieu intellectuel québécois des années 60, au moment même où survenait la révolution tranquille. Cette collection, c'est « Constantes » où d'importants intellectuels et chercheurs québécois de l'époque, comme Fernand Dumont et Pierre Vadeboncoeur, Michel Brunet et Guy Frégault, publièrent.

Le présent texte fait partie d'un projet plus vaste d'analyse du phénomène de la collection dans le domaine de l'édition et plus particulièrement chez Hurtubise HMH. Son auteur, Martin Doré, fait actuellement une thèse de doctorat sur cette question à l'Université de Sherbrooke, au sein du Groupe de recherche sur l'édition littéraire au Québec.

Signalons que ce texte a été lu dans le cadre d'un colloque sur l'« Histoire du livre et de l'imprimé au Canada » qui se tenait à l'Université Simon Fraser de Vancouver, du 15 au 17 novembre 2001. Il portait alors le titre « La collection « Constantes » des Éditions Hurtubise HMH ».

.....
*Groupe de recherche sur l'édition littéraire au Québec, Université de Sherbrooke.

Prochainement, *l'Action nationale* présentera l'analyse d'une autre très importante collection, les « Cahiers du Québec », fondée et dirigée par Robert Lahaise, chez le même éditeur, et qui fêtait cette année, quant à elle, son 30^e anniversaire d'existence.



[...] Pierre Vadeboncœur, Fernand Dumont et Guy Rocher [...] surent m'expliquer pourquoi les miens avaient dû naître dans la pauvreté et y rester toute leur vie, faute d'avoir été formés à penser, à revendiquer et à créer [...]

Victor-Lévy Beaulieu, *les Mots des autres*.
La passion d'éditer, VLB éditeur, 2001, p. 59.

1. Présentation

L'analyse d'une collection de livres sollicite différents types de connaissance.

D'abord, il faut connaître les livres en question : à quel genre appartiennent-ils ? sont-ils en tout point conformes à ce genre ? Ensuite, qui en sont les auteurs ? Quelle est la profession de ces derniers, leur formation, leur origine sociale ?

Par ailleurs, quelle est la maison d'édition où se développe cette collection ? Quelle place occupe-t-elle parmi les autres maisons d'édition ? Quels secteurs d'activité éditoriale couvre-t-elle ? Qui sont ses dirigeants ? Quelles relations ces derniers entretiennent-ils avec l'ensemble de l'institution littéraire : autres médias, critique, université, État ?

Enfin qu'en est-il du développement de la collection proprement dite du point de vue technique (maquettes, tirages, ventes), du point de vue historique (ordre des titres, nombre de titres par année, durée de la collection, époque de sa création et de son développement), du point de vue de la réception (par la presse, la recherche et l'enseignement, voire le lectorat) ?

Du point de vue de sa mise en circulation cette fois, chaque livre d'une collection a un double statut. D'une part, il est un objet singulier, qui a donc une autonomie, relative mais bien réelle. Il est fabriqué comme tout autre livre et vendu aussi pour lui-même. Mais d'autre part, il appartient à un ensemble, la collection, qui, la plupart du temps, lui préexiste et lui survit. Ce conditionnement peut influencer l'écriture du livre et la lecture qu'on en fait, que cette lecture se fasse par l'éditeur, le critique ou le simple lecteur.

La collection « Constantes » que j'analyserai dans le présent texte est parmi les toutes premières réalisations de Claude Hurtubise au sein des éditions HMH qu'il créa au tout début des années 60. Cette collection existe toujours aujourd'hui. De 1961 à 2001, soit en 40 ans, elle a vu paraître 53 titres écrits par 31 écrivains et directeurs d'ouvrages. Pour plusieurs, aujourd'hui encore, au sein de l'institution littéraire québécoise, parmi les professeurs, les critiques et les éditeurs, elle est l'un des phénomènes éditoriaux les plus représentatifs de la transformation survenue dans le monde intellectuel québécois, au cours des années 60, alors que se produisait la révolution tranquille. Dès les premières années on y trouve en effet des livres signés Jean Le Moyne, Gilles Marcotte, Fernand Dumont, de Saint-Denys Garneau, Pierre Elliott Trudeau, Pierre Vadeboncoeur, Michel Brunet, Guy Frégault et, en traduction, Marshall McLuhan et Northrop Frye.

2. Analyse d'une collection selon trois paramètres

J'analyserai ici la collection « Constantes » selon trois paramètres, à savoir : le genre de la collection ; ses auteurs ; ses maquettes de couverture.

i. Le genre de la collection

Posons comme point de départ que « Constantes » est une collection d'essais, c'est-à-dire de textes écrits sur des sujets variés par des auteurs qui présentent ainsi le résultat de leurs recherches ou de leurs réflexions. On estime généralement que la pensée, ou la réflexion, ou la recherche que contient un essai est celle-là même de son auteur, en tout cas au moment où il livre son texte au public. Cela, par exemple, à l'opposé d'un texte de fiction où la pensée qu'on y trouve ne peut être attribuée de façon certaine à son auteur.

Au sujet de « Constantes », une grande partie des livres de la collection portent en titre ou en sous-titre des indications quant à leur nature d'« essai ». En effet, 39 titres sur les 53 de la collection, soit 74 %, contiennent ce genre d'indication ; les 14 autres n'en ont reçu aucune.

Selon les indications placées en titre ou sous-titre, on peut classer ces 39 ouvrages en 6 catégories, à savoir : l'essai (au singulier) ; les essais (au pluriel) ; l'étude ou les études (pluriel et singulier) ; les conférences ; les carnets ; enfin les articles et interviews. Les deux plus importantes catégories, « essai » au singulier et au pluriel, comprennent à elles seules 33 titres. « Conférences », « carnets » et « articles et interviews » n'ont qu'un titre chacun. Quant à « études », il en a deux, l'un qui emploie le mot au singulier l'autre au pluriel.

En principe, on devrait entendre « essai » au singulier comme désignant un texte d'une seule coulée et qui répond à un projet unique d'écriture, qui en est l'origine. C'est le cas, par exemple, pour les livres de Karl Stern, Fernande Saint-Martin, Placide Gaboury, Gilles Lalande, Jack Warwick, Jean-Pierre Duquette. Ces livres défendent ou illustrent une thèse. Ils ont aussi été écrits directement sous la forme dans laquelle le lecteur les connaît par leur publication dans la collection.

Cela dit tous les livres de « Constantes » désignés comme « essai » au singulier n'en sont pas forcément. Est-ce là distraction de l'éditeur ? Par exemple *Mon Babel* (1963) de Pierre Trottier sous-titré « essai » au singulier est en réalité un recueil de textes écrits et parus sur plusieurs années. Peut-être faut-il voir, dans un cas semblable, une volonté d'unification du recueil ?

Dans les livres sous-titrés « essais » au pluriel, on trouve de tout, à savoir des articles, des critiques, de journaux et de revues, des textes de réflexion plus ou moins longs, des textes de conférences, des textes rédigés pour la radio et la télévision, voire même un mémoire de maîtrise, plusieurs de ces textes, sinon la totalité, ayant connu auparavant une forme ou une autre de diffusion. On voit donc que ce qui distingue l'« essai » au singulier des « essais » au pluriel, c'est d'abord le fait que l'un est totalement inédit et que les autres en sont, pour le moins, à leur seconde diffusion. De plus, l'un s'inscrit d'emblée dans un projet de pensée plus ambitieux et original, les autres se trouvant amplifiés et prolongés par le fait de leur mise en collection.

Enfin je note que « Constantes » comprend, au regard des intentions essayistiques de la collection, des livres qui posent un certain nombre de problèmes. Ainsi, les *Lettres à ses amis* (1968) de de Saint-Denys Garneau, invitent le lecteur à faire de ces missives, au départ strictement privées, des formes de l'essai. Autre exemple : dans *Entre l'écriture et la parole* (1984), Jean-Louis Major livre dix ans de son journal. Universitaire, chercheur, professeur, Major propose à travers ce livre une forme différente de l'écriture essayistique qu'il a lui-même, par ailleurs, abondamment pratiquée.

Ces deux exemples nous amènent précisément à l'écriture des livres de « Constantes ». Sans développer cet aspect, disons toutefois qu'on reconnaît aujourd'hui à l'écriture une importance qui la détache de ce qu'on appelait traditionnellement la littérature. Pour paraphraser Baudelaire, on peut dire que tout texte demande à être

écrit, qu'il porte sur la littérature ou sur tout autre objet. Aussi ne m'apparaît-il pas abusif de dire que Trudeau, Lalande, Audet, Rocher et Daoust, tous auteurs de la collection, n'ont certes pas publié le résultat de leurs réflexions, de leurs recherches ou de leurs travaux dans un but « littéraire ». Leur écriture est d'abord informative, elle participe d'un travail de réflexion, et n'est pas en elle-même une finalité, ce qui n'empêche pas qu'elle réponde à des règles, à une stratégie, à un savoir ou une connaissance, et qu'elle devrait aussi être analysée comme telle.

ii. Les auteurs de la collection

Les 53 ouvrages de « Constantes » ont été écrits par 31 auteurs dont 3 directeurs d'ouvrages.

Première constatation : la collection ne comprend qu'une seule femme comme auteure, il s'agit de Fernande Saint-Martin qui y a publié toutefois deux titres.

Deuxième constatation : certains auteurs ont publié plus d'un titre dans la collection. Fait singulier : Naïm Kattan en a publié 11, soit 20 % de la collection à lui seul !

Troisième constatation : au moment de son départ, en 1975, Claude Hurtubise avait publié 33 des 53 ouvrages de cette collection, soit 63 % des titres. Autre fait important : seulement 5 auteurs sur les 31 que compte la collection y sont venus après son départ. Ils y publieront six titres. Ces détails suggèrent une continuité dans la collection cela malgré le départ de son créateur, d'autant que la publication par un même auteur de plusieurs titres dans la collection a aussi été une tradition établie par Claude Hurtubise lui-même.

Que peut-on dire des origines, de la formation et de la profession des auteurs de la collection au moment où ils y publient leurs ouvrages ?

Notons d'abord que tous les auteurs sont canadiens, de naissance ou par naturalisation. Quatre auteurs ont d'abord publié leurs livres en anglais et ont été traduits pour entrer dans la collection. Tous les autres sont canadiens-français, et la majorité québécois. Les quatre anglophones y ont publié sept livres sur les 53 que compte la collection, soit 13 %. J'insiste sur la traduction car elle avait une importance très grande pour Claude Hurtubise. Sa politique en la matière visait notamment l'autonomie du champ littéraire canadien-français à l'égard de la France. Et en effet, Claude Hurtubise fut le premier à faire traduire McLuhan et Frye, que des éditeurs français publièrent par la suite, notamment dans les traductions québécoises.

Si 26 auteurs de la collection sont canadiens-français, tous ne viennent pas du Québec. En effet, deux proviennent du reste du Canada, l'un du Manitoba, l'autre de l'Ontario.

Quant aux 24 qui restent, ils viennent soit de Montréal (on en compte 13) soit du reste du Québec (9). Je n'ai pu trouver l'origine géographique de deux auteurs. Ces clivages devront faire l'objet d'une analyse plus approfondie où l'on se demandera en quoi, par exemple, les origines montréalaises de Trudeau l'opposent à Dumont, originaire d'un village près de Québec. Sans parler des origines proprement sociales des auteurs de la collection qui vont du monde ouvrier et paysan à la bourgeoisie.

En somme la grande majorité des auteurs viennent du Québec ; par ailleurs, une place significative est faite à la traduction d'auteurs et de livres importants. L'exemple parfait dans ce dernier cas est celui de Marshall McLuhan et de ses deux œuvres maîtresses.

Quand donc les auteurs de la collection sont-ils nés ? On en compte 24 sur les 31 de la collection qui sont nés entre 1911 et 1930, soit 77 %. Ces auteurs ont publié 43 des 53 livres de la collection, c'est-à-dire 81 %. On voit donc que dans une importante majorité, les auteurs de la collec-

tion sont nés essentiellement autour de la première guerre mondiale et de la crise économique de 1929. Incidemment, Claude Hurtubise, né en 1914, appartient lui aussi à cette catégorie.

Quelle formation les auteurs ont-ils reçue, indépendamment ici de leur origine linguistique et nationale ? 87 % sont des diplômés universitaires.

Pour l'analyse à laquelle je procède ici, il importe de savoir que les critères retenus, diplôme et profession, l'ont été en fonction du moment où les auteurs sont entrés dans la collection. Il faut noter que bien que les exigences de diplôme varient selon les universités, les pays et les époques où les diplômes ont été passés, je n'en ai pas tenu compte pour la présente analyse. En réalité, ces diplômes nous renseignent d'abord et avant tout sur l'accueil que l'institution universitaire, d'ici ou d'ailleurs, a fait à ces étudiants et à leurs travaux, témoignant du travail nécessaire fait par les candidats pour répondre aux exigences de l'institution et de ses acteurs.

Des 27 diplômés universitaires, 24 détiennent une maîtrise ou licence et 16 ont un doctorat, soit, dans ce dernier cas, 52 % des auteurs de la collection. Il s'agit là à n'en pas douter d'une très forte représentativité qui induit forcément des conséquences sur l'écriture des livres et surtout sur le rapport au savoir et à son institutionnalisation.

Dans quels domaines ces diplômes ont-ils été faits ? Il faut dire d'abord qu'il y a une ambiguïté au sujet du niveau de diplôme « maîtrise-licence ». En effet, les renseignements dont j'ai disposé pour le présent texte ne disait pas si la licence était conditionnée par l'écriture d'un mémoire. Quoi qu'il en soit, et compte tenu de cette restriction, 4 maîtrises ont été faites en littérature, 1 en théologie, en histoire, en sociologie, en géographie, en philosophie, en sciences politiques. Deux sont des « maîtrises ès arts ». On compte aussi 6 licences : 2 en littérature, 1 en sciences

sociales, en botanique, en droit et 1 n'est pas précisée. J'ignore le type de maîtrise-licence pour 6 diplômés.

Pour le doctorat la situation est plus simple. Sur les 16 doctorats, 5 l'ont été en littérature, 2 en histoire, en sociologie, en philosophie, et 1 en médecine, en théologie et en géographie. Il y a 2 doctorats pour lesquels je n'ai pu obtenir de renseignements. Notons que deux doctorats ont été obtenus après l'entrée de leur auteur dans la collection.

Il ressort donc de cette analyse que les livres de la collection ont été écrits, dans une grande majorité, par des auteurs diplômés soit dans une des sciences sociales soit en littérature, en philosophie ou en théologie. Encore une fois, cet aspect caractérise fortement la collection en ce qui a trait à l'écriture des livres.

Précisons enfin que sur les 16 thèses de doctorat dont j'ai pu identifier la provenance, toutes langues et nationalités d'origine confondues, 5 ont été faites au Canada (dont 3 au Québec), 11 à l'étranger (3 aux États-Unis et 8 en Europe dont 5 en France). Ces statistiques suggèrent l'apport des universités étrangères dans la formation des diplômés supérieurs canadiens à une époque. Comme ces docteurs ont écrits des livres et enseignent à l'université, ils ont ainsi contribué à l'introduction d'idées et de méthodes nouvelles dans les milieux universitaires canadiens et québécois ainsi que dans le monde intellectuel en général. C'est en ce sens que nous pouvons parler de l'influence des livres sur leurs milieux et leurs lectorats. Bien évidemment ce ne sont ici que des indices ; en réalité seule l'analyse des livres de la collection et de leur réception permettrait d'avoir à ce sujet une idée précise.

Voyons maintenant la profession des auteurs au moment où ils publient dans la collection. Faut-il s'étonner d'apprendre que 15 auteurs sont professeurs d'université ? 3 autres le deviendront par la suite et 2 l'avaient été précédemment. Donc 65 % le furent, le sont ou le seront !

On trouve aussi 2 professeurs de cégep, un diplomate, un député, quelques mois avant qu'il ne devienne premier ministre, un notaire, un fonctionnaire du Conseil des arts, un sous-ministre de l'État québécois, un réalisateur radio, un recherchiste-scénariste, le conservateur du Jardin botanique de Montréal et deux journalistes, l'une rédactrice en chef de *Châtelaine*, l'autre directeur des pages arts et lettres du quotidien *la Presse*. Deux enfin sont entrés de façon posthume dans la collection.

De tout cela ressort, encore une fois, la forte présence du monde universitaire dans « Constantes », que ce soit par l'enseignement, la recherche, l'administration et bien sûr les études. Par ailleurs, l'âge moyen d'un auteur de la collection est d'un peu moins de 50 ans, le plus jeune ayant 34 ans et le plus vieux, 73. On constate que nous avons affaire à des auteurs d'âge mûr, dont la pensée a eu le temps de se frotter à la réalité ! Ils sont plutôt sur le second versant de leur existence et font donc partie de ce qu'il faut bien appeler l'establishment intellectuel du pays et de la nation. On peut rajouter cependant, en faisant pour le moment l'économie d'une analyse, que bien qu'« établis », ces intellectuels sont favorables à ce qu'on pourrait appeler un changement social, ce qui les situe, pour l'époque, politiquement à gauche ou à tout le moins au centre gauche.

iii. Les maquettes de couverture de la collection

La collection « Constantes » a connu 5 maquettes de couverture, entre 1961 et aujourd'hui. Ces maquettes auraient été conçues par 4 graphistes différents dont trois sont identifiés.

La première maquette eut une vie très brève. Elle fut utilisée pour un seul titre, le premier de la collection. La deuxième maquette fut utilisée de 1962 à 1973, pour 30 titres. La troisième maquette fut utilisée entre 1976 et 1983, pour 12 titres. La quatrième ne fut utilisée qu'en

1984, pour 2 titres. Enfin, la cinquième, apparue en 1987, est toujours en vigueur aujourd'hui et comprend 8 titres.

On peut penser que les maquettes changèrent suite à un épuisement de leurs formes. Possible en effet, mais il semble aussi que ces changements furent liés à des transformations qui survinrent à l'intérieur de la maison d'édition, voire à des moments de crise. Ainsi, le passage de la première maquette à la deuxième serait lié à un problème légal qui avait forcé le changement de nom de la collection. Le passage de la deuxième à la troisième maquette est contemporain du moment où Claude Hurtubise quitta HMH, autour de 1975. La quatrième maquette apparût à un moment où on voulut relancer la collection. Elle ne fut utilisée que pour deux livres. Difficile dans ce cas de parler d'une usure de la forme ! Enfin la cinquième maquette, apparût en 1987 au moment de l'arrivée d'un nouveau directeur littéraire alors que rien n'était paru dans la collection depuis trois ans.

On peut identifier un certain nombre d'éléments graphiques qui reviennent dans toutes les maquettes. Par exemple, le fond de la couverture, blanc dans toutes les maquettes, à l'exception de la première. De plus, le blanc, le rouge et le noir sont les trois couleurs qui reviennent dans toutes les maquettes à partir de la deuxième. Autre élément permanent : les titres ont toujours été rouges, en totalité ou en partie (dans les tout derniers numéros).

Si on regarde la 1^{ère} de couverture de « Constantes », on trouve les sept éléments informatifs suivant, en allant du haut vers le bas : le nom de l'auteur, le titre du livre, le sous-titre, le genre, le numéro dans la collection (à partir du 44^e titre de la collection le numéro disparaît), le nom de la collection et le nom de la maison d'édition. Éventuellement, on trouve aussi le nom du traducteur et celui du préfacier, placé après le sous-titre ou le genre.

D'une maquette à l'autre, on observe une variation sur ces différents éléments, un jeu qui s'établit sur les polices utilisées, leurs corps, leur utilisation des majuscules et minuscules, des caractères en italique ou normaux, des couleurs rouge et noire. Ainsi, sur la deuxième maquette, le nom de l'auteur et le titre du livre sont mis en balance, sur le plan graphique, avec le nom de la collection, le numéro du livre et le nom de la maison d'édition. Il me semble qu'on trouve dans ce dernier cas la volonté de l'éditeur d'attirer, sur sa maison d'édition, une partie du prestige de ses auteurs et de leurs textes. Mais l'inverse est vrai aussi car très tôt, les archives le montrent, des auteurs comprendront l'importance symbolique de cette collection et voudront y entrer ou y rester.

Par ailleurs, si on analyse à fond la troisième maquette, celle qui prend place après le départ de Claude Hurtubise, on constate que le nom de l'auteur et le titre du livre sont bien en évidence, alors que le nom de la collection et celui de la maison d'édition ont été réduits à tel point qu'ils en deviennent quasi invisibles. Peut-on voir dans cette troisième maquette une volonté de la part des successeurs de Claude Hurtubise de diminuer l'importance du fondateur et de son héritage? Cette hypothèse se trouve renforcée par le fait que la maison d'édition qui s'était appelée « Hurtubise HMH » quelque temps avant le départ de Claude Hurtubise revient à son premier nom après son départ qui était simplement « HMH ». Une dizaine d'années plus tard, à la faveur d'un nouveau changement dans la direction, le nom « Hurtubise HMH » reviendra définitivement cette fois, le nom du fondateur ayant sans doute gagné entre temps en valeur sociale positive sans compter qu'on l'utilisa peut-être aussi pour distinguer la maison d'édition montréalaise du puissant éditeur anglophone HRW Ltd.

Enfin, je le rappelle, le passage de la 4^e à la 5^e maquette coïncide aussi avec un changement à la direction littéraire.

Or il semble que ce changement ne se soit pas fait sans tensions.

Ainsi donc une nouvelle maquette marquerait une coupure avec la période antérieure et se présenterait comme le signe de l'établissement d'une nouvelle direction au sein de la maison d'édition.

Cette brève analyse des maquettes de couverture de « Constantes » montre que les tensions que connaît une maison d'édition trouvent place dans la présentation matérielle de ses livres et dans le symbole social de son pouvoir, le nom.

3. Conclusion

Claude Hurtubise a fondé les éditions HMH en 1960 et a créé la collection « Constantes » en 1961. Il avait alors 46 ans et derrière lui une longue expérience de l'édition. En fondant cette nouvelle maison d'édition, il bénéficia de l'appui de 2 éditeurs français dont il avait été représentant au Canada, Mame et Hattier, tout autant que de l'aide du tout nouveau Conseil des arts dont les subventions à l'édition venaient alors de commencer.

D'un autre côté, il jouit aussi de l'appui de tout un groupe d'amis et de connaissances qu'il mit à contribution soit comme auteurs, soit comme conseillers, soit comme courroie de transmission par exemple dans les médias (journaux, revues, radio, télé) où ces gens travaillaient. De plus, par formation et par intérêts personnels, Claude Hurtubise fréquentait les milieux universitaires, politiques et gouvernementaux.

Au moment où il fonde HMH, la révolution tranquille prend place. Dans l'édition cela se traduit déjà depuis quelque temps alors par la publication de livres qui appellent le changement et d'autres qui l'analysent. Du fait de son haut taux universitaire, « Constantes » apparaît comme

le lieu d'une intense réflexion dans le domaine des sciences sociales en général et de la littérature, ce qui lui assure une diffusion auprès des milieux d'où proviennent ses auteurs : médias, collègues et universités, État.

En 1975, Claude Hurtubise quitte la maison d'édition qu'il avait fondée. Il a alors 61 ans. Les causes de son départ ne me sont pas encore toutes connues. D'une part, au fil des années 60, par le développement notamment d'un secteur scolaire au sein de HMH, le secteur proprement littéraire de la maison d'édition diminue de façon relative. On dit qu'au moment de quitter sa maison d'édition, Claude Hurtubise considérait ne plus pouvoir travailler ce secteur qui était le seul qui lui tenait à cœur. Rappelons qu'il n'a jamais été l'unique propriétaire de sa maison d'édition.

Mais il est vrai aussi que dans les années 70 les défis sociaux et éditoriaux ne sont plus ceux du début des années 60. L'*aggiornamento* du nationaliste québécois et l'arrivée d'un *french power* à Ottawa modifient considérablement alors le champ du pouvoir au Canada. Par exemple, d'autres maisons d'édition apparaissent dans le paysage éditorial québécois qui occupent des positions nouvelles lesquelles n'intéressent pas d'emblée Claude Hurtubise. Les générations montantes abordent différemment les problèmes et envisagent des solutions qui ne devaient pas forcément l'agréer, lui qui avait été formé dans les années 20 et 30.

Après son départ, les nouveaux dirigeants de HMH firent des choix qui diminuèrent encore la part relative du secteur littéraire. De plus, dans les 10 années qui suivirent ce départ, on constate une diminution importante du dynamisme de « Constantes » mesuré au nombre de nouveaux titres et à l'arrivée de nouveaux auteurs. Après 1987, la collection se survit à elle-même se cantonnant quasi exclusivement dans l'édition des œuvres de 2 auteurs.

Bien des éléments restent encore à analyser avant d'avoir une idée définitive de la collection « Constantes ». Il faudra en effet se pencher sur les rapports des directeurs littéraires avec leurs auteurs, sur les tirages et les ventes des livres de la collection, sur la réception de chacun. Il semble cependant d'ors et déjà acquis que cette collection eut une valeur sociale qui dépassait la somme, pourrait-on dire, de ses titres, notamment par le profil socio-professionnel des auteurs qui y publièrent et par l'activité énergétique de son créateur. En ce sens, on peut parler d'une autonomie de la collection.

Références

I. Bibliographie générale

Archives de la maison d'édition Hurtubise HMH.

HAMEL, Réginald, John HARE et Paul WYCZYNSKI, *Dictionnaire des auteurs de langue française en Amérique du Nord*, [Montréal], Fides, 1989, 1364 p.

II. Bibliographie de la collection « Constantes ».

(Notons qu'à partir de 1984, les livres de la collection ne portent plus de numéros. Ils sont tout de même indiqués ici entre crochets)

- 1 *Convergences. Essais* (1961) de Jean LE MOYNE.
- 2 *Une littérature qui se fait. Essais critiques sur la littérature canadienne-française* (1962) de Gilles MARCOTTE.
- 3 *L'Homme d'ici* suivi de *Visage de l'intelligence* (1963) d'Ernest GAGNON, préface de Robert Elie.
- 4 *La Ligne du risque. Essais* (1963) de Pierre VADEBONCCEUR.
- 5 *Mon Babel. Essai* (1963) de Pierre TROTTIER.
- 6 *Pour la conversion de la pensée chrétienne. Essai* (1964) de Fernand DUMONT.
- 7 *Nouveau répertoire. Essai* (1965) de Jean SIMARD.

- 8 *Lettres à ses amis* (1967) de Hector de Saint-Denis GARNEAU, précédé d'un Avertissement de Robert Élie, Claude Hurtubise et Jean Le Moyne.
- 9 *La Galaxie Gutenberg : la genèse de l'homme typographique* (1967) de Marshall MCLUHAN, traduction de *The Gutenberg Galaxy* (1962) par Jean Paré.
- 10 *Le Fédéralisme et la société canadienne-française* (1967) de Pierre Elliott TRUDEAU, préface de Gérard Pelletier.
- 11 *Approximations. Essais* (1967) de Maurice BLAIN.
- 12 *Québec, Canada anglais : deux itinéraires, un affrontement* (1968) de Michel BRUNET.
- 13 *Pour comprendre les médias : les prolongements technologiques de l'homme* (1968) de Marshall MCLUHAN, traduction de *Understanding Media* (1964) par Jean Paré.
- 14 *Le Lieu de l'homme : la culture comme distance et comme mémoire* (1968) de Fernand DUMONT.
- 15 *Refus de la femme. Essai* (1968) de Karl STERN, traduction de *The Flight from Woman* (1965) par François Rinfret (non-indiqué).
- 16 *Le XVIII^e siècle canadien. Études* (1968) de Guy FRÉGAULT.
- 17 *Structures de l'espace pictural. Essai* (1968) de Fernande SAINT-MARTIN.
- 18 *Le Siècle de l'innovation. Essai* (1968) de Northrop FRYE, traduction de *The Modern Century* (1967) par François Rinfret.
- 19 *L'Âge de la littérature canadienne. Essai* (1969) de Clément MOISAN, préface de Félix-Antoine Savard, note liminaire de John M. Keith, président d'Imperial Tobacco du Canada Limitée.
- 20 *Le Nouveau défi des valeurs. Essais* (1969), textes rédigés et discutés dans le cadre des « Journées universitaires de la pensée chrétienne » tenues à l'Université de Montréal du 21 au 23 mars 1968, de Guy ROCHER *et al.*
- 21 *Le Choix. Essais* (1969) de Pierre BAILLARGEON, précédé d'une présentation de Robert Bernier, s.j.
- 22 *Pouvoirs de l'imagination. Essai* (1969) de Northrop FRYE, traduction de *The Educated Imagination* (1964) par Jean Simard.
- 23 *Le Réel et le théâtral. Essai* (1970) de Naïm KATTAN, préface de Jean Grosjean.
- 24 *Les Actes retrouvés. Essais* (1970) de Fernand OUELLETTE.
- 25 *La Désacralisation. Essais* (1970) de Jean-Paul AUDET *et al.*, conférences prononcées à l'occasion des Journées universitaires de la pensée chrétienne, 23-26 octobre 1969.
- 26 *Géographies. Essais* (1971) de Louis-Marcel RAYMOND.
- 27 *La Vigile du Québec. Essai* (1971) de Fernand DUMONT.
- 28 *L'Homme inchangé : une vision du monde et de l'homme. Essai* (1972) de Placide GABOURY.

- 29 *Pourquoi le fédéralisme. Contribution d'un Québécois à l'intelligence du fédéralisme canadien. Essai* (1972) de Gilles LANDE.
- 30 *L'Appel du nord dans la littérature canadienne-française. Essai* (1972) de Jack WARWICK, traduction de *The Long Journey* (1968) par Jean Simard.
- 31 *Une façon de parler. Essai sur les implications du langage* (1973) de Jean SIMARD.
- 32 *Écrivains des Amériques, t. 1 : les États-Unis* (1972) de Naïm KATTAN.
- 33 *Écrivains des Amériques, t. 2 : le Canada anglais* (1976) de Naïm KATTAN.
- 34 *L'Autorité du peuple* (1977) de Pierre VADEBONCŒUR, préface de François Ricard.
- 35 *D'œil à oreille* (1977) de Marshall MCLUHAN, traduction d'articles et d'interviews par Derrick de Kerckhove, précédé d'un avertissement et d'une introduction du traducteur.
- 36 *Éducation et travail : un projet d'éducation pour le Québec d'aujourd'hui* (1978) de Gaëtan DAOUST et al.
- 37 *La Mémoire et la promesse. Essai* (1978) de Naïm KATTAN.
- 38 *Poésie des frontières : étude comparée des poésies canadienne et québécoise* (1979) de Clément MOISAN.
- 39 *Écrire en notre temps. Essais* (1979) de Fernand OUELLETTE.
- 40 *Les Fondements topologiques de la peinture : essai sur les modes de représentation de l'espace à l'origine de l'art enfantin et de l'art abstrait* (1980) de Fernande SAINT-MARTIN.
- 41 *Écrivains des Amériques, t. 3 : l'Amérique latine* (1980) de Naïm KATTAN.
- 42 *Le Désir et le pouvoir. Essai* (1983) de Naïm KATTAN.
- 43 *Les Pôles en fusion* (1983) de Michel MORIN et Claude BERTRAND.
- 44 *Colette, l'amour de l'amour* (1984) de Jean-Pierre DUQUETTE.
- 45 *Entre l'écriture et la parole. Carnets* (1984) de Jean-Louis MAJOR, préface de Laurent Mailhot.
- 46 *Le Repos et l'oubli. Essais* (1987) de Naïm KATTAN.
- 47 *Comparaison et raison : essais sur l'histoire et l'institution des littératures canadienne et québécoise* (1987) de Clément MOISAN.
- 48 *Le Père. Essais* (1990) de Naïm KATTAN.
- 49 *La Réconciliation : à la rescousse de l'autre. Essais* (1993) de Naïm KATTAN.
- 50 *Culture : alibi ou liberté? Essais* (1996) de Naïm KATTAN.
- 51 *Mort et résurrection de la loi morale. Essai* (1997) de Michel MORIN.
- 52 *Créer un monde. Essai* (2000) de Michel MORIN.
- 53 *L'Écrivain migrant. Essais sur des cités et des hommes* (2001) de Naïm KATTAN.



Pierre Allard
Comptable agréé

Pierre Allard, c.a.

8175, boul. St-Laurent
3^e étage
Montréal (Québec)
H2P 2M1
Téléphone: (514) 385-6601
Télécopieur: (514) 385-6177



***La Société Saint-Jean-Baptiste
du Centre-du-Québec***

449 rue Notre-Dame, Drummondville
(819) 478-2519 ou 1 800 943-2519

***Organisme d'entraide et de fierté québécoise !
Plus de 31 000 membres au Centre-du-Québec***



SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL
Maison Ludger-Duvernay

82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal H2X 1X3
Tél. : (514) 843-8851 Télécopieur : (514) 844-6369



**Mouvement national des
Québécoises et Québécois**

Le réseau de la fierté québécoise

2207, rue Fullum, Montréal
(Québec) H2K 3P1
Tél. : (514) 527-9891
Télécopieur : (514) 527-9460
Courriel : mnq@mnq.qc.ca
Site internet : mnq.qc.ca



Marcelle Ferron (1924-2001)

Dieu, là-haut, n'aura
qu'à bien se tenir

.....

Jean-François Bélisle

L'insoumise vient de rendre les clefs. Marcelle Ferron s'est éteinte cette semaine, à l'âge de 77 ans et des poussières, des suites d'un mal qui la taraudait depuis sa jeunesse. À deux reprises au cours des dernières années, j'ai eu le privilège et l'honneur de visiter cette femme flamboyante dont la fragilité apparente est un leurre. Marcelle Ferron était une force de la nature, une dynamo en mouvement comme on en croise rarement au cours d'une vie.

Très aimablement, je dirais même chaleureusement, elle m'avait laissé entrer dans son beau repaire de l'avenue Bloomfield. Sans jouer à soyez conscients-de-qui-je-suis, elle s'était simplement lovée dans son sofa favori pour entamer la conversation en bonne intelligence. Les murs de la maison étaient couverts de ses fougueuses abstractions. Pour peu que le charisme ait une odeur, on aurait pu jurer que ça sentait le génie, l'accomplissement, la classe

.....
Paru dans L'Express D'Outremont.

dans ce salon un peu vieillot qu'elle animait de sa magnétique présence.

Prenant parfois le mors aux dents sans jamais dérailler, perdre le fil ou sa prodigieuse cohérence, elle gesticulait avidement pour appuyer ces phrases véhémentes, ce discours libertaire et enflammé qu'elle tenait sans interruption depuis le jour où elle a, de toute son âme, apposé son nom au bas du fameux manifeste du Refus global.

Depuis ce jour de 1948, elle s'est engagée, par son art de plus en plus lumineux, à lutter farouchement contre le cléralisme, le Duplessisme, le fatalisme et tout autre -isme auxquels elle se sera employée à opposer la spontanéité, la vivacité, l'implication sociale et l'espoir. Ses années à Paris lui auront permis de s'ouvrir au monde et de déployer ses ailes, comme en font foi ses tableaux de plus en plus grands, de plus en plus lumineux et colorés. Tout au long de sa vie, l'artiste n'a jamais lâché c'est son corps qui, prématurément, lui a fait faux bond.

Cela dit, elle détestait qu'on la canonise avant l'heure. Sa réputation s'est bâtie d'elle-même, malgré elle, comme se façonnent les authentiques légendes. La seule évocation du nom de cette éminente rebelle imposera toujours un respect mêlé d'admiration. En effet, peu d'artistes pouvaient se targuer d'avoir influencé de manière aussi significative le cours de l'histoire de l'art au Québec. Figure majeure de notre paysage culturel, Marcelle Ferron et son œuvre brilleront toujours dans le firmament des grands, auprès des Riopelle, Borduas, Pellan, Sullivan, Mousseau et autres signataires du célèbre manifeste du Refus global.

L'histoire des Automatistes est tissée de coups d'éclats, de mythes, de faits étonnants et de tragédies. Le fait que la peintre soit restée si droite à travers les tourmentes est d'autant plus admirable qu'elle a perdu plusieurs de ses proches dans des circonstances éprouvantes. Il demeure que le mouvement auquel elle se consacra fut un bassin

foisonnant de créateurs emportés et prolifiques, qui agissent non seulement en témoins dissidents de leur époque mais aussi comme des catalyseurs de changement.

Le mouvement automariste ajouté un rôle crucial dans l'évolution de l'art au Canada. Véritable symbole d'insoumission, Marcelle Ferron est l'une de ces rares artistes s'étant imposées avec autant d'éclat dans leur domaine strictement artistique que dans la cause des femmes. Lorsqu'on se penche sur la vie de Ferron, force est de tenir compte de ces deux aspects.

La rétrospective Marcelle Ferron que présentait en 2000 le Musée d'art contemporain aura permis de revivre un demi-siècle d'un parcours à l'enseigne de l'engagement. Pour l'occasion, on avait rassemblé pas moins de 120 œuvres de l'Outremontaise, des tableaux pour la majorité et quelques verrières. L'événement avait donné envie à plusieurs de retourner admirer les fameux vitraux qu'elle a réalisés dans les stations de métro Champ-de-Mars et Vendôme, et à l'hôpital Sainte-Justine, entre autres.

Dernière à s'être ralliée au groupe des Automatistes, la petite grande dame de l'art abstrait a toujours prôné l'accessibilité totale de la peinture. Grandeoureuse de la couleur dont elle a joué avec habileté durant sa vie entière, Marcelle Ferron n'aura jamais cessé de traquer la lumière et les formes.

De la lumière, il y en avait constamment dans ces yeux brûlants, dans ce regard allumé, affamé et fiévreux qui incendiait tout ce sur quoi il s'est posé au fil d'une route parsemée de colères, d'indignations fertiles et d'émerveillements créateurs. Maintenant, Marcelle Ferron pourra peut-être enfin reprendre son souffle, si tant est que l'âme est éternelle et qu'elle respire par elle-même. Et tant mieux Si le paradis n'est qu'une abstraction, la peintre pourra y batisoler au gré des couleurs, des formes et de la lumière qu'elle a si majestueusement célébrées. ♦

Important levier économique au Québec



loto-québec

Le Québec entre libre-échange et nouvelle économie

DOSSIER



Jacques Parizeau

Conférence prononcée devant le 52^e Congrès des économistes de langue française
à Montréal le 28 mai 2001.

Quand, à l'occasion du Sommet des Amériques, tenu à Québec il y a quelques mois, qui doit marquer une nouvelle étape dans l'organisation de la Zone de libre-échange des Amériques, le Sommet dit des peuples d'Amérique dénonce toute forme de libre-échange, on peut croire qu'entre les chefs de trente-quatre gouvernements et ceux qui disent représenter la société civile, toute discussion est devenue impossible. En fait, au delà des émeutes, on poursuit la protestation contre les dérives politicoéconomiques que l'on saisit souvent confusément mais que l'on n'arrive pas à formuler.

Dans les manifestations qui vont avoir lieu, il y a, évidemment, une grande majorité de Québécois qui ne savent pas très bien ce qui leur arriva et qui se méfient.

C'est en un certain sens une protestation contre le secret qui de nos jours entoure les tractations économiques entre États. C'est une protestation contre des changements continuels dans les règles du jeu : libre-échange, mondialisation, transfert de responsabilités à des autorités que l'on ne connaît pas, révolution technologique qui rend obsolètes des techniques ou des façons de faire. Tout change, tout semble menaçant. Surtout lorsque l'on appartient à un petit peuple et que l'on se pense sans défense.

Fixons quelques ordres de grandeur. L'économie du Québec représente un peu moins du quart de l'économie canadienne et moins deux et demi pour cent de celle des États-Unis. Le cas québécois est intéressant par les changements explosifs que les dix dernières années ont provoqués et d'autre part par la pérennité de formes de vieillissement qui semblent justement résister au changement bien plus qu'on aurait pu le croire. Il y a là comme une leçon. C'est à une sorte de fracture de la structure à laquelle on assiste. Certains éléments historiques et descriptifs sont inévitables pour caractériser la situation ou, en tout cas, pour saisir les bases de la dynamique qui se déroule.

L'espace économique canadien est une construction, le résultat de deux décisions qui, prises à la fin du XIX^e siècle, vont le faire apparaître. Construire un chemin de fer transcontinental et imposer un solide tarif douanier pour s'assurer que le trafic circule d'est en ouest plutôt que du nord au sud, comme la proximité le voudrait, fait apparaître un marché, une structure industrielle, un marché de l'emploi, des flux financiers nouveaux.

Un grand nombre de sociétés britanniques d'abord, américaines ensuite, vont établir des succursales aux fins de contourner le tarif. Les rapports habituels, normaux, du commerce nord-sud seront maintenus pour les produits de la première transformation des ressources naturelles. Pour le reste, l'abaissement des barrières suivra les résultats des négociations du GATT, sans plus.

Le traité de libre-échange canado-américain qui entre en vigueur en 1969 doit assez peu à ce qui s'est passé ailleurs, en Europe particulièrement. Le Congrès américain est devenu très protectionniste. Le péril pour l'économie canadienne est évident. La Maison Blanche prend le Congrès de vitesse et propose un traité de libre-échange. La proposition provoque au Canada un débat. La principale province canadienne, l'Ontario, qui a le plus profité de l'installation de sociétés américaines veut faire appel aux tribunaux pour empêcher de signer le traité. Au Québec, où les succursales sont moins importantes, et où pour les PME la levée du tarif américain serait une sorte de don du ciel, l'appui regroupe les partis politiques et fait pencher la balance.

Ce traité s'applique aux biens et aux services. Il est basé sur la clause de la nation la plus favorisée et sur celle du traitement national. Des exceptions majeures touchent, cependant, bon nombre de services, dans le domaine des transports, celui des communications, celui de la finance et surtout dans le domaine culturel où les deux communautés au Canada font exclure tous les services culturels du champ d'application de l'accord. C'est un accord commercial qui ne

comporte pas de clauses réglementant l'investissement, comme en comporteront l'ALÉNA, le projet avorté d'Accord multilatéral sur l'investissement (l'AMI) et le projet de Zone de libre-échange des Amériques (la ZLÉA).

Tel qu'il est, l'accord canado-américain de libre-échange va avoir un effet très violent sur le commerce du Québec. On peut en juger par les quelques données suivantes.

En 1988, les exportations du Québec vers le reste du Canada dépassent légèrement les exportations vers l'étranger. En 1999, ces dernières sont presque le double des premières. Les ventes totales du Québec hors de ses frontières (en biens et services) équivalent, en 1998, à 44,5 % du PIB alors qu'en 1999 elles équivalent à 58 % du PIB. Enfin la part des États-Unis dans les exportations internationales du Québec passe de 75 % à 55 %. Les ventes au reste du Canada ont stagné alors que celles en direction du sud ont explosé.

Les années qui suivent la signature du Traité de libre-échange sont aussi celles de l'accélération d'une étonnante expansion dans les nouvelles technologies. Étonnante parce que le Québec avait tout ce qu'il fallait pour dépérir comme tant de régions industrielles ou d'extraction de matières premières : équipements vieilliss, marchés problématiques, main-d'œuvre abondante, bon marché et peu scolarisée. Les exemples abondent. Il y a trente-cinq ans, le Québec avait le plus bas taux de scolarisation secondaire du monde dit développé avec le Portugal. Trente-cinq pour cent de la main-d'œuvre industrielle travaillait dans des secteurs aussi prometteurs que le textile, le vêtement, la chaussure et le meuble. Le glissement de l'activité économique vers le centre du continent qui avait fait tant de ravages en Nouvelle-Angleterre, se poursuivait.

C'est la combinaison d'une profonde réforme de l'enseignement, d'une fiscalité très agressive à l'égard des dépenses de recherche et de développement, de la création

de sociétés d'État qui se tourneront de plus en plus vers le financement d'entreprises et la mise au point d'une formule, unique au Canada, de constitution de capital de risque qui fournira les assises du développement des entreprises de haute technologie. Il n'y a rien de bien révolutionnaire à cela. Ce sont les résultats qui sont surprenants.¹

Le pourcentage des dépenses intérieures de recherche et développement par rapport au PIB est en moyenne pour les pays au G-7 de 2,47 %, pour l'OCDE, de 2,23 %, pour l'Union européenne, de 1,81 % et pour le Canada de 1,69 %. Au Québec, le taux est de 2,09 %. Le rythme de croissance est étonnamment élevé. Entre 1980 et 1996, les dépenses d'entreprises en R et D, en termes réels, ont cru de 6,3 % par an, bien plus qu'à peu près partout ailleurs. Avec le quart de ses exportations classées comme étant de haute technologie et plus de 16 % de sa production, le Québec est dans le peloton de tête de l'OCDE, loin devant le reste du Canada.

Si l'économie a donc fortement réagi aux impulsions qui venaient de l'application du libre-échange avec les États-unis et à celles des nouvelles technologies, la majeure partie des activités économiques semble pourtant avoir été peu touchée. C'est comme si le courant ne passait vraiment que dans un segment somme toute encore assez restreint de l'ensemble de l'économie.

La classification de l'OCDE distingue quatre types d'industries selon leur degré de développement technologique : haute technologie, moyenne haute, moyenne faible et faible. Si pour la haute technologie le Québec, on l'a dit, est dans le peloton de tête, la place occupée par les industries à faible technologie est anormalement élevée, plus de 40 %.

1. Les données utilisées dans les paragraphes qui suivent proviennent de documents inédits du Centre de Recherche industrielle du Québec. L'auteur remercie M. Richard Beaudry, économiste au CRIQ, de l'aide qu'il lui a apportée.

La progression est très contrastée : c'est ainsi que la production dans la catégorie haute technologie a augmenté de 1976 à 1997 de 7,8 % par an, dans la catégorie moyenne haute technologie de 2,4 %, dans la catégorie moyenne faible technologie de 1,5 % et dans la catégorie faible technologie de 1 % par an.

Globalement, par rapport aux États-Unis, le fossé de la productivité des deux économies s'est creusé. Le niveau d'investissement des entreprises est trop faible et l'adoption des nouvelles technologies de production et de gestion est mise en place trop lentement. Si la région métropolitaine de Montréal s'inscrit facilement dans la mouvance de la concurrence internationale et de la nouvelle économie, plusieurs régions restent encore très dépendantes de l'exploitation des ressources naturelles et d'une première fabrication. Dans les industries de la forêt, de la pâte à papier et des mines, les investissements sont très inférieurs à ceux des entreprises concurrentes.

En fait, compte tenu des données relatives à la productivité, on s'étonne que ces secteurs tiennent encore une telle place. La principale explication a trait à la chute graduelle du taux de change du dollar canadien vis-à-vis le dollar américain, au fur et à mesure où s'est accru l'écart de productivité entre les deux économies. Sans doute la chute du dollar canadien reflète-t-elle d'autres facteurs et on peut valablement soutenir qu'il est sous-évalué à l'égard d'autres régions canadiennes.

Il n'en reste pas moins que les entreprises s'habituent à ce masque à oxygène qu'est l'adaptation du taux de change aux retards apportés à la modernisation, aux investissements dans l'équipement, au développement de l'informatique. En somme, les retards ne sont pas suffisamment sanctionnés.

Non pas que sur le plan de la croissance le retard se traduise globalement par un rythme de croissance systéma-

tiquement en retrait des performances observées ailleurs. Si la croissance depuis la mise en place du libre-échange est très faible au cours des premiers cinq ans à cause d'une récession dont on sort péniblement (en moyenne de 1,2 %) mais elle est de 3,3 % en moyenne pour les derniers cinq ans. Ce n'est pas l'Irlande, mais ce n'est pas non plus la stagnation.

Cela étant dit, on ne peut laisser les choses en l'état, et manifestement, le marché ne les corrige pas de lui-même, en tout cas, pas assez rapidement et pas comme il le faudrait.

Il faut dire aussi que la différence de poids spécifique du Québec et des États-Unis est tellement grande qu'elle affecte la capacité de développer une entreprise normalement. Dans le cas des entreprises de moyenne ou de basse technologie qui améliorent leurs technologies et multiplient les innovations, elles arrivent souvent à des percées spectaculaires sur le marché américain, mais se heurtent rapidement au coût de construire un réseau de distribution efficace aux États-Unis. Quand à acheter un réseau existant, la marche est vraiment trop haute. Elles ont donc tendance après des succès initiaux, ou plutôt à cause des succès initiaux, à être absorbées par l'entreprise américaine.

Dans le cas des nouvelles technologies, on est en face de la même question, avec une variante. L'entreprise commence à mettre au point deux ou trois « idées » ou « projets ». Elle peut attirer des fonds importants à partir des pools de capitaux de risque existants, et s'appuyer sur de très généreux crédits d'impôt. Elle s'assure des brevets et aborde le marché américain. Deux obstacles se présentent alors : les autorités réglementaires américaines et les frais de distribution. Les autorités réglementaires (FDA par exemple) sont des organismes très lourds, très minutieux, très lents. Les autorisations de commercialiser, surtout pour les nouveaux médicaments ou les produits médicaux, peuvent prendre plusieurs années. Puis vient la distribution aux États-Unis qui dans ces nouvelles technologies donne lieu à

de grands mouvements de concentration. Les barrières à l'entrée sont élevées. Les PME qui ont réussi à développer quelques produits ou services intéressants trouvent normal de se vendre à une grande entreprise américaine. Leur travail est fait.

Il y a bien sûr des exceptions, fort brillantes par ailleurs. Des entreprises qui ont réussi à traverser les très hautes barrières à l'entrée du marché américain et donc du marché mondial.

On constate, cependant, à quel point, pour le démarrage comme pour la percée comme pour la pénétration des marchés, l'appui des deux paliers de gouvernement, l'organisation de la fiscalité, l'apport de capitaux par les sociétés d'État et par les fonds de capital de risque, jouent un rôle majeur pour non pas susciter mais encadrer les opérations. On ne se passe pas de l'entrepreneur, de l'innovateur, du gestionnaire, on opère à partir des règles du marché, on reconnaît que l'espace économique national n'a plus guère de consistance, est devenu en quelque sorte poreux. Mais on n'a pas renoncé à l'intérêt national exprimé par des centres de décision qui pèsent de tout leur poids sur la structuration de la formation professionnelle, l'organisation de la recherche, les priorités de l'investissement et la réduction des risques.

La plupart des petits pays sont aux prises avec le même dilemme. Ils comprennent tous qu'aussi petit que soit le pays, il peut atteindre un niveau de croissance satisfaisant, voire remarquable, à la condition qu'il appartienne à un grand marché. C'est la leçon du Traité de Rome. De là, cependant, à croire que la main invisible nivellera tout, répondra parfaitement aux coûts comparatifs, ne reflétera aucun effet de la concentration, résistera aux effets de domination comme disait autrefois François Perroux, il y a une marge, une bonne marge.

Cette marge a été franchie. À partir du moment où, au nom de la libéralisation des échanges est apparue, dans les traités ou les projets de traités internationaux, l'interdiction pour les gouvernements de toute forme d'obligation de résultat, de performance et même d'embauche de main-d'œuvre locale de la part des investisseurs, à partir du moment où tout investissement étranger qui s'estime lésé dans ses profits par quelque geste que ce soit posé par un gouvernement peut demander l'arbitrage international, que ce gouvernement accepte à l'avance l'arbitrage et accepte à l'avance la décision ; à partir du moment où toute décision consistant à resserrer les normes d'environnement qui peut avoir eu un impact sur les profits de l'investisseur étranger est soumis, sur demande de l'investisseur, à l'arbitrage obligatoire ; à partir du moment où le droit d'un gouvernement d'établir dans l'intérêt public un monopole privé ou public n'est plus reconnu, il est évident que les centres de décision dits nationaux n'existent plus ou plutôt ont été stérilisés.

Du libre-échange on passe à la libéralisation complète de l'investissement international. Dans le sillage du néolibéralisme ambiant, le passage de l'un à l'autre paraît presque logique.

Cette dérive de l'idée originale du libre-échange s'est développée graduellement. Elle apparaît, pour ce qui a trait aux Amériques, pour la première fois, dans une forme élémentaire, dans le texte de l'ALÉNA.

Les interdictions d'obligation de résultat ou de performance font leur apparition, encore que la liste en soit réduite par rapport à ce que l'on verra par la suite. L'arbitrage international obligatoire apparaît. Chez les trois partenaires, les États-Unis, le Canada et le Mexique, on comprend que ce geste répond à la méfiance des investisseurs américains à l'égard du Mexique, et d'une façon générale, de l'Amérique latine. Le Mexique sort d'une crise sérieuse et, pour relancer son économie, est prêt à accepter

bien des choses. Les États-Unis, d'où origine le projet, ne peuvent être qu'en faveur. Le Canada est persuadé que la mesure ne le concerne pas. Lorsque les premières causes seront présentées à l'arbitrage, le réveil sera brutal.

L'épisode suivant est le projet d'Accord multilatéral sur l'investissement (l'AMI). Le projet a été négocié, en secret, par les membres de l'OCDE. Les parlements, les opinions publiques sont assez peu au courant de ce qui se prépare. Le projet d'accord, qui doit donner lieu à de dernières négociations à Paris à partir du 20 octobre 1999, sort sur Internet. Une semaine avant les négociations finales, le premier ministre français dénonce l'accord en disant en substance : il est normal qu'à notre époque l'État délègue des éléments de sa souveraineté à des associations d'États, à des organisations internationales, mais il est hors de question que les États délèguent des éléments de leur souveraineté à des intérêts privés. La délégation française se retire et tout s'écroule.

C'est le point de départ d'une prise de conscience universelle des enjeux. Les pays de l'OCDE sont le centre de la pompe aspirante et refoulante de l'investissement étranger dans le monde. L'espoir était avoué de voir un projet accepté par les pays les plus développés, s'étendre ensuite aux pays en voie de développement. Une partie de leurs efforts et de leurs politiques pour assurer et orienter leur croissance serait ainsi neutralisée.

Le Québec, pour revenir à notre cas, n'a pas été mis au courant puisqu'il ne siège pas à la table. Si l'AMI était passé, une bonne partie de ce que l'on appelle le modèle québécois serait devenue, somme toute, illégale, en tout cas sans issue.

Une autre tentative sera faite de faire accepter la libéralisation complète de l'investissement à la réunion de l'OMC à Seattle. On se souvient que les manifestants ont empêché la tenue de la conférence. On est bien loin de la

sérénité des conférences du GATT, du Kennedy Round ou de l'Uruguay Round.

La ZLÉA est une sorte de pari. Celui de créer une vaste zone de libre-échange à partir du Mercosul pour l'Amérique du Sud et de l'Aléna pour l'Amérique du Nord. Il est évident que l'opération est assez complexe. La définition des exceptions à retenir et la façon de les établir pour satisfaire les objectifs des pays en voie de développement ne sont pas simples. Cela va prendre quelques années. Le « Business Forum of the Americas » a obtenu un statut officiel consultatif et les gens d'affaires siègent aux tables de négociation. Rien ne transpire de ces discussions. Un peu avant le Sommet des Amériques tenu à Québec, une fuite sur Internet montre qu'une nouvelle tentative est faite pour introduire dans l'accord de libre-échange le projet de l'AMI. En plus dur, si c'est possible. Le texte est le résultat d'un an et demi de négociations au niveau des fonctionnaires et des représentants de grandes entreprises.

On peut comprendre que bien des pays en voie de développement de l'Amérique latine, au vu de l'exemple mexicain où l'ALÉNA a produit en quelques années des résultats spectaculaires, sont tentés d'accepter. On comprend que l'Argentine, cherchant à sortir d'une crise sérieuse, acceptera, pour le moment à tout le moins, à peu près tout. On voit aussi que le Brésil, épicerie d'un développement industriel majeur, peut tout faire échouer. La décision, en bout de compte, lui appartiendra.

Il y a quelque chose d'étrange à cet entêtement de risquer l'extension du libre-échange pour obtenir une sorte de grande charte de l'investissement international. Après tout, les investissements directs augmentent beaucoup plus rapidement que le commerce international. Les accords bilatéraux négociés entre États sur le statut de l'investissement étranger sont très nombreux et s'adaptent à la situation, aux besoins et au degré de développement de chacun.

Marc Léger, Luc Plamondon et d'autres personnalités du

Il ne s'agit pas de remettre en cause le fonctionnement des marchés. Il n'y a pas dans ce domaine de dogme à défendre. Il ne faut pas, cependant, déresponsabiliser l'État, sous prétexte que les forces du marché le remplaceront. Qu'un groupe d'États, dans une véritable union économique, détermine les grandes priorités, cela se conçoit. Mais, sous prétexte que le libre-échange a démontré sa grande efficacité pour modifier les courants commerciaux, pour faire démarrer des secteurs entiers, pour améliorer la croissance, il ne garantit en rien que sur une période même longue, ne pourraient persister des situations de stagnation que, à lui seul, le « vent froid » de la concurrence pourrait dynamiser.

Le Québec, un peu étonnant par l'acuité de ses disparités internes, est là pour le rappeler. Le cas n'est pas marginal. Au moment où le projet de ZLÉA fut lancé, le commerce du Québec avec les États-Unis équivalait à celui des États-Unis avec le Brésil, l'Argentine et le Chili ensemble. ♦



Zeina el Tibi

***La Francophonie et le dialogue des cultures,
Avant-propos du Président de la République
du Liban, Émile Lahoud, Préface de Bernard
Landry, Éditions L'Âge d'Homme, Paris/Lausanne,
Editions Dar Al Moualef, Beyrouth, 2001, 192 p.***

Zeina el Tibi est issue d'une vieille famille de la presse libanaise. Elle collabore à plusieurs publications libanaises et françaises. En préparation du IX^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie internationale qui devait se tenir à Beyrouth en octobre 2001 mais qui a été remis, probablement à l'an prochain, à la suite des événements du 11 septembre dernier, elle a réalisé des entretiens avec plusieurs personnalités du monde francophone et des responsables d'organisations internationales dont le président de la République du Liban, le général Émile Lahoud, le secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie Boutros Boutros-Gali, Bernard Landry, Jean-Marc Léger, Luc Plamondon et d'autres personnalités du

Québec, le directeur général de l'Unesco, Koïchiro Matsuura, et plusieurs autres hommes politiques, artistes, écrivains, etc. Ce sont ces entretiens, qui ont été publiés dans la Revue du Liban, qui forment le contenu du présent volume.

On pourrait être porté à penser au premier abord qu'un ouvrage écrit par de si nombreux collaborateurs ne peut que répéter les mêmes idées et céder à la superficialité. Or, il n'en est rien. Zeina el Tibi sait poser à chacun de ses collaborateurs des questions précises qui s'adressent à leur expérience et à leurs compétences particulières.

Certains peut-être voient la Francophonie comme un organisme un peu chauvin qui n'accepterait qu'avec réticence l'avènement de la modernité, et encouragerait le repli sur soi des pays francophones face au développement mondial de l'économie et de la culture américaines. Or, comme l'indique le titre du livre, ce que poursuit la Francophonie, c'est le dialogue des cultures. À la menace de l'uniformisation que pourrait entraîner la mondialisation, la Francophonie oppose la lutte pour la diversité des cultures. Elle signifie à la fois solidarité et résistance à l'uniformisation. Bernard Landry la définit comme « une organisation qui a pour vocation de nouer un dialogue fécond avec les autres ensembles du monde » (p. 12). Pour Boutros Boutros-Gali, la Francophonie « défend une vision humaniste du monde ». Roger Dehaybe, administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, la décrit comme un « projet global : culturel, politique, technologique et économique » (p. 71). Antoine Jemha, ambassadeur du Liban à l'Unesco affirme que « la Francophonie n'est pas seulement la défense de la langue française mais (que) c'est aussi une manière de partager et de sauvegarder des valeurs humaines essentielles qui fondent la dignité de l'homme » (p. 90).

Le thème de la Francophonie repris comme titre par ce recueil de textes, « Le dialogue des cultures », indique bien que la Francophonie ne préconise pas un repli sur les identités nationales, mais au contraire encourage les échanges

et l'enrichissement mutuel. Mais presque tous les collaborateurs évoquent le danger de l'uniformisation que la mondialisation risque d'imposer à tous les peuples si l'on n'y prend pas garde. L'uniformité est la mort de l'humain et de la culture. Il faut à tout prix préserver la diversité dans tous les domaines. Il faut éviter que la mondialisation ne devienne une nouvelle forme d'impérialisme.

Plusieurs Québécois ont apporté leur contribution à ce recueil : Bernard Landry, Louise Beaudoin, Jean-Pierre Charbonneau, Jean-Marc Léger, Diane Lemieux et Luc Plamondon. Je relève quelques idées de deux d'entre eux. Jean-Marc Léger d'abord. Il établit la distinction entre « diversité culturelle » et « exception culturelle ». Les deux formules ne s'opposent pas, car elles renvoient à des concepts complémentaires. Et il affirme : « Il faut d'abord l'exception culturelle, l'affirmation de la singularité et de la vitalité de chaque culture pour qu'il puisse y avoir diversité des cultures. Il s'agit, d'un même mouvement, de protéger chaque culture, de favoriser la vitalité des cultures et de les faire échapper à la tyrannie des lois du marché » (p. 97). Mais cette culture ne flotte pas dans l'air du temps, elle doit être enracinée. C'est pourquoi Jean-Marc Léger continue : « Le salut de la diversité des cultures suppose d'abord le salut des identités nationales, la préservation de l'authenticité des nations » (p. 98). Et sa définition de la culture est tellement lumineuse que je ne peux m'empêcher de la citer : « La culture d'une société, c'est son histoire et sa langue, l'ensemble de ses valeurs et de ses traditions, sa sensibilité, les formes diverses de l'organisation sociale et politique, la nature des rapports avec l'autre, le mode de transmission des croyances et des valeurs, l'imaginaire et même les rêves, le rapport à soi et au monde » (p. 98). Jean-Marc Léger soutient que la mondialisation menace toutes les cultures, et pour lui, « il appartient à la Francophonie d'être à l'avant-garde d'un mouvement de résistance et de salut, d'être un recours pour toutes les langues et les cultures pareillement menacées » (p. 99). La vocation de la Fran-

cophonie, ainsi que celle d'autres communautés similaires, est de contribuer à « conjurer le péril redoutable de l'uniformisation qui est l'exact contraire de l'universalisme ».

Luc Plamondon traite du dialogue des cultures au Canada et dans le monde. Selon lui, le Canada anglais ignore la culture québécoise. « Le Canada actuel, dit-il, c'est une sorte de cohabitation de deux cultures, elles sont parallèles, et le propre des lignes parallèles c'est qu'elles ne se rencontrent jamais. C'est bien ce qui pose le problème de la fiction d'un Canada uni et serein » (p. 126). Il insiste aussi sur l'importance d'assurer la circulation de la culture au sein du monde francophone, et avec d'autres auteurs de ce livre, il déplore que la France soit réticente à ce qui ne vient pas de Paris et ne s'intéresse pas suffisamment à la Francophonie. Il est d'avis qu'il faut « imposer des quotas de chansons francophones diffusées sur les ondes, non seulement pour préserver la chanson française et francophone, mais aussi pour préserver la langue française » (p. 129).

On lira avec intérêt le texte de Charles Saint-Prot, écrivain français, pour qui « la mondialisation est avant tout une légitimation de l'économisation des sociétés. C'est le triomphe de l'idéologie ultra-libérale selon laquelle tout est marchandise comptable » (p. 134). Ou encore : « La mondialisation est l'autre nom de l'impérialisme états-unien » (p. 135). Pour lui, il ne faut pas parler de mondialisation de la culture, mais de la destruction des cultures par la mondialisation. Pour résister à ce mouvement qui déferle sur le monde, il faut défendre les nations, les replacer en quelque sorte au principe de l'ordre mondial.

On ne pouvait choisir un meilleur pays que le Liban pour tenir les assises de la Francophonie. Le Liban est en effet depuis des siècles un lieu important de rencontre des cultures et des langues arabes et françaises. Il faut espérer que grâce à des organisations comme la Francophonie, la

mondialisation tourne à l'avantage de l'homme et des différentes cultures.

Paul-Émile Roy

 **Frédéric-Guillaume Dufour**

Patriotisme constitutionnel et nationalisme.

Sur Jürgen Habermas, Montréal, Liber, 2001, 232 p.

Les deux premiers chapitres de ce livre constituent une excellente introduction à la pensée politique de Habermas. Chacun élabore un tableau de la pensée du philosophe sociologue en traduisant une facette du patriotisme constitutionnel. Le troisième chapitre fait le pont entre la théorie et l'analyse. Le quatrième propose une analyse de la situation québécoise et évalue l'applicabilité du construit théorique à cette situation.

Le premier chapitre décrit l'émergence du patriotisme constitutionnel dans le cheminement de Jürgen Habermas, une élaboration théorique contextualisée en Allemagne durant la deuxième moitié du XX^e siècle. L'histoire politique récente et les mouvements intellectuels sont décrits pour faire ressortir les éléments de la problématique habermassienne. Le patriotisme constitutionnel est présenté comme un double problème : une citoyenneté qui fait la conquête d'une constitution et l'intellectuel engagé dans une lutte de classement au sein des sciences sociales. Ce double problème, que sous-tend une dynamique critique de la réalité, est formulé par le philosophe pour assurer la production du monde social.

Dans le deuxième chapitre, Dufour échafaude les éléments de cette théorie qui ne fait pas l'objet d'une description systématique chez Habermas. Les éléments théoriques pointent vers la question de l'identité collective dont les clés seraient 1) l'identification à l'esprit et aux principes d'une constitution conquise par le peuple et 2) le caractère sociologique « historiquement situé » de l'identité en ques-

tion. Fondé sur une théorie de l'action (de l'agir communicationnel) ainsi que sur une théorie critique et une philosophie du langage, le patriotisme constitutionnel est un projet politique.

L'activité politique s'inscrit dans des processus de légitimation. Dans la conception de ces processus, Habermas s'oppose aux auteurs qui les instrumentalisent ou les réduisent à n'être que le suivi de procédures juridiques. Il en fait plutôt un mode de transmission du monde vécu vers les systèmes sociaux dont l'appareil d'État se fait porteur et une forme réflexive d'intégration sociale au niveau du peuple. Selon Dufour, Habermas distingue entre les liens collectifs traditionnels (religion, langue, ethnie) et les liens modernes (droit, système de reconnaissance). Il tranche en faveur d'une conception républicaine et démocratique de l'identité collective en optant pour les liens modernes plutôt que traditionnels. L'exercice de la liberté passe par un « nous » et suppose un contexte politique de mise à égalité de même qu'une habitude de la pratique d'autodétermination.

Le troisième chapitre est une charnière entre l'élaboration théorique des deux premiers chapitres et l'analyse conduite dans le quatrième. Dufour y inscrit Habermas dans les réflexions occidentales actuelles à propos de la nation et de la démocratie. Il y aborde le problème de l'internationalisation des pouvoirs et de la société civile. Il fait ressortir que la légitimité est affaire de relations dans l'espace public et, aussi, de rapports entre les attentes formulées par les acteurs et les pouvoirs exécutifs et législatifs dont l'État est doté.

Dans le quatrième chapitre, l'auteur fait la critique de textes ayant débattu la question politique du Québec. Il interroge l'applicabilité du patriotisme constitutionnel à la situation québécoise. Il le fait (à partir notamment de Fernand Dumont, Claude Bariteau, Gérard Bouchard et Michel Seymour) autour de trois thèmes : la nation, l'État et la

langue. Le débat entre nation ethnique et nation civique est circonscrit : il confirme l'inapplicabilité du patriotisme constitutionnel à la constitution canadienne de 1982. À propos de l'État, de sa mise en place, Dufour aborde la question de la constitution en lien avec la théorie juridique et politique de la reconnaissance des minorités. En terminant, il montre que la langue n'est pas questionnée dans la théorie habermassienne, qu'elle y demeure une donnée pré-politique.

Quoique sa conclusion touche au cœur du problème, soit la construction du lien collectif au Québec et la mise en place d'un cadre politique, l'auteur détourne l'analyse de certains éléments de la problématique qu'il avait pourtant mise en place. Par exemple, il ferme la question de la langue trop rapidement. Si sa critique de Habermas à ce niveau initie le questionnement, elle le referme trop tôt. Au lieu de souligner que la langue est le sol sur lequel la politique se fait, Dufour la réduit à un objet de politiques, un instrument de la communication. Ensuite, il aborde la situation québécoise dans une perspective canadienne plutôt que québécoise. Ce faisant, il ne met pas à distance le contexte constitutionnel actuel pour montrer en quoi il bloque le développement de la société civile québécoise et l'accès à la majorité politique. Enfin, il ne touche pas à la colonisation, un élément qu'il rejette a priori selon toutes évidences. L'ambiguïté suscitée par le rapprochement entre le concept de colonisation chez Habermas et l'histoire de la colonisation du Québec aurait pu générer une interrogation qui eût été productive sur le plan de l'analyse.

André Campeau, anthropologue

 Claude Gélinas

La gestion de l'étranger : les Atikamekw et la présence eurocanadienne en Haute-Mauricie, 1760-1870, Québec, Septentrion, 2000, p.380.

Un bien curieux titre pour un livre qui mérite de mieux attirer l'attention des lecteurs intéressés par la vie d'un groupe d'Amérindiens durant le siècle qui a suivi la Conquête. L'ouvrage se rapporte en fait aux relations commerciales entre un groupe de nomades algonquins et les blancs ici désignés comme étant des Eurocanadiens. Les lecteurs de ma génération se rappelleront que ces autochtones, qui parcouraient les espaces situés dans la région de l'actuel barrage Gouin, étaient autrefois identifiés par l'appellation Têtes de Boule. Est-ce la rectitude politique qui a fait disparaître cette appellation qui, comme celle des Montagnais, a été remise dans les archives de notre mémoire collective ? En fait, dans certains vieux documents du début XVII^e siècle c'est le terme Attikamègues que l'on trouve en référence aux premiers occupants de la Haute-Mauricie. Et pourtant, il semble qu'au siècle passé, les premiers intéressés eux-mêmes n'employaient pas cette expression puisqu'ils étaient répartis en deux bandes historiquement, politiquement et socialement autonomes. Mais comme ils se côtoyaient, ces quelque 180 autochtones ont, selon Claude Gélinas, développé un sentiment d'appartenance à une même unité ethnique et politique.

Pour ce qui est des Eurocanadiens ici concernés, il s'agit au départ des employés de la King's Post Cy et, comme on le pense bien, ceux de la fameuse Hudson's Bay Cy. Ce sont des gens forcés de vivre dans des conditions pénibles, devant eux aussi chasser ou cultiver pour assurer leur survie. La solitude leur pesait parfois très lourd. Une situation qui, comme l'affirme l'auteur, favorisait à la fois les rapprochements et une certaine forme de coopération pour ne pas parler de solidarité. L'auteur donne l'exemple d'ef-

forts en commun pour fabriquer des cercueils et inhumer les défunts ou pour construire des habitations et cultiver des potagers ou pour transporter des marchandises ou du bois de chauffage. Les seuls autres blancs avec lesquels ces autochtones sont entrés en contact furent les oblats. Ces derniers devaient également affronter des conditions de vie très difficiles marquées par l'exigence de longs déplacements en canot assortis de tous les risques que l'on imagine. Beaucoup d'efforts et de courage leur étaient nécessaires afin d'aller, lors des brèves périodes de rassemblements, faire leur apostolat.

Pour le lecteur non spécialisé, l'intérêt de cet ouvrage, tiré d'une thèse de doctorat en anthropologie de l'Université de Montréal, se trouve dans la présentation des fondements de la vie économique des Atikamekw. Trois besoins essentiels s'imposaient à eux : se protéger contre les affres du climat subpolaire, avoir en tout temps des ressources alimentaires, disposer des moyens susceptibles de faciliter leur mobilité. La chasse au gros gibier, orignal, caribou et ours, leur permettait de répondre en grande partie à ces besoins. C'est lorsque l'orignal vers le milieu du siècle dernier a commencé à se raréfier qu'ils jugèrent opportun de privilégier le piégeage du petit gibier étant donné la demande pour les fourrures de la part des Eurocanadiens. C'est ici que l'auteur fait œuvre de bénédictin en présentant de nombreux tableaux assortis de données aussi pointues que le nombre de peaux de différentes espèces vendues en telle ou telle année. N'est-il pas passionnant de savoir qu'un certain Majesk père a rapporté, entre 1824 et 1836, 25 rats musqués alors que son fils, probablement plus alerte en rapportait, lui, pas moins de 68. En fait le fils surpassait le père également au chapitre des castors, des loutres, des martres et autres visons...Voilà pour les lecteurs friands de détails.

Plus intéressantes, en en conviendra, sont les considérations sur les conditions de vie que l'on glane ici et là à

travers l'ouvrage. Le dernier chapitre intitulé « Robes noires et christianisme » présente en effet un intérêt certain. Pour les oblats, tel que le signale Claude Gélinas, la survie des Amérindiens était tributaire de l'adoption du mode de vie des blancs. Il fallait donc favoriser la sédentarisation (ce qui faciliterait évidemment la propagation de la foi) en leur apprenant à devenir agriculteurs. C'était en d'autres mots la voie la plus certaine vers l'assimilation. Ils n'y sont pas parvenus. Comme le mentionne l'auteur, les Atikamekw avaient un autre agenda. La sédentarisation et l'agriculture devant l'accompagner ne les intéressaient nullement. S'ils montrèrent un attrait évident envers la religion des blancs, ils n'ont pas moins conservé intactes plusieurs pratiques ou croyances dites païennes.

En épilogue, l'auteur précise que la diminution des ressources animales et l'arrivée sur leurs territoires de différents agents accompagnés d'investissements d'infrastructure ont obligé les Atikamekw à une sédentarisation marquée par la dépendance quasi totale envers l'aide financière des gouvernements. Mais aujourd'hui ils affichent une volonté de regagner l'indépendance d'autrefois. Ils sont donc engagés à l'instar d'autres nations amérindiennes, dans un processus de négociation dans le but de reprendre en main leur développement social et économique. Cet ouvrage, excellent comme tous ceux de cette maison d'édition, contribue à favoriser le rapprochement avec les premières nations.

André Joyal



Robert Bourget,
Président

LAMOND



75^e
ANNIVERSAIRE

125, rue Alfred, C.P. 690,
St-Gabriel-de-Brandon, Qc, Canada J0K 2N0

Téléphone: 1-800-567-9771 (450) 835-9771

Télécopieur: 1-800-473-5154 (450) 835-9410

Courriel: clamond@pandore.qc.ca Site web: <http://www.lamond.ca>

Manufacturier de bijouterie emblématique

*Avec les employé(e)s de la SAQ,
la vente aux mineurs, c'est non!
Mais la souveraineté, c'est oui!*



Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la SAQ
1065, rue St-Denis, Montréal H2X 3J3 • Téléphone: (514) 849-7754
extérieur de Montréal 1-800-361-8427 • Télécopieur: (514) 849-7914



BLC

VALEURS MOBILIÈRES

UNE FILIALE DE LA BANQUE LAURENTIENNE

Marc Colpron
Conseiller en placements

1981, av. McGill College,
bureau 100

Montréal (Québec) H3A 3K3

Tél.: (514) 350-3047

TRANSLATEX⁺
Communications

RÉDACTION • RÉVISION • TRADUCTION

Claude Ghanimé

1669, rue Cartier, Longueuil (Québec) J4K 4E2

Téléphone: (450) 463-0204 • Télécopieur: (450) 463-0227

Courriel: translatex.com@sympatico.ca



Poitras, Larue & Rondeau Inc.

Courtier d'assurances

3925, rue Rachel Est, bur. 200

Montréal H1X 3G8

Tél. : (514) 899-5377



Sansregret, Taillefer & Associés inc.

Cabinet en assurance collective de personnes et en assurance de personnes

Michel Taillefer, CRIA

Conseiller en assurance et rentes collectives - Président

mtaillefer@sta-conseil.com - Télécopieur : (514) 355-7923

5125, rue du Trianon, bureau 560

Montréal (Québec) H1M 2S5

Téléphone : (514) 355-7869 - (800) 782-5799

178, rue Sainte-Marie

Terrebonne (Québec) J6W 3E1

Téléphone : (450) 471-2662



LABORATOIRE DR RENAUD

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE À L'AVANT-GARDE
DE LA SCIENCE DERMOCOSMÉTIQUE

1040, AVENUE ROCKLAND, OUTREMONT H2V 3A1

-  **Victor-Lévy Beaulieu**
Les mots des autres, la passion d'éditer, VLB Éditeur, 2001, 237 p.
-  **Lionel Bernier**
La bataille de Forillon, Roman, Fides, 2001, 562 p.
-  **Josiane Boulad-Ayoub et François Blanchard**
Les grandes figures du monde moderne, Presses de l'Université Laval, L'Harmattan, 2001, 579 p.
-  **Marc Brière**
Le Québec, Quel Québec? Dialogues avec Charles Taylor, Claude Ryan et quelques autres sur le libéralisme et le nationalisme québécois, Stanké, 2001, 325 p.
-  **Daniel Cuccioletta**
L'américanité et les Amériques, Éditions de l'IQRC, 2001, 256 p.
-  **Pierre Duchesne**
Jacques Parizeau - Le croisé, Biographie (1930-1970), Québec/Amérique, 2001, 624 p.

-  **Bernard Dorin**
Appelez-moi Excellence, Stanké, 2001, 328 p.
-  **Mikhaël Elbaz et Denise Helly**
Mondialisation, citoyenneté et multiculturalisme, Éditions L'Harmattan, Presses de l'Université Laval, 2001, 260 p.
-  **Jean-Claude Germain**
De tous les plaisirs, lire est le plus fou, Isabelle Quentin Éditeur, 2001, 130 p.
-  **Guy Giroux, (Sous la direction de)**
L'État, la société civile et l'économie, Éditions L'Harmattan / Les Presses de l'Université Laval, 2001, 252 p.
-  **Pierre Godin**
René Lévesque, L'espoir et le chagrin, Tome 3, Boréal, 2001, 628 p.
-  **Jean-Claude Guillebaud**
Le principe d'humanité, Éditions du Seuil, 2001, 384 p.
-  **David Icke**
Le plus grand secret, le livre qui transformera le monde, tomes 1 et 2, Louise Courteau Éditrice, 2001, 413 p./381 p.
-  **Michael Ignatieff**
L'honneur du guerrier, Guerre ethnique et conscience moderne, Presses de l'Université Laval / La Découverte, 2001, 209 p.
-  **Naïm Kattan**
L'écrivain migrant, essais sur des cités et des hommes, Collection Constantes, HMH, 2001, 203 p.
-  **Jacques Keable**
La vraie vie, Ce que tout jeune devrait savoir sur le monde du travail et qu'on ne lui dit pas !, Lanctôt Éditeur, 2001, 184 p.

-  **Stéphane Kelly**
Les Fins du Canada, selon Macdonald, Laurier, Mackenzie King et Trudeau, Boréal, 2001, 288 p.
-  **Diane Lamoureux**
L'amère patrie, Féminisme et nationalisme dans le Québec contemporain, Éditions du remue-ménage, 2001, 181 p.
-  **François Lanctôt**
Les nuits tomberont une à une, roman, Lanctôt éditeur, 2001, 159 p.
-  **Nicolas Landry, Nicole Lang**
Histoire de l'Acadie, Septentrion, 2001, 335 p.
-  **Léo-Paul Lauzon**
Contes et comptes du Prof Lauzon, Le néolibéralisme dénoncé net, fret, sec!, Lanctôt Éditeur, 2001, 246 p.
-  **Frédéric Lesemann, Yves Boisvert, Diane Saint-Pierre**
Participer à l'évolution des sciences sociales, Un défi pour les partenaires de la recherche, Éditions de l'IQRC, 2001, 146 p.
-  **Jocelyn Maclure, Alain Gagnon**
Repères en mutation, Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain, Québec-Amérique, 2001, 434 p.
-  **Geneviève Mathieu**
Qui est Québécois?, Synthèse du débat sur la redéfinition de la nation, vlb éditeur, 2001, 140 p.
-  **Daniel Mercure**
Une société-monde? Les dynamiques sociales de la mondialisation, Presses de l'Université Laval, 2001, 360 p.
-  **Léonard Otis**
Une forêt pour vivre, Éditions de la Pleine Lune, 2001, 210 p.
-  **Stéphane Paquin**
La revanche des petites nations, VLB Éditeur, 2001, 219 p.

-  **Parti Québécois**
« Fier d'être Québécois », VLB Éditeur, 2001, 142 p.
-  **B. Guy Peters et Donald J. Savoie (Sous la direction de)**
La gouvernance au XXI^e siècle : revitaliser la fonction publique, Presses de l'Université Laval, 344 p.
-  **Jean-Denis Robillard**
Combien de fois encore, Les relations conflictuelles Canada/Québec depuis les 50 dernières années, JDR Éditions, 2001, 656 p.
-  **Gabrielle Roy**
Mon cher grand fou..., *Lettres à Marcel Carbotte 1947-1979*, Boréal, 2001, 825 p.
-  **Michel Sarra-Bournet (sous la direction de)**
Les nationalismes au Québec du XIX^e au XXI^e siècle, Presses de l'Université Laval, 2001, 364 p.
-  **Michel Seymour**
Le pari de la démesure, L'intransigeance canadienne face au Québec, l'Hexagone, 2001, 306 p.
-  **Claude Sorbets, Jean-Pierre Augustin**
Valeurs de sociétés, Préférences politiques et références culturelles au Canada, Presses de l'Université Laval / Maison des Sciences de l'homme d'Aquitaine, 2001, 362 p.
-  **Zeina el Tibi**
La Francophonie et le dialogue des cultures, Éditions L'Age d'Homme/ Dar al Moualef, 2001, 191 p.
-  **Marcel Trudel**
Mythes et réalités dans l'histoire du Québec, HMH, Cahiers du Québec, 2001, 330 p.
-  **Brian Young**
Le McCord, l'histoire d'un musée universitaire, 1921-1996, HMH, Cahiers du Québec, 2001, 280 p.

Chaque semaine, plus de 1200 personnes reçoivent le *Bulletin du lundi* par courrier électronique. Pour les lecteurs qui ne sont pas encore branchés à Internet, les voici reproduits ici.

Garder le Canada sous surveillance

Le Canada est en train de jouer dangereusement avec nos libertés. La réaction du gouvernement d'Ottawa aux événements du 11 septembre a de quoi laisser perplexe. Le projet de loi C-36 en prend large avec nos droits et, surtout, il ouvre très grandes les voies d'interprétation de ce que pourrait être une contestation inacceptable. La définition du terrorisme mise en œuvre pourrait bien faire de beaucoup de groupes et de mouvements sociaux des terroristes potentiels. Bien sûr, le gouvernement canadien se défend bien d'avoir des visées de cette nature, comme si les dérives ne pouvaient pas se produire sans qu'une intention ultime soit édictée...

Le rétrécissement des libertés civiles n'est jamais de bon augure pour une minorité. À plus forte raison pour un peuple minoritaire nié par la constitution, combattu avec un arsenal juridique et directement visé par des campagnes de propagande utilisant tous les moyens bureaucratiques et les ressources de l'État canadien pour lui infliger une

régression identitaire. La menace externe évoquée servira peut-être à faire peser sur la démocratie québécoise des périls internes fort inquiétants.

Il est dangereusement candide de penser qu'un État qui s'est conduit comme il l'a fait en 1970 en manipulant l'opinion publique et en trafiquant les faits ne pourra pas récidiver. Qui donc pourrait dire que les estafettes qui jouent les petits caporaux en brandissant la nécessité de faire souffrir le Québec pour contrer les séparatistes ne pourront jamais trouver dans les dispositions de ce projet de loi des matériaux utiles pour contrer une éventuelle poussée décisive du mouvement d'accession à la souveraineté? Ceux-là devraient relire les rapports d'enquête et se rappeler des procès qui ont partiellement levé le voile sur les activités illégales de la police canadienne à l'endroit de citoyens et de mouvements démocratiques légitimes.

Il ne faut pas se leurrer, ces abus ont atteint le Québec tout entier et pas seulement les seules victimes directement concernées. Quand un État agit pour fausser le jeu démocratique, c'est toute la nation qui en souffre. Il faut le redire, la Canada ne s'embarrasse de rien lorsqu'il veut enrayer la démocratie québécoise: dépenses astronomiques au mépris des lois québécoises pour financer sa propagande à l'occasion des campagnes référendaires de 1980 et de 1995, octroi accéléré de la citoyenneté et du droit de vote à quelques mois du référendum, lignes téléphoniques et mesures de recrutements d'électeurs vivant à l'étranger, etc.

Le projet de loi C-36 est un exemple supplémentaire de la marginalité croissante à laquelle le Canada nous condamne. Nous sommes à la merci d'un État dont nous avons toutes les raisons de nous méfier et d'une majorité indifférente à ce que nous sommes et hostile à toute forme de reconfiguration des institutions pour nous reconnaître. Déjà des voies se sont fait entendre pour faire amalgame entre politique d'immigration québécoise et risque à la sécurité canadienne. Qui nous dit que demain, à l'occasion

d'événements malheureux qui pourraient de nouveau survenir, les compétences québécoises ne seront pas mises en causes et piétinées par un État canadien trop heureux de trouver un bouc émissaire ?

Le Canada est une passoire, le laxisme de sa gestion des lois d'immigration est notoire au point d'en faire un paradis pour les passeurs ; c'est d'abord à cela qu'il faut s'attaquer. Mais le gouvernement libéral profite trop bien du clientélisme ethnique pour ne pas se hâter lentement. Il est plus simple de s'inventer d'autres priorités d'intervention. Et les réactions répressives ont tellement l'air plus vraies... Démagogie à la canadienne à ne pas exclure.

Certes, même indépendant, le Québec n'aurait pas une plus grande marge de manœuvre sur le plan international et continental. Mais au moins, les citoyens du Québec pourraient se donner des balises conformes aux valeurs qui les distinguent d'un Canada nettement plus répressif dans ses approches et conceptions de régulation de la vie civique. La loi sur les jeunes contrevenants, pour ne citer qu'un exemple récent, illustre trop bien cet écart tout autant que la façon dont est reçue et traitée la différence québécoise. On peut d'ores et déjà deviner que se retrouvent dans le collimateur de l'État *canadian* les organisations militantes anti-mondialisation, les groupes anti-ogm etc. Le Québec glisserait-il sur cette pente ? On peut en douter ou, à tout le moins, concevoir que le débat se ferait dans la pleine puissance d'expression des courants et tendances qui font notre société, plutôt que de se retrouver à la marge de la marge d'une nation marginalisée.

L'État qui a adopté le Bill C-20 et qui ne recule jamais devant la manière politique forte lorsqu'il s'agit de mâter le Québec, ne doit pas être doté des pouvoirs prévus au projet de loi C-36. La frontière n'est jamais étanche entre la gestion des affaires internationales et les gains qu'elle peut permettre de faire sur la scène intérieure. Plus que jamais le

Québec doit se convaincre de garder le Canada sous surveillance.

Robert Laplante

.....
Bulletin du 22 octobre 2001
.....

Le simulacre

Les ruptures historiques ne font pas toujours grand fracas. Ainsi en a-t-il été du dépôt, la semaine dernière, du rapport final du comité du Parti libéral « *Un projet pour le Québec – Affirmation autonomie et leadership* ». Le PLQ y brûle ses drapeaux et renonce à toute forme de modification ou de réparation à la disgrâce constitutionnelle de 1982. Jean Charest ne réclamera aucun changement constitutionnel. En clair, le PLQ accepte l'ordre établi, consent à la manœuvre illégitime qui laisse le Québec sans reconnaissance aucune, qui oblitère jusqu'à l'existence même de notre peuple.

S'il faut en croire le chef libéral (*Le Devoir*, 25 octobre 2001), l'avenir sera donc fait « *d'interprovincialisme* » et de discussions sur un « *agenda commun* » auquel le Québec et les autres provinces qui ont des « *intérêts similaires* » pourraient s'unir pour faire des demandes à Ottawa. Pas d'échéancier, pas de seuil minimal en-deça duquel les intérêts du Québec seraient mal servis par le régime. Le PLQ se contente de répéter que « *le fédéralisme est une formule gagnante* ». Des incantations.

Les libéraux acceptent un ordre qu'ils continuent de présenter comme le statu quo alors qu'en fait, Ottawa multiplie les offensives sur tous les fronts, qu'il n'a de cesse gruger les compétences du Québec, d'utiliser nos impôts pour combattre les lois et les priorités des politiques de l'Assemblée nationale du Québec. La réforme constitutionnelle « *est souhaitable, mais elle n'est pas une fin en soi, du moins dans un avenir rapproché* » déclare l'envoyé d'Ottawa.

En clair, la réforme deviendra une fin lorsque le Canada y consentira et il n'y consentira que lorsqu'il y verra son intérêt. Et il ne le verra que lorsqu'il aura, dans les faits, broyé le Québec, réduit au folklore sa différence et rendu inoffensives les institutions qui l'incarnent.

Le PLQ vient donc de franchir le seuil de l'irréremédiable. Il vient de choisir de se présenter devant le peuple avec une position délibérément fantoche. Le PLQ vient de fabriquer un leurre. À défaut d'assumer l'héritage historique, il aura une rhétorique. Il vient de rompre avec les demandes traditionnelles du Québec et renonce à inscrire son action dans un espace structuré par les choix exercés par les majorités légitimes s'exprimant dans ses institutions démocratiques. Il enrobe son renoncement dans les lieux communs et les formules creuses qui lui permettent d'autant plus aisément d'avoir l'air de mettre de l'avant des revendications qu'il ne s'engage à rien qui ne soit pas d'abord acceptable aux autres. En clair : la soumission.

Le Québec n'a pas d'intérêt propre pour le PLQ, aucun en tout cas qui pourrait être présenté comme vital et qui pourrait justifier de remettre en cause le lien canadien. On peut toujours se faire battre, accepter les reculs et se dire qu'avec la patience le Canada va finir par évoluer et se montrer plus sensible aux besoins de la province de Québec. Et pendant que les compétences sont bafouées, que l'argent fédéral impose des règles contraires à nos priorités, le PLQ s'engage à continuer de réclamer. Il fera semblant de se fâcher et continuera de se chercher des alliés du côté de l'Île du Prince Édouard et du Nouveau-Brunswick...

L'enjeu fondamental de la prochaine campagne électorale se trouve tout entier englué dans le document rédigé sous la direction de Benoît Pelletier. Le PLQ a choisi le verbiage et les lamentations pour faire semblant de se préoccuper des intérêts du Québec. Sa vénalité est sans borne puisque c'est une frime qui lui permettra, si jamais il obtient l'appui des électeurs, de laisser Ottawa procéder au

dépeçage des institutions et au démantèlement des acquis majeurs du Québec moderne. Il ne faut pas s'y tromper, Ottawa, qui ne cède déjà rien aux libéraux – ne serait-ce que pour leur laisser sauver les apparences sur le plan constitutionnel – ne leur en céderait pas davantage si jamais ils prenaient le pouvoir.

Au contraire, les règles élémentaires de la stratégie permettent de penser qu'Ottawa frapperait à la vitesse de l'éclair, lançant un véritable *blitzkrieg* qui ne laisserait rien d'intact : le système de santé, le réseau universitaire, les institutions financières, le financement de la culture etc. Le PLQ se lamenterait tout en continuant de minimiser les pertes par des « accommodements raisonnables » qui constitueraient autant de consentements à se laisser organiser par une majorité qui ne nous reconnaît pas.

Les commentateurs se sont étonnés de ne voir que le drapeau du Québec en fond de scène lors de la conférence de presse de Jean Charest, – une première en vingt-cinq ans dit-on. Ils y voyaient un geste d'affirmation. Il ne s'agissait en réalité que d'un consentement hypocrite à l'enferment dans la bourgade. Pendant qu'il fera campagne en disant s'occuper « des vraies affaires » plutôt que des chicanes constitutionnelles, le PLQ aura déjà signifié à Ottawa qu'il peut agir en toute impunité. L'absence de drapeau canadien ne signifiait que la dissimulation. Le drapeau du Québec n'est pour le PLQ qu'un symbole pour consommation interne dans la province de Québec – un gadget pour le marketing électoral.

Il suffit de leur faire mal pour que les Québécois s'écrasent et s'éloignent des séparatistes a déjà dit, en substance, un certain Stéphane Dion tout émoustillé par les sensations nouvelles que lui procurait son rôle de videur officiel. Il est passé tout près de la vérité. Le raidissement d'Ottawa aura fait une seule victime : le Parti libéral du Québec. C'est lui qui s'écrase au point de renoncer à sa loyauté au Québec. C'est lui qui vient de dénaturer complètement la

donne électorale en trafiquant les référents implicites du prochain scrutin. Le PLQ vient de consentir à gérer notre propre effacement collectif. Par lâcheté et calcul électoraliste. Et surtout par le refus de prendre acte qu'il n'y a plus d'autre voie que la souveraineté pour assurer le développement du Québec. Le Canada a réglé la question québécoise. Il n'y a plus rien à en attendre.

Une proposition de soumission collective et de consentement à la médiocrité par enfermement dans l'impuissance est un discours intenable. Il avait besoin d'un simulacre. Il va nous servir sa pilule constitutionnelle avec la sérénité feinte d'un héritier présomptif et cupide qui ne voit que des avantages à l'euthanasie.

Le PLQ peut toujours penser que ce simulacre le rapprochera du pouvoir provincial mais la supercherie électoraliste a des limites. L'Histoire lui rappellera qu'il n'y a pas d'avenir à manœuvrer pour tenter d'amener un peuple à voter contre lui-même.

Robert Laplante

.....
Bulletin du 29 octobre 2001
.....

Surnager les mains liées

Il y a un peu plus d'une semaine à peine, Paul Martin servait une véritable fin de non-recevoir aux ministres des Finances des provinces qu'il avait pourtant réunis. Le ministre canadien des Finances restera sourd aux doléances des provinces. C'est lui qui fixera les priorités budgétaires d'Ottawa et son lit est fait : défense et sécurité d'abord. Les provinces sont reparties avec leur petit bonheur, souhaitant avoir néanmoins sensibilisé le ministre aux besoins criants, notamment dans la santé et l'éducation. Un air déjà connu.

La ministre Pauline Marois a donc déposé son budget en déplorant de ne pouvoir travailler avec un coffre à outil complet, de ne pouvoir agir qu'avec la moitié des taxes et impôts versés par les contribuables québécois. En déclarant qu'elle souhaitait qu'Ottawa collabore et fasse sa part pour appuyer les efforts et les priorités du Québec, la ministre n'a fait que redire les limites du paradoxe dans lequel le Québec reste enfermé : un gouvernement provincial n'a pas les moyens de faire respecter ses priorités. On peut comprendre que la ministre, déjà fort occupée à mobiliser autour de ses propositions, ait choisi de ne pas trop insister sur le système de contrainte dans lequel elle doit évoluer. C'est aux commentateurs et, au premier chef à l'Opposition officielle que cela aurait dû revenir.

Et pourtant, les commentateurs sont restés bien sagement engoncés dans les catégories rabougries de la logique provinciale. Les voix ne se sont pas faites tonitruantes pour dire que les choix d'Ottawa risquent d'infliger des distorsions importantes aux priorités québécoises. On pense au programme d'infrastructures. Mais il ne faut pas oublier l'action sur les régions. C'est là où les contradictions s'accumulent le plus brutalement. Le développement des régions ne trouve pas sa cohérence parce que les structures économiques régionales peinent à trouver un cadre d'intégration.

Dans le Canada, l'économie québécoise n'est pas une totalité pensée pour elle-même. Paul Martin construit l'économie canadienne et dans ce cadre, c'est le Québec tout entier qui est une région. Le pôle central de l'économie canadienne c'est l'Ontario et les choix budgétaires seront faits en conséquence. Les priorités québécoises ne seront considérées que dans la mesure où elles sont compatibles avec les priorités nationales du Canada. On peut d'ores et déjà comprendre que la priorité à la défense vient de faire tomber dans l'escarcelle ontarienne la part la plus structurante du prochain budget Martin. Les intérêts du Québec ne seront servis qu'accessoirement et de façon

subordonnée. Quant aux besoins de la Gaspésie, ils seront traités dans des arbitrages de programmes et de mesures qui les placeront en concurrence avec ceux du nord de la Saskatchewan ou du sud-est du Nouveau-Brunswick.

Devant la gravité de la situation et l'extrême étroitesse de la marge de manœuvre, on aurait pu s'attendre à ce que le chef de l'Opposition officielle insiste pour qu'Ottawa fasse sa part. Pas un mot. Jean Charest ne voit que de l'électoralisme dans ce budget. S'il avait eu la moindre préoccupation pour l'économie du Québec, il aurait au moins fait pression sur Ottawa pour que soient pris en compte les intérêts du Québec, pour obtenir un engagement de Paul Martin à soutenir les priorités québécoises. Pas l'ombre d'une déclaration. Le chef du PLQ ne fait pas pression sur Ottawa. Il est ouvert à la cogestion c'est-à-dire qu'il se contente de faire de la petite politique provinciale en évitant à tout prix de déplaire à Ottawa. Il n'a jamais si bien illustré son ambition de devenir chef de bourgade.

À l'heure de la mondialisation, il est plus évident que jamais que l'État canadien nuit à la cohésion économique du Québec, réduit sa capacité de mobilisation cohérente et hypothèque son temps de réaction. Une politique économique canadienne qui ne reconnaît pas l'économie québécoise et sa dynamique propre crée des distorsions qui freinent et empêchent d'optimiser la concertation économique dont les Québécois sont capables. Les dépenses et interventions de l'État canadien dans l'économie québécoise entretiennent les conflits de priorités, compromettent la cohérence de l'action et dispersent les moyens.

Le budget de la ministre Marois représente sans aucun doute le maximum de ce que peut faire un gouvernement provincial dans la conjoncture présente. Ce sont les caractéristiques de structure qui déterminent, en définitive, les réponses à la conjoncture. Même en répondant avec enthousiasme à la mobilisation que la ministre appelle de tous ses vœux, les acteurs économiques seront confrontés

aux limites d'une économie entravée. Il y a une politique économique de trop dans l'effort à entreprendre. Et c'est celle qui fixe les priorités en fonction d'une majorité qui ne nous reconnaît pas. Celle qui nous condamne à tenter de surnager les mains liées avec une corde que nous avons donnée à Ottawa.

Robert Laplante

.....
Bulletin du 5 novembre 2001
.....

Finir la besogne

Les masques sont tombés.

Le Parti libéral du Québec est prêt à tout bazarder pour satisfaire ses maîtres *canadian*. La « loyauté fédérale » primera désormais ouvertement. Toutes les aspirations et les revendications traditionnelles du Québec viennent d'être déposées au mont-de-piété. Grisés par des sondages favorables, devant les perspectives qui s'ouvrent à lui de par le jeu de l'alternance au pouvoir de la province, le PLQ vient de nous dire qu'il va livrer le Québec. Il va le faire en enrobant dans l'électoralisme le plus vil des consentements qui vont consacrer la minorisation définitive du Québec. Il va tenter de monnayer l'insatisfaction à l'égard d'un gouvernement du P.Q. pour une adhésion à la constitution *canadian*.

On comprend également que Jean Charest va se satisfaire d'un résultat électoral pour enclencher l'opération. C'est bien connu, un référendum ça divise les familles, ça fait des chicanes alors il vaudra mieux procéder sans consulter le peuple directement et spécifiquement. Une campagne sur les défusions municipales, le nombre de civières et l'état des routes suffira bien à créer le contexte pour clarifier les enjeux. On voit mal par ailleurs comment un mandat de reddition pourrait s'obtenir autrement que par la manipulation démagogique. L'envoyé d'Ottawa n'est pas

près de promettre un référendum pour obtenir l'adhésion du peuple québécois à la *canadian constitution*.

Jean Charest se dit prêt à signer un texte constitutionnel qui consacre le déni de notre peuple en échange de concessions rhétoriques et de quelques vagues engagements administratifs. La cogestion et l'interprovincialisme ne conduiront donc pas ailleurs que là où le Canada nous tient depuis toujours : dans la gangue du mépris. Avec la bénédiction et la complicité d'une petite élite ne reculant devant aucune manipulation pour livrer son peuple en échange de quelques privilèges payables en monnaie de singe.

Les fédéralistes québécois viennent de consentir cette semaine à la fin de l'idéologie qui leur servait de paravent depuis 1982. Ils viennent de dire qu'ils n'ont plus aucun malaise à accepter dans les faits ce qu'ils prétendaient refuser dans la sphère du droit. Le PLQ a désormais une position constitutionnelle : le déni de notre peuple et l'acceptation inconditionnelle de tout ce qui permettra à l'État *canadian* de l'oblitérer.

Ceux-là qui font semblant de présenter l'interprovincialisme comme un quelconque réalisme politique ne veulent pas voir que la conduite du PLQ interdit à tout jamais au Québec d'être une province comme les autres, les fédéralistes québécois le voudraient-ils de toutes leurs forces. Une province niée qui accepte de se conduire comme si tel n'était pas le cas ne sera jamais égale aux autres parce que le mépris dans lequel elle aura accepté qu'on la tienne la privera à jamais d'un respect qu'elle aura elle-même renoncé à inspirer.

Le PLQ vient de rompre avec le Québec. Il se comportera désormais comme un vulgaire prêteur sur gage avec les revendications qui ont fait la trame historique du Québec moderne. Il troquera tout ce qu'il peut pour se monnayer les appuis qui lui viendront de tout le Canada pour finir la besogne et mettre le Québec à sa place une fois

pour toutes. Le signal est désormais donné : la succursale est fiable, le *head office* va lui fournir les ressources pour mener une campagne d'enfer. On ne se paie pas un peuple avec des prières. Il faut ce qu'il faut : de l'argent, des forces mercenaires et une veulerie sans borne. Si jamais l'opération réussit, la médiocrité qui va déferler sur le Québec va sans aucun doute constituer le test le plus éprouvant que notre peuple aura eu à subir depuis l'Acte d'union.

Triste fin de semaine. Le PLQ n'aura jamais si bien célébré novembre, le mois des morts.

Robert Laplante

.....
Bulletin du 12 novembre 2001
.....

La tentation de la « dernière chance au Canada »

Beaucoup de Québécois, une majorité probablement même chez des souverainistes qui n'osent se l'avouer, souhaitent le renouvellement du Canada plutôt qu'une pénible démarche vers la création d'un nouveau pays.

Charest et les siens ont opté à Trois-Rivières pour l'évolution tranquille vers une plus grande autonomie provinciale du Québec et des autres États canadiens. Décision pragmatique qui pourrait valoir la victoire à ces renards de la *Realpolitik*.

Sauf que dans un avenir rapproché ils ne seront peut-être plus les seuls sur la patinoire de la « dernière chance au Canada »...

Au PQ, le décor se met en place depuis des mois (Cap sur le « référendum du Portefeuille ») pour une offensive référendaire visant à rapatrier nos impôts. Si le Parti québécois complète son virage, monte sur la glace et opte pour une élection et un référendum sur cette question ayant lieu

simultanément, l'électorat aura en somme à décider qui est le mieux placé pour réussir l'aventure de la « dernière chance » : le PLQ ou le PQ du deuxième Beau risque ?

Nuovo du *Journal de Montréal* écrivait récemment que « ce qui pourrait arriver de mieux au PQ c'est se retrouver dans l'opposition » pour redevenir le parti indépendantiste d'avant « le piège » de l'étapisme à la Claude Morin.

Charest au pouvoir : clé de la porte vers le pays ? Décider stratégiquement de le laisser se casser la gueule est bien tentant. Qui sait : nous amènerait-il peut-être à la création, vers 2005, du Parti libéral souverainiste ?

On est etapiste ou ben on l'est pas.

Claude Lessard, Quebec Inter sur le site de www.vigile.net



À propos du bulletin du 12 novembre

Bravo pour votre texte ! J'ai rencontré en montagne une Acadienne qui me disait que les Québécois sont en train de se mettre en exil eux-mêmes et elle ne comprenait pas... pourquoi laisser tomber notre majorité pendant qu'il en est encore temps ? Ce que vous appelez les fédéralistes québécois, je les appelle les souverainistes *canadian* ; leur souveraineté passe par l'autre... c'est l'autre qui les représente à l'ONU. Nous sommes masochistes à un point tel que la souffrance d'une disparition nous plaît plus que la naissance de notre place au concert des nations. J'en ai le cœur bien triste... à suivre !

Raymond Milette



Incertitude politique au Québec

Suite au virage constitutionnel têteux et à genoux du PLQ et l'impopularité des fusions forcées, le PQ risque de mettre en péril l'avenir du peuple québécois. Je ne serais pas surpris de voir le taux d'indécis lors de la prochaine élection être le plus élevé de notre histoire. Le peuple québécois va devoir choisir parmi l'un des trois partis suivants pour former le prochain gouvernement : un qui fait la promotion d'un pacte fédératif à genoux (PLQ), l'autre avec un rêve constitutionnel trop décentralisateur pour le reste du Canada (ADQ) et le dernier qui fait la promotion d'une souveraineté à la Carte (PQ).

Face cette incertitude politique au Québec, le Canada risque de mettre en marche l'une des plus grandes campagnes de propagande jamais vue dans le but de venir en aide au seul parti fédéraliste au Québec, le PLQ. La tactique du gouvernement fédéral lors de la prochaine élection va être la mise valeur du caractère protectionniste du régime fédéral. Devant cette dure réalité, le fédéral à portefeuille épais, rendu riche par l'appauvrissement des provinces, va se la couler douce dans la prochaine élection au Québec et dans les autres provinces qui osent dénoncer l'arrogance et l'empiétement d'Ottawa. Le peuple québécois risque d'être impuissant devant son envahisseur de plus en plus agressif.

Compte tenu de l'impasse politique actuelle, la population québécoise doit être bien sûre de cerner les vrais enjeux de la prochaine élection. Nous devons prendre l'avance, l'indépendance du Québec mérite plus sérieux de la part de nos élus.

Pour régler notre crise, nous devons planifier et établir ce que va être notre pays, le gouvernement doit agir comme un gouvernement d'État et non plus comme un gouvernement d'une simple province. L'ultime arme contre Ottawa.

Sébastien Beaudoin, Patriote



Cogérer les compétences provinciales

Je viens de prendre connaissance du Bulletin du 15 octobre. Votre critique est sans doute pertinente, mais elle me semble dangereuse en se limitant à dénoncer l'insignifiance éventuelle du dit Conseil de la Confédération. En effet le pire serait qu'un tel conseil soit créé et efficace. Que propose M. Charest ? De cogérer nos compétences « provinciales » avec le fédéral. Et pour y parvenir il demande la création d'une nouvelle instance où, par définition, le Québec serait à nouveau minoritaire (une province parmi dix autres), sans compter sans doute les « territoires » que le fédéral invite de plus en plus systématiquement à de telles agapes. M. Charest propose donc à la fois d'admettre officiellement l'intervention du fédéral dans nos champs de compétence et de consacrer notre statut de minoritaire au sein de la Confédération canadienne.

Vous avez sans doute raison de croire que ce serait une nouvelle fois vendre notre droit d'aînesse pour pour un plat de lentilles puisque qu'après coup on pourrait compter sur le fédéral pour poursuivre ses visées centralisatrices. Mais l'essentiel demeure que M. Charest ne semble même pas se rendre compte de la portée réelle de sa proposition : il ne comprend même pas les intérêts du Québec : comment pourrait-il les défendre ?

Qu'en pensez-vous ?

Salutations cordiales.

Jean-Claude Beauchemin

Index annuel

.....

A

ACTION NATIONALE

Synthèse de la journée du colloque
selon Jacques Parizeau

janvier/février 169-173

Revenu Canada contre la ligue
d'Action nationale

septembre 09

Les prix de *L'Action nationale*

septembre 127-132

AUCLAIR, ROBERT

Dépolitiser la question de la langue

décembre 9-13

B

BARITEAU, CLAUDE

Pourquoi faire du Québec
un pays indépendant ?

janvier/février 45-52

La langue française au Québec :
de la défensive à l'affirmation

juin 45-61

Les tenants et aboutissants des débats
en cours

septembre 61-74

BEAULIEU, MARIO – GAGNON, CHRISTIAN

Les soins de santé à Montréal :
in french please

janvier/février 09-12

BÉDARD, JEAN

Nicolas de Cues (Extrait)

janvier/février 175-181

BÉLAND, CLAUDE

Mondialisation et développement local	mai	129-138
---------------------------------------	-----	---------

BÉLISLE, JEAN-FRANÇOIS

Marçelle Ferron (1924-2001)	décembre	97-99
-----------------------------	----------	-------

BELLEROSSE, SYLVIE - LAPLANTE, ROBERT - PROULX, JACQUES

Les CLD et les caisses de retraite : une voie de collaboration	janvier/février	143-154
---	-----------------	---------

BOURQUE, JEAN-LOUIS

L'intégration continentale au sommet des Amériques	avril	96-126
---	-------	--------

BOUVIER, LUC

Les sacrifiés de la bonne entente	décembre	45-62
-----------------------------------	----------	-------

BRASSARD, MARIE-JOËLLE

Des préoccupations qui occupent la scène du développement local	mai	05-11
--	-----	-------

**CAMPEAU, ANDRÉ**

Vers une citoyenneté économique au Québec	janvier/février	69-82
--	-----------------	-------

CAMPEAU, JEAN

Présentation du colloque	janvier/février	89-92
--------------------------	-----------------	-------

CERCLE GODIN-MIRON

(Pierre Gendron, Claude G. Charron, Pierre de Bellefeuille,
Gordon Lefebvre, Denis Monière)

Pour une Académie québécoise des sciences	novembre	23-26
--	----------	-------

CHARBONNEAU, JEAN-PIERRE

La marginalisation du Parlement : sans danger et sans conséquences négatives ?	décembre	39-44
---	----------	-------

COTE, JEAN-DENIS

Le capital de développement : le constat d'un praticien	janvier/février	155-167
--	-----------------	---------

COUSINEAU, JOSÉE

Un sac à dos lourd à porter	mars	131-132
-----------------------------	------	---------

**DEAN, MARC**

Quelques réflexions sur la place du Québec dans les Amériques	avril	127-141
--	-------	---------

DEVLIN, ÉRIC

- Les arts visuels au Québec,
Le royaume des borgnes et des daltoniens septembre 113-124

DESCHÊNES, GASTON

- La devise « Je me souviens » novembre 47-61

DORÉ, MARTIN

- Analyse de la collection « Constantes » décembre 79-92

DORIN, BERNARD

- Appelez-moi Excellence (Extrait) juin 105-115

DUCHARME, MARIE-NOËLLE

- Le logement social, instrument
de lutte à la pauvreté et à l'exclusion octobre 83-105

DUCHARME, NIKOLAS - FONSECA, FREDERICO

- Dialogue entre deux Québécois : L'identité mars 101-113

DUMONT JACQUES

- Le Canadien vendu à un Américain mars 13-17

• • • **E****EL TIBI, ZEINA**

- Entretien avec Charles Saint-Prot octobre 49-60

• • • **F****FAVREAU, LOUIS**

- Mouvements sociaux développement
local et démocratie :
des communautés citoyennes mai 73-92

FERGUSON, JEAN

- Québec, mon pays-poème juin 101-103

FERRETTI, ANDRÉE

- Le pouvoir détonant de la pensée
et de l'action d'André D'Allemagne mars 46-50
Le-plus-que-parfait du subjonctif (nouvelle) juin 93-100

FONSECA, FREDERICO - DUCHARME, NIKOLAS

- Dialogue entre deux Québécois : l'identité mars 101-113

FONTAN, JEAN-MARC - KLEIN, JUAN-LUIS -**TREMBLAY, DIANE GABRIELLE**

- Mobilisation sociale et développement
local : le cas de Montréal mai 61-72

G

GAGNON, CHRISTIAN - BEAULIEU, MARIO

Les soins de santé à Montréal :

in french please

janvier/février 09-12

GAULIN, ANDRÉ

Présence de la ville dans le roman
québécois

avril 71-92

Maintenant que Georges Dor...

septembre 107-112

Reprenons notre argent, et changeons
ainsi la donne politique

novembre 15-20

GAUTHIER, FRANÇOIS

L'intensification de l'enseignement
de l'anglais langue seconde

septembre 15-51

GAUTHIER, MADELEINE - PICHÉ, LUCIE

Participation des jeunes aux lieux
d'influence et de pouvoir

septembre 77-86

GAUTHIER, MADELEINE - MOLGAT, MARC -

GROUPE DE RECHERCHE SUR LA MIGRATION DES JEUNES

Les jeunes et la migration, une enquête
à l'échelle du Québec

mai 13-22

GIGUÈRE, CHRISTIAN

Pour une citoyenneté active

mars 67-78

GIRARD, CAMIL - LEBLANC, PATRICE

La dynamique migratoire des jeunes
au Québec

mai 23-42

GOUIN, JEAN-LUC

De TVA - TQS / Quebecor à *La Presse* :

Éloge de la médiocrité

mars 53-60

French Europa. De l'aliénation
comme vertu

décembre 23-37

GROUPE DE RECHERCHE SUR LA MIGRATION DES JEUNES -

GAUTHIER, MADELEINE - MOLGAT, MARC

Les jeunes et la migration, une enquête
à l'échelle du Québec

mai 13-22

H

HARVEY, BERTRAND

Pour un régime de protection
des boisés privés

juin 41-43

• • • J

JOURNÉES SOCIALES DU QUÉBEC

Déclaration de Québec Il faut remettre
l'économie au cœur de l'exercice
de la citoyenneté 2001

juin 63-64

JULIEN, PIERRE-ANDRÉ

Les conditions d'un entrepreneuriat
dynamique en région

mai 105-128

• • • K

KLEIN, JUAN-LUIS - TREMBLAY, DIANE GABRIELLE - FONTAN, JEAN-MARC

Mobilisation sociale et développement
local : le cas de Montréal

mai 61-72

• • • L

LAMARCHE, BERNARD

Louis Muhlstock 1904-2001 :
Le peintre de la vie moderne

octobre 79-82

LAMOUREUX, HENRI

L'aide alimentaire, un outil pour le
développement d'une citoyenneté active

octobre 35-48

LAPLANTE, ROBERT

Donner à voir le pays à naître

janvier/février 03-08

Solidaire sans être dupes

janvier/février 201-203

Exister par effraction

janvier/février 204-205

Sur le front social

janvier/février 206-207

L'étéignoir et le miroir aux alouettes

janvier/février 208-211

Concentration des médias :

Québec doit agir

mars 03-05

Tourner à vide

mars 145-147

La juste mesure des choses

mars 147-150

On ne rêve pas de disparaître

mars 150-152

SOS Matapédia

avril 03-06

Punis par minorisation

avril 153-155

En finir avec les jérémiades

avril 155-157

Un tour de calèche

avril 157-159

Enfin l'alpinisme !

avril 159-162

Le pays dans les mots

juin 03-05

L'encerclement continue

juin 131-133

Barbare, a-t-il dit

juin 134-136

Le roi-nègre est nu	juin	136-138
Une affligeante médiocrité	juin	138-140
La santé de la nation	juin	140-142
De nouvelles délégations pour reprendre l'initiative	juin	142-144
Une rentrée décisive	septembre	03-8
Sortir le Canada du Québec	octobre	125-127
L'insignifiance sur fond d'apocalypse	octobre	127-129
Le laxisme et la bonne conscience	octobre	130-132
La confiance et le doute	novembre	03-06
Le temps est venu de se commettre	novembre	151-154
Pensée magique pour un alibi de démission	novembre	154-156
La danse à dix	novembre	156-158
1841 - 2001. Bouclée, la boucle	décembre	03-08
Garder le Canada sous surveillance	décembre	129-132
Le simulacre	décembre	132-135
Surnager les mains liées	décembre	135-138
Finir la besogne	décembre	138-140

LAPLANTE, ROBERT - PROULX, JACQUES - BELLEROSSE, SYLVIE

Les CLD et les caisses de retraite : une voie de collaboration	janvier/février	143-154
---	-----------------	---------

LAPOINTE, ADAM

L'expérience de Pluri-Capital	janvier/février	139-142
-------------------------------	-----------------	---------

LEBLANC, PATRICE - GIRARD, CAMIL

La dynamique migratoire des jeunes au Québec	mai	23-42
---	-----	-------

LECLERC, YVON

Développement local et société civile : mêmes objectifs, même combat	mai	157-167
---	-----	---------

LÉGER, JEAN-MARC

Le français, langue étrangère au Québec ?	janvier/février	13-30
Conjurer la crise d'identité	avril	07-19
Il faut à la Francophonie un sursaut et des moyens	septembre	53-60
Le rapport de la commission Larose laisse entiers les problèmes de fond	octobre	03-09

LÉVESQUE, BENOÎT

Le soutien public aux initiatives de microfinancement	janvier/février	93-138
--	-----------------	--------

LOLLIER, JEAN CHARLES

Les politiques européennes et françaises en faveur des territoires de projets : des outils pour le développement local	mai	169-183
--	-----	---------

M

MASSICOTTE, GUY

Territoire et développement, les défis
de la recherche dans le contexte actuel mai 141-156

MICHAUD, YVES

Lettre à Lucien Bouchard janvier/février 33-42

Lettre à Gaétan Dostie janvier/février 42-43

MOISAN, MICHEL

Le Cégep français pour tous avril 65-68

MOLGAT, MARC - GROUPE DE RECHERCHE SUR LA MIGRATION DES JEUNES - GAUTHIER, MADELEINE

Les jeunes et la migration, une enquête
à l'échelle du Québec mai 13-22

MONIÈRE, DENIS

Être ou ne pas être souverainiste décembre 15-21

O

ORBAN, EDMOND

Décès d'un illustre indépendantiste :
Hommage à André D'Allemagne mars 43-45

P

PAQUETTE, GILBERT

Vers un projet souverainiste progressiste novembre 07-14

PARAZELLI, MICHEL

Dissonances politiques de
la reconnaissance de l'action
communautaire autonome mars 19-41

PARIZEAU, JACQUES

La liberté des échanges, les droits
des multinationales et le dilemme de l'État mai 11-22

Le Québec entre libre-échange
et nouvelle économie décembre 101-112

PELLETIER-BAILLARGEON, HÉLÈNE

Olivar Asselin et son temps -
Tome II (Extrait) octobre 67-77

PICHÉ, LUCIE - GAUTHIER, MADELEINE

Participation des jeunes aux lieux
d'influence et de pouvoir septembre 77-86

PROULX, JACQUES - BELLEROSE, SYLVIE - LAPLANTE, ROBERT

Les CLD et les caisses de retraite :

une voie de collaboration

janvier/février 143-154

PROULX, MARC-URBAIN

Les modèles géo-économiques du Québec

janvier/février 53-68

Au-delà du renforcement

des agglomérations urbaines

mai 185-195

R**RHÉAUME, GILLES**

Un scandale aux dimensions canadiennes

octobre 11-13

ROCHELEAU, YVES

La démocratie : première condition

d'une mondialisation plus humaine

juin 37-39

ROY, PAUL-EMILE

La langue française est-elle condamnée

à disparaître ?

octobre 61-64

S**SARRAZIN, MARIE-CLAUDE**De certains effets secondaires du Sommet
du Québec et de la jeunesse...

mars 63-66

Assurer la qualification de tous les jeunes :

Un appel au changement des mentalités !

mars 123-130

SAULNIER, THÉRÈSE-ISABELLE

Pour rendre justice et honneur

à Yves Michaud

avril 33-64

SAVOIE, YVONLe bonheur, la société québécoise
et la mondialisation

juin 23-36

SERRÉ, PIERREMinoritaires sur l'île de Montréal,
les francophones franciseront-ils
suffisamment ?

mars 21-30

Les cités rouges

novembre 99-138

SIMARD, MYRIAMLes jeunes d'origine immigrée en région :
citoyens du Québec et du Monde

mai 45-59

SURPRENANT, HUGUESL'éducation à la citoyenneté comme
forme de socialisation juridique

mars 89-100

T

TOUSSAINT, ISMÈNE

La littérature d'expression française
dans l'Ouest canadien

juin 65-91

Gabrielle Roy, Un cœur multiple

septembre 87-104

Louis Riel ou le rêve inachevé

octobre 63-89

TREMBLAY, DIANE GABRIELLE - FONTAN, JEAN-MARC - KLEIN, JUAN-LUIS

Mobilisation sociale et développement
local : le cas de Montréal

mai 61-72

TREMBLAY, PIERRE-ANDRÉ

Le développement comme pratique
de joaillerie

mai 95-103

TREMBLAY, RODRIGUE

Le français dans les universités :
le point de vue d'un économiste
L'heure juste

octobre 19-34

décembre 65-78

TRÉPANIÉ, VICKY

Esquisse d'un premier bilan

mars 79-88

V

VADEBONCŒUR, PIERRE

Antimondialisme, il y a loin
de la coupe aux lèvres

mars 07-11

L'excroissance économique

juin 07-09

La fuite en avant

septembre 11-14

Le facteur d'aveuglement

octobre 15-18

VAILLANCOURT, GUILLAUME

Un Québec fou de ses ados !

mars 115-123

VENNE, MICHEL

Sommes-nous Irlandais ou Catalans ?
(Extrait)

novembre 91-96

W

WARREN, JEAN-PHILIPPE

La tentation de la totalisation

novembre 27-46

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Président honoraire

François-Albert Angers

Président

Pierre Noreau

Vice-président

Alain Laramée

Secrétaire

Jacques Brousseau

Trésorière

Isabelle Le Breton

Conseillers

Jean-Jacques Chagnon

Jean-Marc Léger

Paul-Émile Roy

Ex Officio

Robert Laplante

Secrétariat

Claire Caron

Yves Fortin

Laurence Lambert

Membres

Pierre de Bellefeuille

Lucie Clément

Marie-Noëlle Ducharme

Claude Duguay

Danielle Gagné

Jean Genest

Colette Lanthier

Jacques Martin

Yves Michaud

Denis Monière

Jacques-Yvan Morin

François Rebello

Gilles Rhéaume

Marie-Claude Sarrazin

Membres honoraires

Thérèse Baron

Christiane Bérubé

Nicole Boudreau

Jacques Boulay

Guy Bouthillier

Hélène Chénier

Delmas Lévesque

Pierre Dupuis

Lucia Ferretti

Yvon Groulx

Léo Jacques

Roméo Paquette

Hélène Pelletier-Baillargeon

Membres émérites

René Blanchard

Jean-Charles Claveau

Georges Meyers

IMPORTANT

AVIS AUX ABONNÉS

Nouveaux tarifs
à compter du 1^{er} janvier 2002

	1 an 10 numéros	2 ans 20 numéros
Abonnement	46 \$	85 \$
Institution	75 \$	130 \$
Abonnement de soutien	100 \$	175 \$
Étudiants	25 \$	45 \$
Autres pays	75 \$	130 \$

N'attendez pas !

*Abonnez un ami
et profitez de notre tarif spécial des fêtes à 35 \$
(voir formulaire inséré)*

Renouvelez votre abonnement dès maintenant !

Soyez notre mécène !

.....

Protégez l'avenir de L'Action nationale !

Le vrai mécénat regroupe des amis dispersés dans l'espace, réunis par un même but et un même goût du pays. L'entraide est la forme la plus démocratique de la volonté des citoyens d'améliorer le tissu de leur vie et de leur avenir collectif. Le mécénat assurera le développement de **L'Action nationale** et lui permettra de prendre des initiatives qui contribueront à bâtir ce pays maintenant à portée de main.

Certains donateurs nous ont laissé des legs qui augmentent le capital de notre Fondation. Nous exprimons notre gratitude à ces généreux mécènes :

Monsieur Patrick Allen
Monsieur Gaston Beaudry
Monsieur Henri-N. Guilbault
Monsieur Émile Poissant
Monsieur Hector Roy
Monsieur Bernard Vinet.

D'autres amis de la revue adhèrent au **CLUB DES 100 ASSOCIÉS** en souscrivant 1000 \$ et plus. Leurs noms apparaissent dans la page voisine.

À tous, nous exprimons notre reconnaissance par une volonté indéfectible de produire une revue qui présente des analyses sur les enjeux du développement au pays du Québec.

Fernand Allard

Patrick Allen †

François-Albert Angers

Gaston-A. Archambault †

Jean-Paul Auclair

Paul Banville

Thérèse Baron

Yvan Bédard

Henri Blanc

Antoinette Brassard

Henri Brun

Jean-Charles Claveau

Roch Cloutier

Robert Côté

Louis-J. Coulombe

Gérard Deguire

Bob Dufour

Yves Duhaime

Nicole Forest

Léopold Gagnon

Henri-F. Gautrin

Claude Ghanimé

Paul Grenier

Michel Grimard

Yvon Groulx

Marcel Henry

Lucie Lafortune †

Anna Lagacé-Normand †

Bernard Lamarre

Denis Lazure

Jacques-C. Martin

Yvon Martineau

Louis Morache

Rosaire Morin †

Arthur Prévost

René Richard †

Jacques Rivest

Ivan Roy

Marcel Trottier

Réal Trudel

Cécile Vanier

Claude-P. Vigeant

Madeleine Voora

CHAMP D'ACTION

La revue s'intéresse à tous les aspects
de la question nationale.
Des orientations cohérentes sont proposées
pour bâtir le Québec de demain.

LIBERTÉ D'EXPRESSION

L'Action nationale fait appel à un grand nombre
de collaboratrices et de collaborateurs.
Elle ouvre ses pages aux jeunes et aux experts.
Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les
différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation.

RÉDACTION

L'article demandé peut comprendre de 10 à 20 pages.
Le compte rendu d'un livre peut compter une ou deux pages.
Un article soumis sans entente préalable peut varier
de 5 à 8 pages. L'envoi du manuscrit et de la disquette
facilite nos travaux. Le texte vulgarisé est la forme
d'écriture souhaitée. La Rédaction assume
la responsabilité de tous les titres d'articles.

INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans
« L'index des périodiques canadiens » depuis 1948,
dans « Périodex » depuis 1984,
dans « Repères » publié par SDM Inc.
et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

REPRODUCTION

La traduction et la reproduction totale ou partielle
des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées
à condition que la source soit mentionnée.

RÉVISION

Marc Veilleux

MISE EN PAGES

Jean-Marie Pesci, Méca Mag, Rawdon

IMPRESSION

Marc Veilleux Imprimeur Inc., Boucherville

À votre service plus que jamais ! Qualité et service assurés

- Livres (200 à 10 000 exemplaires)
- Manuels techniques
- Listes de prix
- Rapports internes
- Catalogues
- Dépliants
- Brochures



Marc Veilleux, président



tél. : (450) 449-5818

fax. : (450) 449-2140

courriel : marc.veilleux@qc.aira.com

Marc Veilleux Imprimeur Inc.



OPTIMUM SOCIÉTÉ D'ASSURANCE INC.

Anciennement connue sous le nom de Société Nationale d'Assurance inc.

425, boul. de Maisonneuve Ouest

Bureau 1500

Montréal (Québec) H3A 3G5

(514) 288-8711

ABONNEMENT

	10 numéros	20 numéros
Étudiant	22 \$	40 \$
Personne à faible revenu	25 \$	45 \$
Personne à revenu moyen et institutions	42 \$	78 \$
Personne à revenu élevé	100 \$	175 \$
Abonnement de soutien	500 \$	
France	300 FF	550 FF
Autres pays	70 \$	125 \$
Tarifs valides jusqu'au 31/12/01		

ISSN-0001-7469

ISBN-2-89070

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité: 10 numéros par an

L'Action nationale

Les 82 000 pages publiées par la revue depuis 84 ans constituent une contribution efficace au développement du Québec.

Prix Richard-Arès

Le prix Richard-Arès a pour objectif de promouvoir la culture nationale.

Prix François-Albert Angers

Le prix François-Albert-Angers vise à susciter un intérêt accru pour la coopération.

Prix André-Laurendeau

Le prix André-Laurendeau reconnaît les meilleurs articles publiés dans la revue au cours de l'année.

Fondation Esdras-Minville

Cette fondation recueille des fonds dont les revenus financent en partie les activités de la revue.

Fondation Gaston-Beaudry

Cette fondation facilite des travaux de recherche sur la question économique.

L'ACTION NATIONALE

425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002

Montréal (Québec) H3A 3G5

Téléphone: 514-845-8533

Télécopieur: 514-845-8529

Courriel: revue@action-nationale.qc.ca

Site: <http://www.action-nationale.qc.ca>



Vous vous sentirez bien conseillé.

Les conseillers d'OPTIMUM PLACEMENTS[®] mettent toute leur compétence à votre profit. Un grand principe guide leur façon de travailler : le respect de vos objectifs de placement, dans un souci permanent de transparence et d'écoute. Votre patrimoine financier constitue votre bien le plus précieux. Les conseillers d'OPTIMUM PLACEMENTS[®] peuvent vous aider à le gérer de façon optimale et à mieux planifier votre retraite.

Vous trouverez :

- Des solutions de placement claires en planification financière
- Un service hautement personnalisé
- Des choix de fonds mutuels sans aucuns frais d'achat, de rachat ou de transfert
- Des rendements parmi les meilleurs du marché
- L'expertise d'un des plus importants groupes financiers québécois



OPTIMUM PLACEMENTS[®]

Communiquez avec nous afin que nous
puissions dès maintenant commencer
à préparer votre retraite en toute sécurité.

Région de Montréal : (514) 288-1600

Région de Québec : (418) 524-5336

Extérieur, sans frais : 1 888 OPTIMUM (678-4686)

www.fondsoptimum.com

* Cabinet de services financiers, gérant et placeur principal des fonds OPTIMUM.

® Marque de commerce de Groupe Optimum inc. utilisée sous licence.

Levier économique, partenaire de votre croissance, le Fonds de solidarité FTQ contribue avec force au développement des entreprises dans tous les secteurs de l'économie québécoise.

Pour bâtir une économie, ça prend des outils.



1 800 361-5017 www.fondsftq.com

Envoi de publication
Enregistrement numéro 09113